

RAPPORT ANNUEL DE GESTION 2020-2021

INFRASTRUCTURES TECHNOLOGIQUES QUÉBEC



RAPPORT ANNUEL DE GESTION 2020-2021

INFRASTRUCTURES

TECHNOLOGIQUES

QUÉBEC

Cette publication a été réalisée par la Direction du Bureau de la présidence et du Secrétariat général en collaboration avec la Direction des communications.

Une version accessible de ce document est en ligne sur le site Quebec.ca/gouv/infrastructures-technologiques.
Si vous éprouvez des difficultés techniques, veuillez écrire à l'adresse information@itq.gouv.qc.ca.

Pour plus d'information :

Infrastructures technologiques Québec
880, chemin Sainte-Foy, 10^e étage
Québec (Québec) G1S 2L2

Courriel : information@itq.gouv.qc.ca
Site Web : Quebec.ca/gouv/infrastructures-technologiques

Dépôt légal – Décembre 2021
Bibliothèque et Archives nationales du Québec
ISBN 978-2-550-90039-9 (version imprimée)
ISBN 978-2-550-90040-5 (version électronique)

Tous droits réservés pour tous les pays.
© Gouvernement du Québec – 2021

MESSAGE DES MINISTRES



Monsieur François Paradis

Président de l'Assemblée nationale du Québec
Hôtel du Parlement
Québec (Québec)

Monsieur le Président,

Nous avons le plaisir de vous transmettre le Rapport annuel de gestion 2020-2021 d'Infrastructures technologiques Québec portant sur l'exercice qui s'est terminé le 31 mars 2021.

Ce rapport fait état des résultats obtenus et des principales réalisations dans les domaines d'activité sous la responsabilité d'Infrastructures technologiques Québec. Il intègre également ceux du Centre de services partagés du Québec en référence à son dernier exercice dont la fin date du 31 août 2020, marquant ainsi son abolition.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, nos salutations distinguées.

Ministre responsable de l'Administration
gouvernementale et présidente du Conseil
du trésor

Ministre responsable des Relations canadiennes
et de la Francophonie canadienne

Ministre responsable des Institutions
démocratiques et de la Réforme électorale,

Original signé

Sonia LeBel

Québec, le 3 novembre 2021

Ministre délégué à la Transformation
numérique gouvernementale

Ministre responsable de l'Accès à l'information
et de la Protection des renseignements
personnels,

Original signé

Éric Caire

Québec, le 3 novembre 2021

MESSAGE DU PRÉSIDENT DIRECTEUR-GÉNÉRAL



C'est avec plaisir et honneur que je vous présente les résultats d'Infrastructures technologiques Québec pour l'année 2020-2021 dans son tout premier rapport annuel de gestion.

Cette année bien exceptionnelle a été celle de la constitution d'Infrastructures technologiques Québec, le 1^{er} septembre 2020. Quel privilège de prendre les rênes d'une organisation dont le rôle est au cœur des grandes transformations de l'État.

Nous nous sommes affairés à créer notre nouvelle organisation et à adopter les stratégies qui nous guideront au cours des prochaines années. En soutien aux organismes publics durant la pandémie, Infrastructures technologiques Québec a déployé d'importants efforts pour l'approvisionnement de matériels informatiques et de services technologiques afin de rendre possible la mise en place sécuritaire du télétravail assurant le maintien des services offerts aux citoyens et aux entreprises du Québec, ce qui a permis un virage numérique accéléré et sans précédent.

Tout au long de cette année, nos grandes priorités ont été la sécurité, la satisfaction de la communauté gouvernementale, le redéploiement des services et la réalisation de projets d'envergure. Ces projets portent notamment sur le Programme de consolidation des centres de traitement informatique, le Réseau gouvernemental de télécommunication, le Service québécois d'identité numérique et les Communications IP centralisées.

Je profite de l'occasion pour remercier chaleureusement l'ensemble du personnel pour sa résilience, son expertise et sa détermination. C'est grâce à leur engagement qu'Infrastructures technologiques Québec est déjà devenu un acteur clé dans la stratégie de transformation numérique du gouvernement du Québec. Soyons fiers de ce que nous avons réalisé en cette première année.

Je remercie également les membres de l'équipe de gestion pour leur leadership au quotidien et les membres du comité de vérification pour leur collaboration et leur diligence dans la gouvernance.

Le président-directeur général,

Original signé

Guy Rochette

Québec, le 3 novembre 2021

TABLE DES MATIÈRES

DÉCLARATION ATTESTANT LA FIABILITÉ DES DONNÉES	3
RAPPORT DE L'AUDIT INTERNE	5
1. PRÉSENTATION D'INFRASTRUCTURES TECHNOLOGIQUES QUÉBEC	7
1.1 Notre organisation en bref	7
1.2 Faits saillants	12
2. LES RÉSULTATS	18
2.1 Plan d'action organisationnel 2020-2021	18
2.2 Déclaration de services aux citoyens	29
3. LES RESSOURCES UTILISÉES	30
3.1 Utilisation des ressources humaines	30
3.2 Utilisation des ressources financières	31
3.3 Utilisation des ressources informationnelles	33
4. ANNEXE I – AUTRES EXIGENCES	35
4.1 Gestion et contrôle de l'effectif	35
4.2 Développement durable	36
4.3 Divulgence d'actes répréhensibles à l'égard d'organismes publics	39
4.4 Accès à l'égalité en emploi	40
4.5 Code d'éthique et de déontologie des administratrices et des administrateurs publics	44
4.6 Accès aux documents et protection des renseignements personnels	50
4.7 Emploi et qualité de la langue française dans l'Administration	51
4.8 Politique de financement des services publics	53
5. ANNEXE II – AUTRES RENSEIGNEMENTS	55
5.1 Revenus, charges et investissements	55
5.2 États financiers	57
5.3 Lois et règlements	80
6. ANNEXE III – RENSEIGNEMENTS SUR LE CENTRE DE SERVICES PARTAGÉS DU QUÉBEC	81
6.1 Faits saillants	81
6.2 Revenus, charges et investissements	84
6.3 États financiers	86

DÉCLARATION ATTESTANT LA FIABILITÉ DES DONNÉES

Les résultats et les renseignements contenus dans ce rapport annuel de gestion relèvent de notre responsabilité. Cette responsabilité concerne la fiabilité de l'information et des données qui y figurent ainsi que celle des contrôles afférents.

Les données du Rapport annuel de gestion 2020-2021 d'Infrastructures technologiques Québec (ITQ) décrivent fidèlement la mission, la vision, les valeurs et les domaines d'activité d'ITQ en 2020-2021.

Ce rapport précise les objectifs et les résultats relatifs au Plan d'action organisationnel 2020-2021, au Plan d'action de développement durable 2020-2022 et à la Déclaration de services aux citoyens.

La Direction de l'audit interne a évalué le caractère plausible et la cohérence de l'information et a rédigé un rapport de validation en ce sens.

À notre connaissance, les données et les renseignements présentés dans ce rapport annuel de gestion ainsi que les contrôles afférents sont fiables, de sorte qu'ils traduisent la situation telle qu'elle se présentait au 31 mars 2021.

Le président-directeur général,

Original signé

Guy Rochette

Le vice-président des produits SAGIR,

Original signé

Benoît Simard

La vice-présidente à la gouvernance,
à la performance et aux services à la gestion,

Original signé

Michèle Demers

Le vice-président des projets de transformation
numérique gouvernementale,

Original signé

Jean-Denis Martin

Le vice-président de l'exploitation et de la sécurité,

Original signé

Olivier Blondeau

Québec, le 3 novembre 2021

RAPPORT DE L'AUDIT INTERNE

Nous avons procédé à l'examen de l'information présentée dans le Rapport annuel de gestion 2020-2021 d'Infrastructures technologiques Québec à l'exception des données provenant des états financiers présentés à la partie 5.

La responsabilité de la fiabilité de cette information incombe à la direction d'Infrastructures technologiques Québec.

Notre responsabilité consistait à évaluer la qualité et la cohérence de l'information en nous basant sur notre analyse. Les travaux visaient à obtenir des renseignements et des pièces justificatives, à mettre en œuvre des procédés analytiques, à réviser des calculs et à discuter de l'information fournie.

Au terme de notre examen, nous concluons que l'information contenue dans le Rapport annuel de gestion 2020-2021 d'Infrastructures technologiques Québec nous paraît, à tous égards importants, plausible et cohérente.

La directrice de l'audit interne,

Original signé

Carole Bédard

Québec, le 3 novembre 2021

1. PRÉSENTATION D'INFRASTRUCTURES TECHNOLOGIQUES QUÉBEC

1.1 Notre organisation en bref

Mission

Infrastructures technologiques Québec (ITQ) a pour mission, dans le respect des orientations déterminées par le Conseil du trésor, de :

- Fournir aux organismes publics (OP) des services en infrastructures technologiques et en systèmes de soutien communs permettant notamment de soutenir de tels organismes dans l'exercice de leurs fonctions et dans la prestation de leurs services, afin de favoriser leur transformation numérique;
- Concentrer et développer une expertise interne en infrastructures technologiques communes;
- Contribuer à rehausser la sécurité de l'information numérique au sein des organismes publics et la disponibilité des services aux citoyens et aux entreprises par l'utilisation accrue, au sein de tels organismes, d'infrastructures technologiques partagées sécuritaires et performantes.

Vision

Devenir l'accélérateur de la transformation numérique en mobilisant et en développant l'expertise afin d'offrir des infrastructures technologiques et des services d'affaires innovants, performants et sécuritaires.

Valeurs organisationnelles

En technologies de l'information, le changement est constant et le rythme de ses occurrences s'accélère. Pour atteindre ses objectifs, notre organisation doit continuellement s'adapter. L'agilité organisationnelle est par conséquent essentielle afin de répondre efficacement aux attentes de l'administration publique. Cette approche implique une réponse proactive d'ITQ envers les OP basée sur la coopération, tant à l'interne qu'à l'externe. De plus, elle favorise l'atteinte de la cible gouvernementale dans un climat qui suscite l'engagement, la confiance et le respect.

Aussi, l'agilité concourt à mieux saisir les possibilités et à générer des bénéfices à l'échelle gouvernementale par une saine gestion des fonds publics et des ressources de l'État. Enfin, elle favorise la mise en place de services novateurs, sécuritaires et performants, en adéquation avec les besoins changeants des organisations, au moment approprié. Être agile signifie de se réinventer au quotidien et de viser l'excellence du service.

ITQ appuie ses actions sur les cinq valeurs organisationnelles suivantes :

1- **Loyauté**

La loyauté de chaque membre du personnel d'ITQ est essentielle pour développer l'organisation. Elle contribue au maintien de la relation de confiance établie avec les OP et les fournisseurs.

2- **Agilité organisationnelle**

ITQ doit disposer de la capacité d'innover rapidement et d'offrir des services de qualité à valeur ajoutée, à des coûts avantageux. De plus, ITQ est le chef de file gouvernemental dans un secteur en rapide évolution afin d'appuyer, à l'aide des technologies, les défis de l'administration publique dans la prestation de services offerte aux citoyens et aux entreprises.

3- **Excellence du service**

ITQ développe sa culture organisationnelle en adéquation avec celle des OP qu'il sert. Notre personnel comprend ses obligations, est conscient de l'importance des technologies dans la réalisation de sa mission et s'assure de la disponibilité de solutions innovantes de qualité. ITQ est à l'affût des récents développements du domaine des technologies de l'information, ce qui favorise un service optimal.

4- **Respect des engagements**

ITQ dispose d'un regroupement de compétences en infrastructures technologiques et en systèmes de soutien communs qui ne se trouve nulle part ailleurs dans l'appareil public québécois. Il veille à développer ses expertises dans le domaine des technologies de demain. Il en est de même pour les opérations administratives communes offertes aux OP.

C'est par la mise en place d'un environnement de travail caractérisé par l'innovation et le respect de son personnel qu'ITQ assure la qualité et la fiabilité de ses échanges avec les OP et garantit l'atteinte de ses engagements.

5- **Coopération**

La collaboration entre le personnel est l'essence même de la culture organisationnelle d'ITQ. Elle contribue à la création de valeur pour les OP.

Une approche coopérative aide le personnel à partager son expertise. Cela soutient l'atteinte d'un but commun en partenariat avec les OP, et ce, afin de contribuer à une prestation de services efficace à l'égard de la population et des entreprises.

Organismes admissibles aux services d'ITQ

ITQ offre une gamme très diversifiée de services centralisés dans toutes les régions du Québec :

- aux ministères et aux organismes publics visés à l'article 2 de la *Loi sur la gouvernance et la gestion des ressources informationnelles des organismes publics et des entreprises du gouvernement* (LGGRI, RLRQ, chapitre G-1.03), y compris, notamment, les établissements du réseau de la santé et des services sociaux ainsi que ceux de l'éducation et de l'enseignement supérieur;
- aux personnes et aux entités que peut désigner, par arrêté ministériel, la présidente du Conseil du trésor en vertu de l'article 6 de la *Loi sur Infrastructures technologiques Québec* (RLRQ, chapitre I-8.4). Un tel arrêté concernant la désignation de personnes et d'entités à qui ITQ peut fournir ses services a été pris le 10 novembre 2020.

Ainsi le terme « organismes publics » utilisé dans ce document réfère à tous les organismes admissibles aux services d'ITQ.

Chiffres clés

Chiffres clés	Description
1 647 employés	Effectif
272 M\$ de charges	Dépenses
42 services offerts	Catalogue d'offres de services
3 200 sites clients du RITM	Réseau intégré de télécommunication multimédia (RITM)
560 900 km ² du territoire québécois couvert	Réseau national intégré de radiocommunication (RENIR)
450 000 communications chaque jour par l'entremise du RENIR	
Près de 622 000 factures traitées	Solutions d'affaires en gestion intégrée des ressources (SAGIR)
Plus de 44 000 utilisateurs servis par le Centre d'assistance	
Plus de 921 000 paies traitées	
Plus de 65 000 employés servis en matière de services de rémunération, d'avantages sociaux et de conseils à la retraite	Services de ressources humaines
Plus de 11 000 candidatures reçues et traitées dans le cadre des processus de qualification à portée gouvernementale par l'entremise du système Emplois en ligne	
4 centres de traitement informatique	Services de ressources informationnelles (ITQ et les OP visés)
8 ordinateurs centraux	
Plus de 20 000 postes de travail bureautique	
Près de 23 000 lignes analogiques et lignes téléphoniques d'affaires	
Plus de 65 000 appareils de téléphonie IP	
Plus de 100 000 lignes cellulaires	

Contexte

Mise en place d'Infrastructures technologiques Québec

La mise en place d'ITQ¹, le 1^{er} septembre 2020, visait à fournir aux OP, des services en infrastructures technologiques et en systèmes de soutien communs permettant notamment de les soutenir dans l'exercice de leurs fonctions et dans leur prestation de services afin de favoriser leur transformation numérique.

L'objectif est d'améliorer la performance de l'État et sa capacité à rendre des services de qualité aux organismes publics par la mise en valeur de l'expertise gouvernementale en technologies de l'information.

La continuité des opérations et la satisfaction de la clientèle sont également demeurées des priorités de notre organisation tout au long de l'année.

ITQ en soutien aux OP durant la pandémie de COVID-19

Depuis sa création, ITQ a déployé d'importants efforts pour l'approvisionnement de matériels informatiques et de services technologiques afin de rendre possible la mise en place du télétravail et d'appuyer la communauté gouvernementale pour le maintien des services offerts aux citoyens et aux entreprises du Québec. Par ce virage numérique accéléré et sans précédent, ITQ a répondu aux besoins énoncés par les OP.

- **Déploiement d'équipements et de logiciels en télétravail**

ITQ a déployé un nombre important de portables et de jetons pour répondre à la situation de télétravail causée par la pandémie. Afin de permettre aux employés de se connecter à distance et, ainsi, de maintenir leur prestation de services, c'est 9 704 jetons qui ont été déployés et 5 982 postes de travail portables qui ont été fournis aux employés d'ITQ et de ses clients.

La distribution des jetons et des portables a permis d'assurer initialement les services essentiels et, par la suite, de s'adapter à la situation de télétravail généralisée. De plus, le déploiement massif de ces portables a rehaussé substantiellement l'état du parc informatique dont ITQ est responsable, permettant ainsi d'offrir la solution Microsoft 365 aux employés d'ITQ et à ses clients.

- **Services de télécommunication et de mobilité cellulaire**

ITQ a traité un nombre important de commandes de services de télécommunication pour répondre aux modifications découlant de l'état d'urgence sanitaire. Ces dernières ont visé notamment le rehaussement de liens réseau et la bonification des infrastructures d'accès à distance permettant simultanément à l'ensemble de sa clientèle d'accéder de façon sécuritaire à des environnements bureautiques.

1. En vertu de sa loi constitutive, ITQ est substitué au Centre de services partagés du Québec (CSPQ) à l'égard des fonctions qui lui sont confiées. Ainsi, il est à noter que, pour les fonctions prises en charge par ITQ, certains faits et résultats intègrent ceux accomplis par le CSPQ du 1^{er} avril au 31 août 2020.

De plus, ITQ a su faire face à un accroissement important de la demande du service de mobilité cellulaire pour soutenir le télétravail et l'école à distance :

- Collaboration étroite avec le milieu de l'éducation, le ministère de l'Éducation et des centres de services scolaires concernant la mise en place d'une solution pour permettre l'école à distance pour les étudiants n'ayant pas de connexion Internet ou suffisamment d'équipement mobile à la maison en permettant l'acquisition de forfaits cellulaires à moindre coût;
- Forte progression de la demande pour le télétravail et l'école à distance avec l'ajout de 31 200 nouvelles lignes, pour un total de plus de 102 500 lignes de mobilité cellulaire voix ou données;
- Ajout de 15 nouveaux OP au service de mobilité cellulaire, pour un total de 345.

- **Nouvelle plateforme collaborative**

ITQ a mis en place une nouvelle plateforme de collaboration qui permet, entre autres, de participer à des réunions, de passer des appels et de collaborer à distance au sein d'un même espace de travail sans solliciter les infrastructures gouvernementales.

L'offre de service d'ITQ s'est distinguée par son approche innovante, agile et participative. En collaboration étroite avec le Centre gouvernemental de cyberdéfense, des règles d'implantation technologique et de sécurité ainsi qu'une stratégie de gestion du changement ont été rendues disponibles aux organismes afin de favoriser l'adoption rapide de l'outil. Formation, guides, procédures d'utilisation, capsules vidéo, formation par webinaires, réseau d'ambassadeurs et comité de synergie ont complété l'offre de services d'ITQ.

Le projet a d'ailleurs été présenté dans la catégorie *Prix initiatives numériques* au 35^e Prix d'excellence de l'administration publique du Québec dont les résultats seront connus à l'automne 2021.

ITQ a diffusé 29 communications destinées à appuyer les organisations dans le changement et l'appropriation de la solution ainsi que tenu 14 webinaires pour leur bénéfice. De plus, un espace de partage d'information ainsi qu'un forum de discussion ont été mis en place.

- **Processus de qualification**

Le gouvernement du Québec a dû surseoir aux examens en présentiel dans le cadre des processus de qualification aux emplois de la fonction publique.

Toutefois, dans le contexte de la pandémie et considérant l'urgence de pourvoir des emplois, ITQ s'est vu confier le mandat de trouver et de mettre en place rapidement et de façon agile, une solution transitoire en ligne, visant à permettre la poursuite des examens des processus de qualification malgré les mesures sanitaires limitant les rassemblements. La Solution gouvernementale d'informatisation des examens permet, depuis le 11 février 2021, de procéder en ligne, et de manière sécuritaire, à des examens dans le cadre du processus de qualification à des emplois de la fonction publique.

- **Émission de versements spéciaux**

ITQ a été mis à contribution pour soutenir des initiatives particulières et urgentes en vue de verser pour le compte de certains OP, des subventions particulières découlant de programmes mis en place par le gouvernement pour faire face à la crise sanitaire et soutenir l'économie du Québec ou encore des groupes ou des associations venant en aide à des citoyens.

1.2 Faits saillants

Comme le démontrent les principaux faits saillants, les réalisations associées à la mise en place de notre organisation ainsi qu'aux activités et aux projets découlant de notre prestation de service sont nombreuses.

Sécurité de l'information

ITQ fait de la gestion de la sécurité une priorité organisationnelle grâce à un cycle d'amélioration continue qui consiste à planifier, à développer, à contrôler et à adapter les actions relatives à la protection des renseignements, conformément à la Directive sur la sécurité de l'information gouvernementale.

En 2020-2021, ITQ a amorcé la mise en place de son Centre opérationnel de cyberdéfense, conformément aux exigences et aux orientations du Secrétariat du Conseil du trésor du Québec (SCT). Cela inclut les outils, les processus et les procédures appropriés pour surveiller les événements de sécurité et la gestion des menaces, des vulnérabilités et des incidents de sécurité.

ITQ a également mis en œuvre le Programme de rehaussement de la sécurité de l'information qui lui permet de garder à niveau la qualité de ses mesures de sécurité. Les éléments inscrits dans ce programme sont inspirés des approches de réalisation préconisées par les normes internationales en matière de protection de l'information.

ITQ réalise annuellement des projets inscrits dans le Plan d'amélioration de la sécurité de l'information. Entre autres, des formations en matière de cybersécurité ont été données à l'ensemble de son personnel. Plusieurs tests d'intrusion ont aussi été réalisés sur des actifs informationnels, ainsi que des audits sur les pratiques de sécurité.

En terminant, les grands projets réalisés par ITQ ont tous parmi leurs objectifs celui d'accroître notablement la sécurité des infrastructures technologiques du gouvernement.

Consolidation des centres de traitement informatique (CCTI)

Le Programme CCTI s'inscrit dans une vague mondiale de transformation numérique et d'optimisation de centres de données gouvernementaux prenant le virage de l'infonuagique à des fins d'efficacité et de sécurité.

La stratégie de réalisation des migrations prévoit que chaque OP évalue l'état de ses actifs par une revue diligente et répertorie l'information requise pour évaluer les charges de traitement et de stockage à transférer prioritairement dans le nuage externe. Les charges restantes bénéficieront du modèle d'infonuagique privé, le « nuage gouvernemental » ainsi que du service d'hébergement d'équipements informatiques, offerts par ITQ.

Au cours de 2020-2021, les principales réalisations sont :

- ITQ a finalisé la stratégie de gestion des risques de sécurité en infonuagique qui encadrent l'usage du nuage gouvernemental et ceux de l'externe;
- ITQ a achevé la publication d'un appel d'offres concernant la connexité afin de relier les centres de traitement informatique gouvernementaux gérés par ITQ;
- ITQ a poursuivi un projet pilote visant la migration de huit OP, dont six ont terminé la migration de leurs charges vers le nuage externe;
- de plus, des établissements témoins du réseau de l'éducation et de l'enseignement supérieur ont été sélectionnés pour amorcer les travaux de la revue diligente (quatre cégeps et quatre centres de services scolaires). La résultante de ces travaux permettra, entre autres, de tirer avantageusement des constats qui permettront d'optimiser et de standardiser les solutions de centralisation ou de virtualisation choisies.

Centre d'expertise en infonuagique (CEI)

Afin de soutenir les OP à l'égard de l'appropriation en matière d'infonuagique, le CEI a mis en place des tables opérationnelles de collaboration en infonuagique mensuelles. Ces tables arborent les trois volets suivants : technologie, sécurité et applicatif. L'ensemble des OP ont été invités à ces tables afin d'échanger sur ces sujets avec leurs pairs des autres organismes.

En 2020-2021, un processus d'approbation des zones d'accueil² des OP ainsi que la validation du choix des fournisseurs ont été entamés afin notamment de s'assurer que le virage infonuagique soit sécuritaire. Le CEI a accompagné dans leurs réflexions infonuagiques et dans des preuves de concept, plus d'une trentaine d'OP. Plusieurs documents traitant d'infonuagique et l'offre de service du CEI ont été publiés sur la plateforme collaborative destinée aux OP.

Bonification du catalogue d'offres infonuagiques

Le courtier en infonuagique d'ITQ³ a publié un appel d'intérêt le 7 juillet 2020 afin de qualifier des offres pour le nuage gouvernemental dont les exigences de sécurité ont été rehaussées dans le but de protéger adéquatement les données les plus sensibles du gouvernement. Un second appel d'intérêt a été publié le 18 décembre 2020 dans le but de qualifier des prestataires de services pour des services professionnels visant la mise en œuvre de solutions infonuagiques.

En 2020-2021, environ 100 contrats ont été conclus pour une valeur de plus de 100 millions de dollars.

Au 31 mars 2021, le catalogue d'offres en infonuagique comportait 195 offres d'outils de collaboration et de bureautique ainsi que plus de 1 000 offres d'infrastructures-service, de plateformes-service et de logiciels-service.

-
2. Zone d'accueil infonuagique : Environnement préconfiguré pour héberger les charges de travail dans le nuage gouvernemental, externe ou hybride. Elle est en fait un centre de traitement informatique infonuagique qui permet de standardiser les environnements infonuagiques. Elle offre une cohérence en matière de dénomination, de mise à l'échelle, de contrôle d'accès et, surtout, de contrôle des coûts. Avec cela vient une base de sécurité qui prévient les configurations accidentelles, non conformes ou non autorisées.
 3. Courtier en infonuagique : En vertu de sa loi constitutive, ITQ agit à titre de courtier infonuagique pour le compte des OP, en rendant disponibles des offres infonuagiques par type de biens ou de services. À cet égard, ITQ produit un catalogue d'offres infonuagiques destinées à répondre aux besoins des OP et les accompagne.

Réseau gouvernemental de télécommunication (RGT)

Lié à la *Stratégie de transformation numérique gouvernementale 2019-2023* (STNG), le RGT offrira lorsqu'il sera terminé, une gamme de services de pointe en matière de télécommunication. Ceux-ci soutiendront la mise en œuvre de projets structurants tels que le programme CCTI et le virage infonuagique.

En 2020-2021, ITQ a réalisé les travaux visant à obtenir de nouveaux services de télécommunication dans le contexte de la mise en œuvre du RGT, notamment des liens à très haut débit. Cela a permis aux OP de commencer à bénéficier des services de type Internet.

Le RGT remplacera graduellement le Réseau intégré de télécommunication multimédia, qui permet aux 34 établissements du Réseau de la santé et des services sociaux et à près de 100 OP dans quelque 3 200 établissements au Québec d'offrir leur prestation de services.

Un des apports innovants du RGT comparativement au modèle d'exploitation actuel est le fait qu'il prévoit le rapatriement des fonctions d'intégration et de gestion opérationnelle au sein d'ITQ, ce qui procurera à l'administration publique une agilité accrue et un meilleur contrôle des services consommés.

Par ailleurs, il instaure un nouveau modèle de gouvernance favorisant l'ouverture des marchés publics et la mise à profit des réseaux privés financés par l'État.

Service québécois d'identité numérique (SQIN)

Découlant de la STNG, le programme SQIN vise à constituer une fondation technologique innovante propulsant le citoyen dans l'ère du numérique en lui procurant une identité numérique de confiance ainsi qu'en lui simplifiant l'accès aux services gouvernementaux. Le SQIN proposera une expérience numérique complète qui deviendra le moyen privilégié pour interagir avec le gouvernement.

En 2020-2021, ITQ a coordonné le démarrage de la phase d'exécution du projet « Accès bonifié aux prestations électroniques de services Entreprises et Citoyens » approuvé par décret le 13 mai 2020. La première livraison vise à élaborer la nouvelle solution d'authentification gouvernementale pour les citoyens qui remplacera clicSÉQR. Ce service sera déployé progressivement à l'échelle des différents OP du Québec à partir de mars 2022.

Service de communications IP centralisées (CIC)

ITQ a poursuivi la mise en œuvre technologique de la nouvelle offre de service CIC ainsi que du projet pilote impliquant la migration de 9 OP pour un total de 2 378 forfaits d'abonnement. L'offre de service CIC est désormais présentée dans le catalogue des services d'ITQ.

ITQ a amorcé la migration des OP vers le nouveau service de CIC. Au 31 mars 2021, 14 OP avaient migré sur le nouveau service de téléphonie pour un total de 7 714 forfaits d'abonnement. Le modèle d'affaires préconisé par ITQ pour le service de CIC vise à accroître l'autonomie, à assurer un meilleur contrôle des coûts et à offrir un meilleur service aux OP. ITQ est propriétaire de l'infrastructure technologique permettant l'interopérabilité et l'interconnexion avec les différents services IP.

Renouvellement et rehaussement du système électronique d'appels d'offres (SEAO)

Soutenant le recours aux marchés publics, le SEAO a été développé en 2002 et est exploité depuis par un prestataire de services par un contrat de service détenu par le SCT qui vient à échéance en novembre 2022.

En cohérence avec le plan stratégique 2019-2023 du SCT, la fin prévue du contrat et la désuétude technologique de la solution, un projet de renouvellement et de rehaussement du SEAO a été mis en avant et a été confié à ITQ.

En 2020-2021, ITQ a procédé à la publication d'un appel d'offres afin d'acquérir une nouvelle solution hébergée en infonuagique et a démarré les activités préparatoires à la phase d'exécution du projet. Pour ce faire, ITQ a déterminé les exigences fonctionnelles et non fonctionnelles (technologiques, sécurité, performance, etc.) du devis de l'appel d'offres et puis procédé à son lancement.

La nouvelle solution répondra notamment aux recommandations du rapport du Vérificateur général du Québec et aux grands principes de la *Loi sur les contrats des organismes publics* (RLRQ, chapitre C-65.1), notamment la transparence, l'intégrité, l'équité et l'accessibilité. Elle intègrera les fondations numériques gouvernementales faisant partie des mesures clés de la STNG, à commencer par l'adoption d'une infrastructure technologique en infonuagique reconnue par le gouvernement du Québec.

Au terme du projet, ITQ deviendra le propriétaire exploitant de la nouvelle solution SEAO.

Solutions d'affaires en gestion intégrée des ressources

- **Nouveau client**

ITQ a accueilli, le 14 septembre 2020, un nouveau client pour le service de rémunération, d'avantages sociaux et de conseil à la retraite, soit la Société de l'assurance automobile du Québec. Les travaux de préparation, de transition et d'intégration et de gestion du changement ont été réalisés, de part et d'autre, dans un contexte d'apprentissage du télétravail.

- **Dons en ligne**

ITQ a soutenu le déploiement pour la communauté gouvernementale de la suite interactive DONNA, une solution de gestion de la campagne Entraide relevant du Secrétariat Entraide du ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale, en mettant en place une série de processus et d'échanges de données avec SAGIR. Ces travaux ont permis de simplifier l'opération de sollicitation des dons, notamment en éliminant les fiches de souscription en format papier, leur personnalisation et leur distribution dans les unités administratives partout au Québec, en plus de faciliter le prélèvement automatique des sommes sur la paie des donateurs.

Cette solution élimine la collecte des fiches de sollicitation remplies par les donateurs en format papier, la compilation des fiches et la saisie manuelle dans le système de paie utilisé pour le prélèvement des retenues à la source, facilite la reddition de comptes et réduit les délais et les erreurs.

État de santé des services d'affaires en infrastructures technologiques harmonisé à l'état de santé applicatif

ITQ a offert 26 services d'affaires en infrastructures technologiques afin de répondre aux besoins des OP en matière d'infrastructures technologiques.

ITQ applique une démarche rigoureuse visant à établir l'état de santé triennal de ses services d'affaires, de ses services techniques et de ses composantes de services techniques. La méthode d'élaboration de l'état de santé des services d'affaires a été entièrement revue. Le modèle de présentation se base sur le modèle TIME, déjà utilisé pour l'état de santé applicatif. Les critères ont ainsi été harmonisés avec ceux utilisés pour l'état de santé applicatif, en les adaptant à la nature des services d'affaires en infrastructures. Les critères respectent les exigences de la LGGRI.

Cet exercice a permis de soutenir et de perfectionner la planification du portefeuille de projets de maintien des services (désuétude et améliorations) en fonction des priorités et de la capacité de réalisation.

Développement de la culture Agile et Lean

ITQ a poursuivi ses travaux en vue d'implanter une stratégie Agile et Lean.

En 2020-2021, ITQ a institué une initiative transversale au sein de l'organisation, par la mise sur pied, d'une part, du Bureau de la culture et de la performance Agile et Lean (BCPAL) et, d'autre part, des Ailes sectorielles de culture et de performance Agile et Lean (ASCPAL).

Le BCPAL priorise le déploiement global et en suit l'évolution, tandis que l'ASCPAL priorise et gère les initiatives sectorielles et en assure le progrès au sein des vice-présidences d'ITQ. S'adjoint à ces comités le Centre d'expertise Agile et Lean qui conseille et accompagne les responsables de l'implantation des initiatives de déploiement convenues par le BCPAL et les ASCPAL, en leur offrant de la formation et de l'accompagnement spécialisé.

Entreprise en santé

ITQ a obtenu la certification « *Entreprise en santé* » décernée par le Bureau de normalisation du Québec. Dans le cadre du Plan d'action Entreprise en santé 2020-2021, les activités suivantes ont été réalisées :

- **Promouvoir la reconnaissance au travail par la tenue du Mois de la reconnaissance de l'organisation et d'activités sectorielles ponctuelles**
 - Création d'une section intranet sur la reconnaissance en contexte de télétravail destinée aux gestionnaires;
 - Tenue d'une conférence thématique offerte aux gestionnaires;
 - Diffusion d'une capsule dans l'intranet sur la reconnaissance par les pairs en contexte de télétravail;

- Transmission de différentes communications par le Réseau des complices du mieux-être favorisant le soutien social dans les équipes, notamment sur la reconnaissance entre les pairs.
- **Sensibiliser les employés et les gestionnaires à la santé psychologique**
 - Mise sur pied du Réseau des complices du mieux-être, dont l'objectif est d'identifier des employés pour soutenir les équipes, renforcer le soutien social, relayer les communications et contribuer à un milieu de travail sain et soucieux de la santé psychologique de tout un chacun;
 - Transmission par courriel de capsules sur la santé psychologique;
 - Création d'une page intranet contenant les capsules sur la santé psychologique afin qu'elles soient accessibles à l'ensemble des employés;
 - Tenue d'une conférence thématique offerte aux gestionnaires.
- **Offrir des activités de sensibilisation relatives aux saines habitudes de vie**
 - Mise sur pied d'un programme de nutrition comprenant deux conférences offertes par une nutritionniste, une dégustation guidée virtuelle ainsi qu'une infolettre.

2. LES RÉSULTATS

2.1 Plan d'action organisationnel 2020-2021

Étant donné la création d'ITQ, il a été décidé après consultation du SCT que, pour la période du 1^{er} septembre 2020 au 31 mars 2021, ITQ se dotait d'un plan d'action organisationnel 2020-2021 dont les résultats seraient présentés dans le rapport annuel de gestion. Ce plan d'action devait notamment prévoir l'élaboration du premier plan stratégique d'ITQ pour la période du 1^{er} avril 2021 au 31 mars 2023.

Résultats relatifs au plan d'action organisationnel

Sommaire des résultats 2020-2021 relatifs aux engagements du Plan d'action organisationnel 2020-2021 (7 mois)

Objectif 1 : Établir un cadre de fonctionnement administratif optimal répondant aux besoins d'ITQ

Action	Cible	Échéance	Résultat
1.1 Réaliser le plan stratégique 2021-2023 d'ITQ	Approbation du plan stratégique 2021-2023 par le président-directeur général	31 mars 2021	Atteint
1.2 Préciser les règles de délégation de signatures et d'autorisation de la subdélégation et des modalités d'exercice	Adoption des documents d'encadrement : <ul style="list-style-type: none">Plan de délégation de signaturesRèglement de régie interneRèglement sur la signature de certains documentsPlan de délégation des pouvoirs d'autoriser et de payerDirective — Autorisation à la signature de contrats et d'ententes	30 septembre 2020	Atteint
1.3 Mettre à jour des documents associés au cadre de gestion	Révision de la méthode d'élaboration et d'approbation des documents constituant le cadre de gestion	31 mars 2021	Non atteint
	Adoption d'un code d'éthique destiné aux administrateurs publics d'ITQ	31 décembre 2020	Atteint

Objectif 2 : Viser à devenir une organisation performante

Action	Cible	Échéance	Résultat
2.1 Poursuivre la mise en œuvre de la méthodologie <i>Agile et Lean</i>	Application des méthodologies <i>Agile et Lean</i> dans notre relation avec la clientèle	31 mars 2021	Atteint
	Mise en application des concepts <i>Agile et Lean</i> dans les activités du bureau de projet : <ul style="list-style-type: none"> • Révision du portefeuille des investissements en ressources informationnelles pluriannuel • Élaboration d'un modèle de gouvernance des projets numériques 	31 mars 2021	Atteint
2.2 Mettre en place un processus de gestion des risques	Actualisation du Plan d'action des risques majeurs	31 mars 2021	Atteint
2.3 Standardiser les modalités de gestion des emplois d'adjoints exécutifs et administratifs d'ITQ	Directive sur la définition et la répartition des adjoints exécutifs et administratifs	31 janvier 2021	Atteint
2.4 Centraliser les opérations similaires	Analyse des activités organisationnelles afin d'éviter le dédoublement des opérations : <ul style="list-style-type: none"> • Centre d'assistance au Service de l'assistance à l'utilisation des applications communes • Activités de sécurité • Activités organisationnelles en communication (mandat d'audit interne) • Activités liées au Bureau de la culture et de la performance <i>Agile et Lean</i> 	31 mars 2021	Atteint
2.5 Amorcer les travaux liés à la mise en place d'un tableau de bord de performance	Élaboration et évaluation des indicateurs de performance du processus de gestion des incidents avec le projet d'amélioration des processus et des outils de gestion de l'exploitation	31 mars 2021	Atteint

Objectif 3 : Maîtriser le nouveau mode de financement des opérations d'ITQ

Action	Cible	Échéance	Résultat
3.1 Déterminer la tarification pour la prestation des services fournis par ITQ	Établissement de la tarification à partir des résultats du coût de revient	15 mars 2021	Atteint
	Préparation de la documentation	31 mars 2021	Atteint
	Publication des fiches de service ajustées au catalogue d'ITQ sur le site Web Québec.ca	31 mars 2021	Atteint

Objectif 4 : Se doter d'une structure de gouvernance

Action	Cible	Échéance	Résultat
4.1 Mettre en place les comités de gestion	Définition des rôles et des responsabilités des comités suivants : <ul style="list-style-type: none"> Comité de vérification Comité stratégique en gestion contractuelle Comité de gouvernance du portefeuille de projets 	31 mars 2021	Atteint
4.2 Implanter une culture organisationnelle axée sur l'expérience client	Cadre de gestion de la relation clientèle	31 mars 2021	Atteint

Objectif 5 : Rehausser les réflexes du personnel pour une meilleure protection contre les cyberattaques

Action	Cible	Échéance	Résultat
5.1 Améliorer les connaissances en sécurité de l'information	Formation en sécurité de l'information suivie par le personnel	31 mars 2021	Atteint

Objectif 6 : Respecter les exigences réglementaires et légales associées à la reddition de comptes gouvernementale

Action	Cible	Échéance	Résultat
6.1 Produire les plans d'action organisationnels	Élaboration des plans suivants : <ul style="list-style-type: none"> Plan d'action de développement durable 2020-2022 Plan d'action à l'occupation et à la vitalité des territoires 2020-2022 	31 mars 2021	Atteint

Résultats détaillés 2020-2021 relatifs aux engagements du Plan d'action organisationnel 2020-2021

Objectif 1 : Établir un cadre de fonctionnement administratif optimal répondant aux besoins d'ITQ

Action 1.1 Réaliser le plan stratégique 2021-2023 d'ITQ

Cible	Résultat au 31 mars 2021
Approbation du plan stratégique 2021-2023 par le président-directeur général	Atteint

Explication du résultat obtenu en 2020-2021

Plusieurs rencontres avec le comité de réalisation du plan stratégique ont permis de définir les indicateurs de résultats et les cibles annuelles. Le plan stratégique a été rédigé et un tableau synoptique a été achevé, présenté et validé par le SCT.

Au 31 mars 2021, l'approbation du président-directeur général a été obtenue. Les travaux pour son dépôt à l'Assemblée nationale sont en cours.

Action 1.2 Préciser les règles de délégation de signatures et d'autorisation de la subdélégation et des modalités d'exercice

Cible	Résultat au 31 mars 2021
Adoption des documents d'encadrement : <ul style="list-style-type: none">Plan de délégation de signaturesRèglement de régie interneRèglement sur la signature de certains documentsPlan de délégation des pouvoirs d'autoriser et de payerDirective — Autorisation à la signature de contrats et d'ententes	Atteint

Explication du résultat obtenu en 2020-2021

ITQ est un organisme budgétaire figurant à l'annexe 1 de la *Loi sur l'administration financière* (RLRQ, chapitre A-6.001). ITQ est également assujetti à la *Loi sur l'administration publique* (RLRQ, chapitre A-6.01).

À ce titre, l'approbation et la mise en œuvre des documents de gouvernance relatifs à la délégation des pouvoirs de signature, d'autorisation et de paiement et des règlements relatifs au fonctionnement de l'organisation s'avèrent essentielles au fonctionnement d'ITQ. Ces documents d'encadrement ont été rédigés afin de répondre à la nouvelle réalité et aux besoins futurs d'ITQ et ont été approuvés par le comité de direction (CODIR) d'ITQ.

Ils constituent une version de départ pour ITQ, visant à assurer le fonctionnement efficace de l'organisation. La première année d'activité permettra de personnaliser davantage cet encadrement en fonction des activités d'optimisation de l'organisation, en tenant compte de la structure de gouvernance de l'organisation et des besoins exprimés par les autorités.

Action 1.3 Mettre à jour des documents associés au cadre de gestion

Cible	Résultat au 31 mars 2021
Révision de la méthode d'élaboration et d'approbation des documents constituant le cadre de gestion	Non atteint
Adoption d'un code d'éthique destiné aux administrateurs publics d'ITQ	Atteint

Explication du résultat obtenu en 2020-2021

Révision de la méthode d'élaboration et d'approbation des documents constituant le cadre de gestion

La création d'ITQ est l'occasion de doter l'organisation d'une structure cohérente visant à :

- uniformiser la structure de rédaction de ces documents d'encadrement;
- consolider la gestion des principaux documents d'encadrement;
- favoriser leur diffusion et leur application;
- permettre une mise à jour plus efficace.

À cet effet, un projet de cadre de gestion a été déposé. Les autorités ont formulé des commentaires visant à amorcer une démarche afin de comparer et de bonifier les caractéristiques relatives à la gestion des documents normatifs.

De ce fait, la décision a été prise de maintenir le *statu quo* et de reporter l'échéance afin de permettre une révision en profondeur des façons de faire au sein de l'organisation. Cette révision a pour objectif d'intégrer dans le processus le volet juridique ainsi que les règles relatives à la gestion documentaire, notamment à la gestion des archives.

En raison de ces faits, le résultat n'est pas atteint au 31 mars 2021. Ces derniers se poursuivront au cours de la prochaine année. Au cours du prochain exercice financier, le nouveau modèle de fonctionnement relatif à la gestion des documents normatifs d'ITQ sera achevé et mis en œuvre.

Adoption d'un code d'éthique destiné aux administrateurs publics d'ITQ

Le Code d'éthique et de déontologie des administrateurs publics d'ITQ (Code) est établi conformément à l'article 34 du *Règlement sur l'éthique et la déontologie des administrateurs publics* (RLRQ, chapitre M-30, r.1) découlant de la *Loi sur le ministère du Conseil exécutif* (RLRQ, chapitre M-30, r. 1).

Les dispositions du Code s'appliquent à tous les administrateurs publics d'ITQ soit :

- le président-directeur général;
- les vice-présidents;
- les membres indépendants du comité de vérification.

En fonction des exigences prévues dans ce code, les administrateurs visés doivent en prendre connaissance et confirmer leur adhésion à ce dernier, ainsi que dénoncer par écrit tout intérêt direct ou indirect susceptible de les placer dans une situation de conflit d'intérêts.

Le Code a été approuvé par le CODIR et les administrateurs publics d'ITQ ont été invités à apposer leur signature aux annexes.

Le Code a été publié dans l'intranet et sur le site Web Québec.ca.

Objectif 2 : Viser à devenir une organisation performante

Action 2.1 Poursuivre la mise en œuvre des méthodologies *Agile* et *Lean*

Cible	Résultat au 31 mars 2021
Application des méthodologies <i>Agile</i> et <i>Lean</i> dans notre relation avec la clientèle	Atteint
Mise en application des concepts <i>Agile</i> et <i>Lean</i> dans les activités du bureau de projet : <ul style="list-style-type: none">• Révision du portefeuille des investissements en ressources informationnelles pluriannuel• Élaboration d'un modèle de gouvernance des projets numériques	Atteint

Explication du résultat obtenu en 2020-2021

Agile et *Lean* dans notre relation avec la clientèle

Des travaux ont été réalisés permettant de définir le mandat global de l'accueil client et de mettre en place la structure de gouvernance ainsi que l'équipe tactique. De plus, ces travaux ont permis de disposer d'une vue d'ensemble de tous les travaux et des priorités.

Agile et Lean au bureau de projet

La méthode *Agile et Lean* vise à livrer rapidement de la valeur dans les projets. Ainsi, la procédure de mise à jour du portefeuille des investissements en ressources informationnelles pluriannuel a été révisée, présentée et approuvée par le comité de gestion du portefeuille de projets. À cette occasion, un premier sprint de priorisation des projets au portefeuille a été réalisé.

De plus, la structure de gouvernance du portefeuille des projets numériques a été terminée et présentée au CODIR.

Action 2.2 Mettre en place un processus de gestion des risques

Cible	Résultat au 31 mars 2021
Actualisation du Plan d'action des risques majeurs	Atteint

Explication du résultat obtenu en 2020-2021

Le plan d'action des risques majeurs 2021-2022 a été présenté et approuvé par le CODIR.

Action 2.3 Standardiser les modalités de gestion des emplois d'adjoints exécutifs et administratifs d'ITQ

Cible	Résultat au 31 mars 2021
Directive sur la définition et la répartition des adjoints exécutifs et administratifs	Atteint

Explication du résultat obtenu en 2020-2021

La Directive sur la définition et la répartition des adjoints exécutifs et administratifs a permis d'établir les standards à respecter pour le personnel de soutien à la gestion. Elle comprend notamment des principes directeurs ainsi que des règles de répartition du personnel.

Cette directive administrative a été adoptée par le CODIR. Elle était accompagnée d'une description d'emploi générique pour les postes d'adjoints exécutifs ainsi que de deux autres pour les postes d'adjoints administratifs.

Action 2.4 Centraliser les opérations similaires

Cible	Résultat au 31 mars 2021
Analyse des activités organisationnelles afin d'éviter le dédoublement des opérations : <ul style="list-style-type: none">• Centre d'assistance au Service de l'assistance à l'utilisation des applications communes• Activités de sécurité• Activités organisationnelles en communication (mandat d'audit interne)• Activités liées au Bureau de la culture et de la performance <i>Agile et Lean</i>	Atteint

Explication du résultat obtenu en 2020-2021

Dans un objectif continu d'amélioration de la performance organisationnelle d'ITQ, une analyse a été produite afin de permettre de reconnaître les dédoublements potentiels d'opérations similaires au sein de l'organisation.

Le recensement des activités similaires a été réalisé et présenté au CODIR, des recommandations seront élaborées au cours du prochain exercice financier.

Action 2.5 Amorcer les travaux liés à la mise en place d'un tableau de bord de performance

Cible	Résultat au 31 mars 2021
Élaboration et évaluation des indicateurs de performance du processus de gestion des incidents avec le projet d'amélioration des processus et des outils de gestion de l'exploitation	Atteint

Explication du résultat obtenu en 2020-2021

ITQ désire disposer d'un tableau de suivi de sa performance. Le premier processus choisi a été celui de la gestion des incidents déployé dans le cadre du projet d'amélioration des processus et des outils de gestion de l'exploitation. Afin d'assurer à l'organisation un meilleur contrôle de la gestion des incidents, des indicateurs de performance et leur suivi ont été développés visant à en dégager des actions correctives ou des améliorations. Ainsi, des efforts ont été consentis afin d'agir en amont des incidents détectés qui pourraient nuire aux niveaux de service. Ces indicateurs et ces mesures ont été mis en place.

Objectif 3 : Maîtriser le nouveau mode de financement des opérations d'ITQ

Action 3.1 Déterminer la tarification pour la prestation des services fournis par ITQ

Cible	Résultat au 31 mars 2021
Établissement de la tarification à partir des résultats du coût de revient : <ul style="list-style-type: none">Préparation de la documentationPublication des fiches de service adaptées au catalogue d'ITQ sur le site Web Québec.ca	Atteint

Explication du résultat obtenu en 2020-2021

Un processus annuel relatif à la révision et à l'approbation de la tarification est en vigueur à ITQ. Ce processus est applicable à l'ensemble des services et s'appuie sur les données du coût de revient qui sont révisés annuellement. En adéquation avec l'article 24 de la loi constitutive d'ITQ, la grille tarifaire des services doit être soumise à l'approbation du Conseil du trésor.

La tarification 2021-2022 a été établie à partir de données du coût de revient et approuvée par le CODIR. Au 31 mars 2021, les travaux pour obtenir l'approbation du Conseil du trésor sont en cours.

La documentation et les fiches de service adaptées au catalogue d'ITQ ont été publiées sur le site Web Québec.ca.

Objectif 4 : Se doter d'une structure de gouvernance

Action 4.1 Mettre en place les comités de gestion

Cible	Résultat au 31 mars 2021
Définition des rôles et des responsabilités des comités suivants : <ul style="list-style-type: none">Comité de vérificationComité stratégique en gestion contractuelleComité de gouvernance du portefeuille de projets	Atteint

Explication du résultat obtenu en 2020-2021

Comité de vérification

Le comité de vérification a été constitué à la suite de la nomination de ses membres indépendants par la présidente du Conseil du trésor en date du 4 mars 2021. Le rôle et les responsabilités du comité sont prévus dans la loi constitutive d'ITQ.

Ce comité se réunit minimalement trois fois par année. Durant la première rencontre tenue le 29 mars 2021, un document proposant des règles de fonctionnement administratives a été déposé. Les rencontres subséquentes sont planifiées en fonction notamment des obligations de reddition de comptes d'ITQ.

Comité stratégique en gestion contractuelle

Le comité stratégique en gestion contractuelle assiste le président-directeur général dans ses fonctions en matière de gouvernance en gestion contractuelle en adoptant les orientations et des mesures structurantes à ce chapitre.

Il recommande la stratégie d'acquisition pour des contrats publics éventuels dont la valeur estimée est de 1 million de dollars et plus, et traite notamment de la gestion des risques associés à ces stratégies. Il recommande également les approches à privilégier pour des contrats publics dont la valeur estimée est de moins de 1 million de dollars si ces derniers impliquent des risques médiatiques soulevés par les vice-présidences.

Ce comité a été constitué en septembre 2020 et la première séance s'est tenue le 9 septembre 2020. Les rencontres du comité sont planifiées tous les mercredis.

Comité de gouvernance du portefeuille de projets

Le comité de gouvernance du portefeuille de projets assiste le président-directeur général dans ses fonctions en assurant une saine gouvernance des investissements en ressources informationnelles et en aménagement des milieux de travail par la gestion du portefeuille de projets. Il assure la gestion de l'enveloppe d'investissements ainsi que la priorisation, l'autorisation et la gouvernance des projets.

Ce comité a été constitué en septembre 2020 et la première séance s'est tenue le 17 septembre 2020. Depuis, les rencontres du comité se tiennent toutes les deux semaines, le jeudi.

Action 4.2 Implanter une culture organisationnelle axée sur l'expérience client

Cible	Résultat au 31 mars 2021
Cadre de gestion de la relation clientèle	Atteint

Explication du résultat obtenu en 2020-2021

ITQ a pour mission de fournir aux OP des services en infrastructures technologiques et en systèmes de soutien commun pour les soutenir dans la réalisation de leur mandat. La satisfaction de la clientèle occupe une place centrale et constitue une préoccupation constante de l'organisation.

La relation avec la communauté gouvernementale repose nécessairement sur l'ensemble de l'organisation et doit être portée autant par la haute direction que par les équipes opérationnelles. L'engagement d'ITQ quant à l'importance d'une culture organisationnelle axée sur le client permet de rehausser la qualité des services offerts et d'augmenter la satisfaction des OP.

Le cadre de gestion de la relation avec la clientèle est un intrant essentiel pour définir les critères caractérisant la prestation de services d'ITQ. Il permet de se doter d'une structure de gouvernance qui encadre les interactions définissant la relation avec les OP et de positionner l'expérience client au sein de l'organisation.

Ainsi, une politique de gestion de la relation avec la clientèle, tenant lieu de cadre de gestion, a été produite et adoptée par le CODIR. Cette politique a permis de définir les comportements et les attitudes attendus de tout intervenant d'ITQ devant interagir avec les OP afin de leur offrir un service de qualité et d'accroître leur satisfaction.

Objectif 5 : Rehausser les réflexes du personnel pour une meilleure protection contre les cyberattaques

Action 5.1 Améliorer les connaissances en sécurité de l'information

Cible	Résultat au 31 mars 2021
Formation en sécurité de l'information suivie par le personnel	Atteint

Explication du résultat obtenu en 2020-2021

La stratégie de formation du personnel en sécurité de l'information a comme objectif :

- d'ancrer la cybersécurité dans la culture;
- de placer le personnel au cœur de la cybersécurité;
- que l'ensemble du personnel devienne le maillon fort de la cybersécurité;
- de faire de son personnel un acteur averti;
- que la cybersécurité devienne l'affaire de tous;
- que le personnel adopte des comportements proactifs et exemplaires.

Les formations touchant plus de 15 sujets ont été offertes en ligne aux employés :

- Quiz préformation;
- Module 1 : introduction à la sécurité de l'information; courriel; hameçonnage; mots de passe; signalement rapport des incidents.
- Module 2 : confidentialité sur le Web; ingénierie sociale; logiciels malveillants; rançongiciel; confidentialité sur le Web.
- Module 3 : fuite de données; menace interne non intentionnelle; PRP; réseaux sociaux; vol d'identité;
- Quiz post formation.

Au 31 mars 2021, ces formations ont été données à 98 % du personnel d'ITQ et le sondage postformation a permis de constater une satisfaction de 94 % des participants répondants. Ces formations en sécurité continuent d'être offertes en ligne.

Objectif 6 : Respecter les exigences réglementaires et légales associées à la reddition de comptes gouvernementale

Action 6.1 Produire les plans d'action organisationnels

Cible	Résultat au 31 mars 2021
Élaboration des plans suivants : <ul style="list-style-type: none">• Plan d'action de développement durable 2020-2022• Plan d'action à l'occupation et à la vitalité des territoires 2020-2022	Atteint

Explication du résultat obtenu en 2020-2021

Plan d'action de développement durable (PADD)

En vertu de la *Loi sur le développement durable* (RLRQ, chapitre D-8.1.1, article 15), ITQ doit centrer ses priorités et planifier ses actions de manière à tendre vers un développement durable, conformément à la Stratégie gouvernementale de développement durable (SGDD).

Les travaux d'élaboration et de mise en œuvre du PADD pour la période du 1^{er} septembre 2020 au 31 mars 2022 ont été coordonnés par l'officier en développement durable, en collaboration avec les membres du comité consultatif de développement durable d'ITQ.

Ainsi, ITQ a rendu public son PADD 2020-2022, lequel a été approuvé par le CODIR. Celui-ci établit les objectifs, les engagements ainsi que les activités qu'il prévoit réaliser afin de contribuer à la mise en œuvre de la SGDD. Puisque l'exercice de révision générale de la SGDD 2015-2020 a dû être reporté par le gouvernement, ce PADD tient compte de la directive du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) applicable à la mise à jour des plans d'action de développement durable des OP pour la période 2021-2022.

Plan d'action en occupation et en vitalité des territoires (PAOVT)

Tous les OP ont l'obligation de participer à l'occupation et à la vitalité des territoires et d'en rendre compte par la publication d'un plan d'action.

La création d'ITQ a eu pour effet de modifier son offre de services. Ainsi, le PAOVT 2020-2022 a été adopté par le CODIR puis publié dans l'intranet et sur le site Web Québec.ca.

2.2 Déclaration de services aux citoyens

La Déclaration de services aux citoyens exprime les engagements qu'ITQ a pris envers les citoyennes et les citoyens du Québec. Elle indique les modalités qui leur permettent de formuler un commentaire ou de déposer une plainte.

À cet égard, les produits et les services offerts directement à la population par ITQ sont : le Centre d'assistance en dotation, le processus de qualification, les renseignements sur les programmes d'accès à l'égalité et le Programme de développement de l'employabilité à l'intention des personnes handicapées.

Les engagements d'ITQ dans sa Déclaration de services aux citoyens portent sur l'accessibilité des services, la courtoisie à l'accueil, la confidentialité, l'équité, la transparence ainsi que les délais de traitement.

Dans le cadre d'une plainte ou d'un commentaire d'un citoyen, les engagements sont les suivants :

- un délai de 5 jours ouvrables ou moins à compter de la réception pour l'envoi d'un accusé de réception par courriel ;
- un délai de 20 jours ouvrables ou moins suivant sa réception pour le traitement d'une plainte.

En 2020-2021, ITQ a reçu un total de cinq plaintes formulées par des citoyens. Un accusé de réception a été envoyé par ITQ dans la totalité des cas. Le délai de transmission de l'accusé de réception de cinq jours ouvrables ou moins a été respecté dans 100 % des cas, avec un délai moyen de trois jours.

Quant au délai de traitement d'une plainte en 20 jours ouvrables ou moins, celui-ci a été respecté par ITQ dans 100 % des cas, avec un délai moyen de 11 jours.

Sommaire des résultats des engagements de la Déclaration de services aux citoyens

Engagement	Indicateur	Cible	Résultats 2020-2021
Envoi d'un accusé de réception dans les cinq jours ouvrables ou moins à compter de la réception de la plainte	Proportion des plaintes ayant fait l'objet d'accusé de réception respectant le délai prévu	100 %	100 %
Traitement de la plainte dans les 20 jours ouvrables ou moins suivant sa réception	Proportion de réponses fournies dans le délai prévu	100 %	100 %

3. LES RESSOURCES UTILISÉES

3.1 Utilisation des ressources humaines

Répartition de l'effectif par secteur d'activité

Le tableau suivant présente la répartition par domaine d'activité de l'effectif en poste au 31 mars 2021.

Effectif au 31 mars 2021 incluant le nombre de personnes occupant un poste permanent ou occasionnel, à l'exclusion des étudiants et des stagiaires

Secteur d'activité	2020-2021
1. Gouvernance et soutien à l'organisation	194
2. Technologies de l'information (TI)	899
3. Services hors TI	554
Total	1 647

Formation et perfectionnement du personnel

Un montant total en formation de près de 621 000 \$ a été alloué pour la période du 1^{er} septembre au 31 décembre 2020. Cela équivaut à 1,3 % de la masse salariale d'ITQ respectant ainsi l'objectif de 1% fixé par la *Loi favorisant le développement et la reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre* (RLRQ, chapitre D-8.3).

Évolution des dépenses en formation

Répartition des dépenses en formation	Année civile 2020 ⁴
Proportion de la masse salariale (%)	1,3
Nombre moyen de jours de formation par personne	
Cadre	0,3
Professionnel	1,0
Fonctionnaire	1,1
Total⁵	1,0
Somme allouée par personne⁶	376,85 \$

4. Du 1^{er} septembre au 31 décembre 2020.

5. Nombre moyen de jours de formation par personne pour l'ensemble du personnel, soit les cadres, les professionnels et les fonctionnaires.

6. Somme allouée aux dépenses de formation par personne pour l'ensemble du personnel, soit les cadres, les professionnels et les fonctionnaires.

Taux de départ volontaire (taux de roulement) du personnel régulier

Taux de départ volontaire (taux de roulement) du personnel régulier

	2020-2021
Taux de départ volontaire (%)	16,46

3.2 Utilisation des ressources financières

Dépenses par secteur d'activité

Les charges administratives d'Infrastructures technologiques Québec sont financées par le programme Soutien aux fonctions gouvernementales du Conseil du trésor et de l'Administration gouvernementale.

Programme 2 – Soutien aux fonctions gouvernementales

Secteur d'activité	Budget de dépenses révisé 2020-2021 (000 \$) (A)	Dépenses prévues au 31 mars 2021 (000 \$) (B)	Dépenses réelles 2019-2020 (000 \$) Source : Comptes publics 2018-2019 (C)	Écart (000 \$) (A-B)	Taux d'utilisation du budget 2020-2021 (%) (B/A)
Infrastructures technologiques Québec	14 933,3	11 337,5	0	3 595,8	75,9

Fonds des infrastructures et des services numériques gouvernementaux

Le Fonds des infrastructures et des services numériques gouvernementaux (Fonds) a été institué à ITQ le 1^{er} septembre 2020. Il est affecté au financement des infrastructures technologiques et des systèmes de soutien communs des organismes publics de même que des services offerts ou fournis par ITQ.

Rappelons que la mission d'ITQ est, notamment, de fournir aux OP des services en infrastructures technologiques et en systèmes de soutien communs afin de favoriser leur transformation numérique.

ITQ concentre et développe une expertise interne en infrastructures technologiques communes. De plus, ITQ contribue à rehausser la sécurité de l'information numérique au sein des OP et la disponibilité des services aux citoyens et aux entreprises par l'utilisation accrue, au sein de ces organismes, d'infrastructures technologiques partagées sécuritaires et performantes.

	Résultats réels 2020-2021 en M\$
Revenus	
Services de plateformes technologiques	193,2
Opérations de restructuration ⁷	72,4
Services en systèmes de soutien communs	32,1
Services non commercialisés	13,4
Services opérationnels et de pilotage applicatif	12,9
Services administratifs en matière de ressources humaines délégués à ITQ par la présidente du SCT	5,4
Services en développement	2,1
Services de centres d'assistance	1,8
Autres éléments	1,2
Autres services gouvernementaux	0,1
Total des revenus	334,6
Dépenses	
Technologies de l'information (TI)	230,9
Services hors TI	23,1
Gouvernance et soutien à l'organisation	18,0
Total des dépenses	272,0
Excédent de l'exercice	62,6
Excédent cumulé au début	0
Excédent cumulé à la fin	62,6

Pandémie de COVID-19

Les revenus et les charges d'Infrastructures technologiques Québec et du Fonds des infrastructures et des services numériques gouvernementaux présentés précédemment comprennent les revenus et les coûts supplémentaires suivants occasionnés par la gestion de la pandémie de COVID-19.

Revenus et coûts supplémentaires	M\$
Revenus	2,8
Charges	1,5

7. Ces revenus incluent 72,4 millions de dollars liés à l'opération de restructuration. Ils résultent du transfert des actifs et des passifs du CSPQ concernant les fonctions confiées au Fonds.

3.3 Utilisation des ressources informationnelles

Sommaire des réalisations en matière de ressources informationnelles

Les ressources informationnelles sont au cœur des réalisations d'ITQ. En effet, par sa mission, ITQ rend disponibles différentes plateformes technologiques aux OP. Outre l'exploitation et le soutien de solutions à portée gouvernementale, ITQ met à la disposition des OP son expertise en cybersécurité opérationnelle et agit également à titre de courtier en infonuagique.

Afin de répondre aux besoins de la communauté gouvernementale, ITQ tire profit de technologies innovantes et performantes pour appuyer sa transformation et permettre l'évolution de son offre de services. Ainsi, plusieurs initiatives en cours visent à soutenir cette transformation. Certaines initiatives sont le fruit d'un modèle de conception réalisé en cocréation avec le Centre québécois d'excellence numérique. Elles poursuivent le but de rendre les services publics plus efficaces pour la population et les entreprises du Québec.

En plus des projets présentés dans les faits saillants, voici quelques exemples de projets en cours :

- Service de gestion des identités et des accès;
- Solution gouvernementale de gestion des apprentissages;
- Plateforme de développement moderne;
- Projet urbain de radiocommunication;
- Déploiement d'Office 365;
- Développement d'un système de notification.

Valeur ajoutée

Soucieux d'améliorer sa performance, ITQ a adopté une culture de performance *Agile* et *Lean* afin d'améliorer ses façons de faire et d'optimiser la livraison de valeur pour ses services. ITQ s'est activement engagé à adopter un modèle d'affaires *Agile* et *Lean*. Il vise ainsi à favoriser l'interaction entre les individus, la collaboration avec les OP et les utilisateurs et l'adaptation au changement.

Système intégré de la gestion de la performance (SIGP)

Afin d'atteindre ces objectifs, mais aussi pour améliorer continuellement sa performance, un système de suivi des indicateurs de performance et des actions correctives a été prévu. Celui-ci permet d'avoir une influence positive d'une part, sur la satisfaction des OP et des citoyens et d'autre part, sur la mobilisation des employés.

Le SIGP, dérivé de la gestion allégée (*lean management*), se composera d'une série de tableaux et d'indices clés de performances stratégiques, tactiques et opérationnelles visibles. Il montrera les écarts en indiquant les tendances et les variations pouvant nuire à l'atteinte ou au maintien des cibles préétablies ou à définir.

Des prototypes sont en voie de réalisation avec les groupes responsables de la livraison des services. Outre les niveaux de services déjà établis, l'objectif est de présenter à chacun des niveaux hiérarchiques l'information pertinente concernant l'atteinte des objectifs et l'ampleur des écarts. Graduellement, les analyses s'étendront aux autres services de l'organisation afin d'en arriver à une vision d'ensemble.

Dépenses et investissements réels en ressources informationnelles en 2020-2021

Type d'intervention	Investissements en k\$	Dépenses en k\$	Total en k\$
Projet ⁸	3 912,1	6 637,5	10 549,6
Activités ⁹	27 375,0	200 743,1	228 118,1
Total	31 287,1	207 380,6	238 667,7

8. Interventions en ressources informationnelles constituant des projets en ressources informationnelles au sens de l'article 16.3 de la LGGRI.

9. Toutes autres interventions en ressources informationnelles, récurrentes et non récurrentes, qui ne constituent pas des projets en ressources informationnelles au sens de l'article 16.3 de la LGGRI.

4. ANNEXE I – AUTRES EXIGENCES

4.1 Gestion et contrôle de l'effectif

La Loi sur la gestion et le contrôle des effectifs des ministères, des organismes et des réseaux du secteur public ainsi que des sociétés d'État (RLRQ, chapitre G-1.011) (LGCE) prévoit qu'un organisme public doit faire état, dans son rapport annuel, de l'application des dispositions prévues concernant le dénombrement de son effectif, exprimée en heures rémunérées. Cet état doit notamment présenter le total de l'effectif et sa répartition par catégories d'emploi.

Répartition de l'effectif en heures rémunérées pour la période du 1^{er} septembre 2020 au 31 mars 2021

Catégories	Heures travaillées [1]	Heures supplémentaires [2]	Total des heures rémunérées [3] = [1] + [2]	Total en ETC transposés [4] = [3] / 1 826,3
1. Personnel d'encadrement	102 373,30	11,63 ¹⁰	102 384,93	56,06
2. Personnel professionnel	972 643,25	19 546,68	992 189,93	543,28
3. Personnel de bureau, techniciens et assimilés	626 073,87	12 681,08	638 754,95	349,75
4. Ouvriers, personnel d'entretien et de service	1 178,00	0,00	1 178,00	0,65
Total	1 702 268,42	32 239,39	1 734 507,81	949,74

Au 31 mars 2021, ITQ présentait une consommation en heures rémunérées (HR) inférieure de 31 689,18 heures par rapport au niveau d'effectif¹¹ qui lui a été octroyé par le Conseil du trésor, ce qui équivaut à 17 ETC. Le tableau précédent inclut les ressources financées par le Fonds.

Contrats de service

Contrats de service comportant une dépense de 25 000 \$ et plus, conclus du 1^{er} septembre 2020 au 31 mars 2021

	Nombre	Valeur
Contrats de service avec une personne physique (en affaires ou non)	0	0
Contrats de service avec un contractant autre qu'une personne physique	46	106 380 551 \$
Total des contrats de service	46	106 380 551 \$

10. Les heures supplémentaires du personnel d'encadrement ont été réalisées par des cadres au cours de l'année financière visée, avant que ces derniers soient nommés à un poste d'encadrement.

11. Le niveau d'effectif autorisé au 31 mars 2021 est 1 766 197,00 HR.

4.2 Développement durable

En 2020-2021, ITQ a mis en place la structure de gouvernance du développement durable à ITQ, notamment par la création d'un comité consultatif de développement durable et par l'adoption de diverses mesures transversales au sein de l'organisation.

Les travaux d'élaboration et de mise en œuvre du PADD 2020-2022 d'ITQ ont été coordonnés par l'officier en développement durable, en collaboration avec les membres du comité consultatif de développement durable d'ITQ.

Résultats du plan d'action de développement durable 2020-2022

Objectif gouvernemental 1.1 — Renforcer les pratiques de gestion écoresponsables dans l'administration publique

Action	Indicateur	Cible 2020-2021	Résultat 2020-2021	Atteinte de la cible
1- Assurer des acquisitions écoresponsables à ITQ	Mise en œuvre d'une politique d'acquisitions écoresponsables à ITQ	Reconduction de la Politique d'acquisitions écoresponsables à ITQ	La Politique d'acquisitions écoresponsables d'ITQ a été reconduite le 23 mars 2021.	ATTEINT— Avant ou à la date prévue
	Pourcentage d'acquisitions écoresponsables d'ITQ	40 %	50,3 %	ATTEINT— Avant ou à la date prévue
2- Développer la culture de développement durable à ITQ	Adoption d'une politique sur le développement durable et la responsabilité sociale	Analyse préliminaire effectuée	L'analyse préliminaire a été achevée en mars 2021.	ATTEINT— Avant ou à la date prévue

Objectif gouvernemental 1.2 — Renforcer la prise en compte des principes de développement durable par les ministères et les OP

Action	Indicateur	Cible 2020-2021	Résultats 2020-2021	Atteinte de la cible
3- Prendre en compte les principes de développement durable dans les projets	Pourcentage des projets évalués au comité de direction ou au comité de gouvernance du portefeuille de projets qui prennent en compte les principes de développement durable	100 % des gabarits suivants révisés : <ul style="list-style-type: none"> • CODIR • Gabarit de mémoire • Fiche d'évaluation d'un service d'affaires • Comité de gouvernance du portefeuille de projets • Fiche justificative sommaire • Dossier d'opportunité pour les projets en ressources informationnelles et en aménagement • Demande de démarrage d'une activité 	100 % des gabarits ont été révisés afin de prendre en compte les principes de développement durable	ATTEINT— Avant ou à la date prévue

Objectif gouvernemental 1.4 — Poursuivre le développement des connaissances et des compétences en matière de développement durable dans l'administration publique

Action	Indicateur	Cible 2020-2021	Résultat 2020-2021	Atteinte de la cible
4- Développer les connaissances en matière d'empreinte environnementale liée à l'infonuagique et aux centres de traitement du gouvernement du Québec	Analyse de l'empreinte environnementale liée à l'infonuagique et aux centres de traitement du gouvernement du Québec, en collaboration avec le MELCC et des centres de recherche universitaires	Entente convenue sur un plan de travail commun	Le plan de travail commun a été approuvé en mars 2021.	ATTEINT— Avant ou à la date prévue

Objectif gouvernemental 2.1 — Appuyer le développement des pratiques et des modèles d'affaires verts et responsables

Action	Indicateur	Cible 2020-2021	Résultat 2020-2021	Atteinte de la cible
5- Harmoniser les indicateurs d'approvisionnement écoresponsable de SAGIR avec ceux du SEAO	Pourcentage des indicateurs d'approvisionnement écoresponsable harmonisés « SAGIR-SEAO »	Élaboration d'un plan de travail	Le plan de travail a été finalisé en mars 2021.	ATTEINT— Avant ou à la date prévue
6- Promouvoir les services d'affaires écoresponsables offerts par ITQ	Proportion des services d'affaires dont la description fait ressortir le volet écoresponsable	Élaboration d'un plan de travail	Le plan de travail a été finalisé en mars 2021.	ATTEINT— Avant ou à la date prévue

Priorité gouvernementale 2021-2022 1.1 — Renforcer les pratiques de gestion écoresponsables dans l'administration publique

Action	Indicateur	Cible 2020-2021	Résultat 2020-2021	Atteinte de la cible
7- Faire des choix écoresponsables dans le projet organisationnel de transformation du milieu de travail à ITQ, en cohérence avec les orientations gouvernementales	Proportion du projet organisationnel de transformation du milieu de travail qui inclut des critères écoresponsables	Détermination des critères écoresponsables à intégrer au projet organisationnel de transformation du milieu de travail	La détermination des critères écoresponsables a été achevée en mars 2021.	ATTEINT— Avant ou à la date prévue

4.3 Divulgence d'actes répréhensibles à l'égard d'organismes publics

Divulgence d'actes répréhensibles à l'égard des organismes publics (article 25), 2020-2021	Nombre de divulgations	Nombre de motifs	Motif fondé
1. Divulgations reçues par le responsable du suivi des divulgations ¹²	0		
2. Motifs allégués dans les divulgations reçues (point 1) ¹³		S. O.	
3. Motifs auxquels ITQ a mis fin en application du paragraphe 3 de l'article 22		S. O.	
4. Motifs vérifiés par le responsable du suivi des divulgations : <ul style="list-style-type: none"> • Parmi les motifs allégués dans les divulgations reçues (point 2), excluant ceux auxquels ITQ a mis fin (point 3), indiquez à quelle catégorie d'acte répréhensible ils se rapportent. 			
– Une contravention à une loi du Québec, à une loi fédérale applicable au Québec ou à un règlement pris en application d'une telle loi		S. O.	
– Un manquement grave aux normes d'éthique et de déontologie		S. O.	
– Un usage abusif des fonds ou des biens d'un organisme public, y compris de ceux qu'il gère ou détient pour autrui		S. O.	
– Un cas grave de mauvaise gestion au sein d'un organisme public, y compris un abus d'autorité		S. O.	
– Le fait, par un acte ou une omission, de porter gravement atteinte ou de risquer de porter gravement atteinte à la santé ou à la sécurité d'une personne ou à l'environnement		S. O.	
– Le fait d'ordonner ou de conseiller à une personne de commettre un acte répréhensible désigné précédemment		S. O.	
5. Nombre total de motifs qui ont fait l'objet d'une vérification par responsable du suivi des divulgations		S. O.	
6. Parmi les motifs vérifiés par le responsable du suivi (point 4), nombre total de motifs qui se sont avérés fondés			S. O.
7. Parmi les divulgations reçues (point 1), nombre total de divulgations qui se sont avérées fondées, c'est-à-dire comportant au moins un motif jugé fondé	0		
8. Nombre de communications de renseignements effectuées en application du premier alinéa de l'article 23 ¹⁴	0		

12. Le nombre de divulgations correspond au nombre de divulgateurs.

13. Une divulgation peut comporter plusieurs motifs. Par exemple, un divulgateur peut invoquer dans sa divulgation que son gestionnaire a utilisé les biens de l'État à des fins personnelles et qu'il a contrevenu à une loi du Québec en octroyant un contrat sans appel d'offres.

14. Le transfert de renseignements au Commissaire à la lutte contre la corruption ou à tout organisme chargé de prévenir, de détecter ou de réprimer le crime ou les infractions aux lois, dont un corps de police et un ordre professionnel, entraînant ou non la fin de la prise en charge de la divulgation par le responsable du suivi est répertorié à ce point.

4.4 Accès à l'égalité en emploi

À titre d'organisme dont le personnel est nommé en application de la *Loi sur la fonction publique* (RLRQ, chapitre F-3.1.1), ITQ doit rendre compte dans son rapport annuel de gestion de ses résultats en matière d'accès à l'égalité en emploi.

Données globales

Effectif régulier au 31 mars 2021

Nombre de personnes occupant un poste régulier
1 585

Nombre total des personnes embauchées, selon le statut d'emploi, au cours de la période 2020-2021

Régulier	Occasionnel	Étudiant	Stagiaire
68	50	48	26

Membres des minorités visibles et ethniques (MVE), anglophones, Autochtones et personnes handicapées

Embauche des membres de groupes cibles en 2020-2021

Statut d'emploi	Nombre total de personnes embauchées 2020-2021	Nombre de membres des minorités visibles et ethniques embauchés	Nombre d'anglophones embauchés	Nombre d'Autochtones embauchés	Nombre de personnes handicapées embauchées	Nombre de personnes embauchées membres d'au moins un groupe cible	Taux d'embauche des membres d'au moins un groupe cible par statut d'emploi (%)
Régulier	68	20	2	1	1	22	32,4
Occasionnel	50	10	0	0	21	25 ¹⁵	50,0
Étudiant	48	9	0	1	0	10	20,8
Stagiaire	26	9	1	0	0	10	38,5

15. Les personnes ayant un statut occasionnel qui ont acquis un droit de rappel sont exclues du nombre total de personnes embauchées.

Évolution du taux d'embauche global des membres des groupes cibles par statut d'emploi

Statut d'emploi	2020-2021	2019-2020 ¹⁶	2018-2019 ¹⁷
Régulier (%)	32,4	Non disponible	Non disponible
Occasionnel (%)	50,0	Non disponible	Non disponible
Étudiant (%)	20,8	Non disponible	Non disponible
Stagiaire (%)	38,5	Non disponible	Non disponible

Rappel de l'objectif d'embauche

Atteindre un taux d'embauche annuel de 25 % des employés réguliers, occasionnels, étudiants et stagiaires étant des membres des minorités visibles et ethniques, des anglophones, des Autochtones ou des personnes handicapées afin de hausser la présence de ces groupes dans la fonction publique.

Évolution de la présence des membres des groupes cibles (excluant les membres des minorités visibles et ethniques) au sein de l'effectif régulier — résultats comparatifs au 31 mars de chaque année

Groupe cible	Nombre au 31 mars 2021	Taux de présence dans l'effectif régulier au 31 mars 2021 (%)
Anglophones	10	0,6
Autochtones	11	0,7
Personnes handicapées	29	1,8

Rappel de la cible de représentativité

Pour les personnes handicapées, atteindre la cible ministérielle de 2 % de l'effectif régulier.

Évolution de la présence des membres des minorités visibles et ethniques au sein de l'effectif régulier et occasionnel¹⁸ — résultats comparatifs au 31 mars de chaque année

Groupe cible par regroupement de régions	Nombre au 31 mars 2021	Taux de présence dans l'effectif régulier et occasionnel au 31 mars 2021 (%)
MVE Montréal/Laval	5	31,3
MVE Outaouais/Montérégie	2	66,7
MVE Estrie/Lanaudière/Laurentides	1	50,0
MVE Capitale-Nationale	252	16,2
MVE Autres régions	0	0,0

16. La création d'ITQ date du 1^{er} septembre 2020, d'où la non-disponibilité des données pour ces années.

17. La création d'ITQ date du 1^{er} septembre 2020, d'où la non-disponibilité des données pour ces années.

18. Le taux de présence des membres des minorités visibles et ethniques dans l'effectif régulier et occasionnel est calculé en fonction du nombre d'employés présents dans les régions visées.

Rappel des cibles de représentativité

Pour les membres des minorités visibles et ethniques, atteindre, au sein de l'effectif régulier et occasionnel, les cibles régionales suivantes :

- Montréal/Laval : 41 %
- Outaouais/Montérégie : 17 %
- Estrie/Lanaudière/Laurentides : 13 %
- Capitale-Nationale : 12 %
- Autres régions : 5 %

Présence des membres des minorités visibles et ethniques au sein de l'effectif régulier et occasionnel — résultat pour le personnel d'encadrement au 31 mars 2021

Groupe cible	Personnel d'encadrement (nombre)	Personnel d'encadrement (%)
Minorités visibles et ethniques	5	5,2

Rappel de la cible de représentativité

Pour les membres des minorités visibles et ethniques, atteindre, au sein de l'effectif régulier et occasionnel, la cible de représentativité de 6 % pour l'ensemble du personnel d'encadrement.

Femmes

Taux d'embauche des femmes en 2020-2021 par statut d'emploi

	Régulier	Occasionnel	Étudiant	Stagiaire	Total ¹⁹
Nombre total de personnes embauchées	68	50	48	26	177
Nombre de femmes embauchées	38	40	25	14	105
Taux d'embauche des femmes (%)	55,9	80,0	52,1	53,8	59,3

19. Le total ne correspond pas à l'addition des colonnes. Certaines personnes peuvent se trouver dans deux colonnes, mais elles ne sont comptées qu'une seule fois dans le total.

Pour le tableau suivant, il est à noter que le personnel professionnel inclut les ingénieurs, les avocats, les notaires, les conseillers en gestion des ressources humaines, les enseignants, les médecins et les dentistes.

Taux de présence des femmes dans l'effectif permanent au 31 mars 2021

Groupe cible	Personnel d'encadrement	Personnel professionnel	Personnel technicien	Personnel de bureau	Agentes et agents de la paix	Personnel ouvrier	Total
Effectif total (nombre total d'hommes et de femmes)	101	932	458	93	0	1	1 585
Nombre total de femmes	54	364	319	69	0	0	806
Taux de représentativité des femmes (%)	53,5	39,1	69,7	74,2	0,0	0,0	50,9

Programme de développement de l'employabilité à l'intention des personnes handicapées (PDEIPH)

Nombre de projets d'emplois soumis à Infrastructures technologiques Québec relativement au PDEIPH

Automne 2020 (Année financière 2021-2022)
1

Nombre de nouveaux participants et de nouvelles participantes au PDEIPH qui ont amorcé un projet d'emploi à ITQ du 1^{er} septembre 2020 au 31 mars 2021

2020-2021
0

Autres mesures ou actions favorisant l'embauche, l'intégration et le maintien en emploi pour l'un des groupes cibles²⁰

Autres mesures ou actions en 2020-2021 (activités de formation des gestionnaires, activités de sensibilisation, etc.)

Mesure ou action	Groupe cible	Nombre de personnes visées
Note aux gestionnaires — Appel de projets dans le cadre du programme PDEIPH	Personnes handicapées	Tous les gestionnaires
Note aux gestionnaires — Appel de projets dans le cadre de la mesure d'intégration en emploi pour les nouveaux arrivants membres des minorités visibles et ethniques issue du Programme d'accès à l'égalité en emploi de la fonction publique du Québec pour les membres des minorités visibles et ethniques 2018-2023	Nouveaux arrivants membres des minorités visibles et ethniques	Tous les gestionnaires
Actualité intranet — Promotion de la Journée internationale des personnes handicapées (3 décembre 2020)	Personnes handicapées	Tous les employés
Actualité intranet — Promotion de la Semaine québécoise des rencontres interculturelles du 19 au 25 octobre 2020	Minorités visibles et ethniques (diversité ethnoculturelle)	Tous les employés

4.5 Code d'éthique et de déontologie des administratrices et des administrateurs publics

Au cours de l'année 2020-2021, aucun cas ou manquement n'a été constaté par les instances disciplinaires, qui auraient été liés au Code d'éthique et de déontologie des administratrices et des administrateurs publics d'ITQ.

Le [Code d'éthique et de déontologie des administrateurs publics d'ITQ](#) a été adopté par le président-directeur général d'ITQ en CODIR.

Il est établi conformément à l'article 34 du *Règlement sur l'éthique et la déontologie des administrateurs publics* (RLRQ, chapitre M-30, r. 1) découlant de la *Loi sur le ministère du Conseil exécutif* (RLRQ, chapitre M-30, r. 1) qui s'applique aux administrateurs publics d'ITQ, soit : le président-directeur général d'ITQ, ses vice-présidents de même que les membres indépendants du comité de vérification constitué en vertu de l'article 17 de la *Loi sur Infrastructures technologiques Québec* (RLRQ, chapitre I-8.4).

20. Les groupes cibles sont les suivants : membres des minorités visibles et ethniques, personnes handicapées, Autochtones et anglophones.

Préambule

Infrastructures technologiques Québec, également désigné sous le sigle « ITQ », a pour mission, dans le respect des orientations déterminées par le Conseil du trésor, de fournir aux organismes publics des services en infrastructures technologiques et en systèmes de soutien communs permettant, notamment, de soutenir de tels organismes dans l'exercice de leurs fonctions et dans leur prestation de services afin de favoriser leur transformation numérique.

ITQ concentre et développe une expertise interne en infrastructures technologiques communes. Il contribue à rehausser la sécurité de l'information numérique au sein des organismes publics et la disponibilité des services aux citoyens et aux entreprises par l'utilisation accrue, au sein de tels organismes, d'infrastructures technologiques partagées sécuritaires, performantes et innovantes.

Les affaires d'ITQ sont administrées par un président-directeur général nommé par le gouvernement. Pour assister le président-directeur général, le gouvernement a désigné, sur la recommandation de la présidente du Conseil du trésor, des vice-présidents. En outre, un comité de vérification, constitué de trois membres indépendants nommés par la présidente du Conseil du trésor, s'assure de la bonne gouvernance d'ITQ, notamment en veillant à l'application de son code d'éthique et de déontologie.

L'exercice de la mission d'ITQ exige de ses administrateurs qu'ils adhèrent aux valeurs de gestion qu'il s'est données et qu'ils s'engagent à les faire respecter. Leurs actions doivent de plus être guidées par des principes d'éthique et des règles de déontologie propres à assurer et à préserver la confiance des citoyens tant envers ITQ qu'envers l'administration publique en général.

Le Code d'éthique et de déontologie des administrateurs publics d'ITQ énonce les valeurs organisationnelles et les règles de conduite que doivent adopter ses administrateurs tout en les guidant afin que ces valeurs et ces règles soient respectées dans l'exercice de leurs fonctions.

Chapitre 1 – Dispositions générales

Article 1. Définitions

Dans le présent code :

1. « **administrateur public** » désigne le président-directeur général d'ITQ ou l'un de ses vice-présidents de même que les membres indépendants du comité de vérification constitué en vertu de l'article 17 de la *Loi sur Infrastructures technologiques Québec* (RLRQ, chapitre I-8.4);
2. « **Code** » désigne le Code d'éthique et de déontologie des administrateurs publics d'Infrastructures technologiques Québec;
3. « **secrétaire général** » désigne le secrétaire général d'ITQ.

Article 2. Objet

Le Code a pour objet de préserver et de renforcer la confiance des citoyens et des organismes publics dans l'intégrité et l'impartialité d'ITQ, de favoriser la transparence au sein de l'organisme et de responsabiliser ses administrateurs publics.

Article 3. Champ d'application

Les dispositions du Code s'appliquent à tous les administrateurs publics d'ITQ; s'y conformer fait partie de leurs devoirs et de leurs obligations.

Outre les règles établies par le Code, l'administrateur public est tenu, dans l'exercice de ses fonctions, de respecter les principes d'éthique et les règles de déontologie prévus par la *Loi sur le ministère du Conseil exécutif* (RLRQ, chapitre M-30) et le *Règlement sur l'éthique et la déontologie des administrateurs publics* (RLRQ, chapitre M-30, r. 1). En cas de divergence, les principes et les règles les plus exigeants s'appliquent.

Chapitre 2 – Principes d'éthique et règles générales de déontologie

Article 4. Contribution à la mission

L'administrateur public doit contribuer, dans le cadre de son mandat, à la réalisation de la mission d'ITQ, telle qu'elle est décrite à l'article 3 de la *Loi sur Infrastructures technologiques Québec* (RLRQ, chapitre I-8.4), et à la bonne administration de ses biens.

Il doit mettre à profit ses connaissances, ses aptitudes et son expérience de manière à favoriser l'accomplissement de la mission et la concrétisation de la vision d'ITQ.

Article 5. Valeurs

L'administrateur public fait preuve de leadership dans la promotion des valeurs organisationnelles d'ITQ que sont le respect de ses engagements, la coopération, l'excellence du service, l'agilité organisationnelle de même que la loyauté. Ces valeurs guident les actions d'ITQ afin, notamment, de favoriser le développement et le maintien du lien de confiance avec la clientèle ainsi que la réalisation de sa mission organisationnelle.

Article 6. Conduite de l'administrateur public

L'administrateur public agit dans les limites des pouvoirs qui lui sont conférés, dans l'intérêt supérieur d'ITQ, et respecte les lois et les règlements en vigueur. De plus, il doit éviter de se placer dans une situation qui laisse planer un doute sur sa capacité d'exercer ses fonctions avec intégrité, impartialité et loyauté envers ITQ.

L'administrateur public est également tenu d'agir avec courtoisie et diligence. Il entretient à l'égard de toute personne des relations fondées sur la bonne foi et le respect.

L'administrateur public doit, en cas de doute au sujet de l'application d'une disposition du Code, demander conseil au secrétaire général.

Article 7. Utilisation des biens et des services à des fins personnelles

L'administrateur public ne peut, directement ou indirectement, confondre les biens d'ITQ avec les siens et les utiliser à son profit ou au profit d'un tiers. Il en va de même des services mis à sa disposition par ITQ.

Article 8. Discrétion et confidentialité

L'administrateur public est tenu à la discrétion sur ce dont il a connaissance dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de ses fonctions et il est tenu, à tout moment, de respecter le caractère confidentiel de l'information ainsi obtenue. Il doit prendre les précautions nécessaires pour protéger toute information à laquelle il a ou a eu accès dans le cadre de ses fonctions.

De plus, l'administrateur public ne peut utiliser à son profit ou au profit de tiers l'information obtenue dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de ses fonctions.

Article 9. Neutralité politique et réserve

L'administrateur public doit, dans l'exercice de ses fonctions, prendre ses décisions indépendamment de toute considération politique partisane.

Il doit de plus faire preuve de réserve dans la manifestation publique de ses opinions politiques ou de son avis sur des questions touchant la mission d'ITQ.

Article 10. Primauté de l'intérêt d'Infrastructures technologiques Québec

L'administrateur public ne doit pas, dans l'exercice de ses fonctions, faire primer son intérêt personnel aux dépens de celui d'ITQ.

De plus, il doit organiser ses affaires personnelles de telle sorte qu'elles ne puissent nuire à l'exercice de ses fonctions et à l'image d'ITQ.

Article 11. Cadeaux, marques d'hospitalité et autres avantages

L'administrateur public ne peut accepter aucun cadeau, aucune marque d'hospitalité, ni aucun autre avantage qui lui est offert dans l'exercice de ses fonctions, et ce, quelle qu'en soit la valeur.

L'administrateur public ne peut, directement ou indirectement, accorder, solliciter ou accepter une faveur, un avantage ou une considération pour lui-même ou un tiers.

Chapitre 3 – Devoirs et obligations en matière de conflits d'intérêts

Article 12. Prévention des conflits d'intérêts

L'administrateur public doit éviter de se placer dans une situation de conflit entre son intérêt personnel et les obligations de ses fonctions.

Il doit notamment éviter de se trouver dans une situation où il pourrait tirer profit, directement ou indirectement, de l'influence de son pouvoir de décision en raison des fonctions qu'il occupe au sein d'ITQ.

Article 13. Déclaration d'intérêts

L'administrateur public ne peut, sous peine de sanction par l'autorité compétente, avoir un intérêt direct ou indirect dans un organisme, une entreprise, une association ou une autre forme d'organisation mettant en conflit son intérêt personnel et celui d'ITQ. Toutefois, cette sanction ne s'applique pas si un tel intérêt lui échoit par succession ou donation, pourvu qu'il y renonce ou en dispose avec diligence.

Dans les meilleurs délais après sa nomination, l'administrateur public doit dénoncer, en remplissant la déclaration d'intérêts prévue à l'annexe 1, tout intérêt direct ou indirect que lui ou une personne qui lui est liée détient dans un organisme, une entreprise, une association ou toute autre forme d'organisation, si ce dernier est susceptible de le mettre en conflit d'intérêts. Cette déclaration d'intérêts est remise au secrétaire général.

Une telle déclaration d'intérêts doit être mise à jour et remise au secrétaire général annuellement, à la date que celui-ci détermine. L'administrateur public est également tenu d'informer le secrétaire général, par écrit et sans délai, de tout changement à cet égard.

Article 14. Récusation

Lorsque l'administrateur public est dans une situation de conflit d'intérêts, il doit le déclarer, par écrit et sans délai, au secrétaire général et, s'il s'agit d'un vice-président ou d'un membre du comité de vérification, au président-directeur général. Il doit en outre, selon le cas, se retirer de toute discussion, réunion ou évaluation portant sur l'affaire ou l'objet du conflit d'intérêts et s'abstenir de participer à une décision le concernant.

En cas de doute, l'administrateur public doit demander conseil au secrétaire général.

Article 15. Influence au regard d'offres d'emploi

L'administrateur public ne doit pas, dans la prise de ses décisions, se laisser influencer par des offres d'emploi faites à son égard ou à celui de tiers.

Article 16. Non-ingérence

L'administrateur public ne peut utiliser son statut pour tenter d'influencer, à son profit personnel ou à celui d'un tiers, la décision d'un employé d'ITQ.

Chapitre 4 – Cessation des fonctions

Article 17. Avantages et confidentialité

L'administrateur public qui a cessé d'exercer ses fonctions doit se comporter de façon à ne pas tirer d'avantages indus de ses fonctions antérieures au service d'ITQ.

L'administrateur public doit notamment, après l'expiration de son mandat, respecter la confidentialité et s'abstenir de divulguer tout renseignement, toute information, tout débat, tout échange et toute discussion auxquels le public n'a pas accès et dont il a eu connaissance dans l'exercice de ses fonctions à ITQ ou à l'occasion de celles-ci.

Article 18. Interdiction d’agir pour autrui

L’administrateur public qui a cessé ses fonctions ne peut, dans l’année qui suit la fin de cette cessation, agir au nom ou pour le compte d’autrui relativement à une procédure, à une négociation ou à une autre opération à laquelle ITQ est partie ou au sujet de laquelle il détient de l’information non accessible au public.

Chapitre 5 – Dispositions diverses et finales

Article 19. Adhésion au Code

L’administrateur public doit prendre connaissance du Code et le respecter. Il doit y adhérer en remplissant la déclaration d’adhésion prévue à l’annexe 2, dans les meilleurs délais après sa nomination, le renouvellement de ses fonctions et leur cessation.

La déclaration d’adhésion est remise au secrétaire général.

Article 20. Rôle du secrétaire général

Le secrétaire général assiste le président-directeur général et le comité de vérification dans leur rôle de veiller à l’application et au respect du Code.

Notamment, en cas de doute sur la portée ou l’application d’une disposition du Code, l’administrateur public doit consulter le secrétaire général.

Le secrétaire général tient des archives où il conserve les déclarations des administrateurs publics qui doivent lui être transmises en vertu du Code ainsi que tout rapport, décision et avis consultatif liés à son application.

Article 21. Rôle du comité de vérification

Le comité de vérification veille à l’application du Code par ITQ. À cette fin, il peut exiger que lui soient communiqués tout document ou renseignement pertinent détenus par ITQ, notamment ceux conservés par le secrétaire général en vertu du troisième alinéa de l’article 20.

Article 22. Diffusion du Code

Le président-directeur général s’assure de la diffusion du Code dans un objectif de transparence.

Article 23. Entrée en vigueur

Le Code entre en vigueur le 9 mars 2021.

4.6 Accès aux documents et protection des renseignements personnels

ITQ accorde une grande importance aux renseignements qu'il détient. À cet égard, dans le cadre d'une série de formations en sécurité de l'information, un module obligatoire concernant la protection des renseignements personnels a été offert à tous les employés d'ITQ. Celui-ci avait comme objectif notamment de faire connaître les bonnes pratiques dans le domaine.

De plus, conformément à l'article 4 du *Règlement sur la diffusion de l'information et sur la protection des renseignements personnels* (chapitre A-2.1, r. 2), ITQ publie dans son site Web les documents suivants :

- L'organigramme;
- Le nom de la personne responsable de l'accès aux documents et de la protection des renseignements personnels, ainsi que ses coordonnées professionnelles;
- L'inventaire des fichiers de renseignements personnels (organisme dissous);
- Le registre de communication des renseignements personnels (organisme dissous);
- Les lois et les règlements;
- Le registre de communication des renseignements personnels (organisme dissous);
- Les renseignements relatifs aux contrats;
- Les réponses ainsi que les documents transmis dans le cadre d'une demande d'accès;
- La description des services;
- Les renseignements relatifs aux dépenses.

Les tableaux ci-dessous présentent les renseignements exigés en vertu de la [Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels](#) (RLRQ, chapitre A-2.1) (Loi sur l'accès).

Nombre total de demandes reçues

Nombre total de demandes reçues	11
---------------------------------	----

Nombre de demandes traitées, en fonction de leur nature et des délais

Délai de traitement	Demandes d'accès à des documents administratifs	Demandes d'accès à des renseignements personnels	Rectifications
0 à 20 jours	7	2	1
21 à 30 jours	1	0	0
31 jours et plus (le cas échéant)	0	0	0
Total	8	2	1

Nombre de demandes traitées, en fonction de leur nature et des décisions rendues

Décision rendue	Demandes d'accès à des documents administratifs	Demandes d'accès à des renseignements personnels	Rectifications	Dispositions de la Loi invoquées
Acceptée (entièrement)	2	0	1	S. O.
Partiellement acceptée	3	2	0	Articles 1, 14, 15, 23, 24, 47, 53, 54, 86.1 et 88 de la <i>Loi sur l'accès</i>
Refusée (entièrement)	2	0	0	Articles 23, 24, 28.1, 29, et 47 de la <i>Loi sur l'accès</i>
Autres	1	0	0	Articles 1 et 47 de la <i>Loi sur l'accès</i>

Mesures d'accommodement et avis de révision

Nombre total de demandes d'accès ayant fait l'objet de mesures d'accommodement raisonnable	0
Nombre d'avis de révision reçus de la Commission d'accès à l'information	0

4.7 Emploi et qualité de la langue française dans l'Administration

ITQ est soumis à la *Loi sur l'administration publique* (RLRQ, chapitre A-6.01) et a la responsabilité de veiller à appliquer la Politique gouvernementale relative à l'emploi et à la qualité de la langue française dans l'Administration, adoptée en 2011.

Selon les consignes publiées par le Secrétariat du Conseil du trésor, ITQ doit rendre compte des éléments présentés dans les tableaux suivants.

Comité permanent et mandataire

Questions	Réponses
Avez-vous un ou une mandataire?	Oui
Combien d'employées et d'employés votre organisation compte-t-elle?	1 647
Avez-vous un comité permanent?	Non ²¹
Si oui, y a-t-il eu des rencontres des membres du comité permanent au cours de l'exercice? Si oui, donnez le nombre de ces rencontres :	S. O. _____
Au cours de l'exercice, avez-vous pris des mesures pour faire connaître à votre personnel le ou la mandataire et, le cas échéant, les membres du comité permanent de votre organisation? Si oui, expliquez lesquelles :	S. O. _____

Statut de la politique linguistique institutionnelle

Questions	Réponses
Depuis mars 2011, avez-vous adopté une politique linguistique institutionnelle qui a été approuvée par la plus haute autorité de votre organisation, et ce, après avoir reçu l'avis de l'Office québécois de la langue française, ou adopté celle d'une organisation? Si oui, donnez la date à laquelle elle a été adoptée :	Oui 7 avril 2014
Depuis son adoption, cette politique linguistique institutionnelle a-t-elle été révisée? Si oui, donnez la date à laquelle les modifications ont été officiellement approuvées par la plus haute autorité de votre organisation, et ce, après avoir reçu l'avis de l'Office québécois de la langue française :	Non _____

21. Étant une nouvelle organisation, les efforts ont été concentrés sur les travaux de francisation en vue de doter ITQ de son certificat. Entre temps, la politique linguistique du CSPQ s'applique. La composition du comité permanent est prévue pour 2021-2022.

Mise en œuvre de la politique linguistique institutionnelle

Questions	Réponses
Au cours de l'exercice, avez-vous tenu des activités pour faire connaître votre politique linguistique institutionnelle et pour former votre personnel quant à son application? Si oui, expliquez lesquelles :	Oui <ul style="list-style-type: none">• Publication de la politique linguistique institutionnelle dans le site intranet du CSPQ• Mise en ligne des capsules linguistiques dans le site intranet d'ITQ pour aider les employés à parfaire leurs qualités rédactionnelles
Sinon, durant le prochain exercice, quelles activités prévoyez-vous de tenir pour la faire connaître et pour former votre personnel quant à son application?	S. O.

4.8 Politique de financement des services publics

La Politique de financement des services publics vise, par de meilleures pratiques tarifaires, à améliorer le financement de ces services pour maintenir leur qualité et en garantir la pérennité tout en assurant la transparence du processus tarifaire et la reddition de comptes. Elle s'applique à toutes les organisations gouvernementales qui offrent des biens et des services à la population, aux entreprises ainsi qu'aux municipalités et au gouvernement fédéral.

Les méthodes de fixation des tarifs en usage contribuent à la mise en œuvre de cette politique. Conformément à l'alinéa 1 de l'article 24 de sa loi constitutive, ITQ détermine la tarification ainsi que les autres formes de rémunération payables pour la prestation des services qu'il fournit. Ce tarif et ces autres formes de rémunération peuvent varier selon le service fourni ou selon la clientèle servie.

La tarification d'ITQ est basée sur le coût complet des services offerts et doit refléter la consommation réelle des clients. Par conséquent, un processus annuel d'établissement, de révision et d'approbation de la tarification est prévu pour, lorsque c'est nécessaire, modifier certains tarifs en fonction des variations du coût complet. Sauf exception, les tarifs prennent effet le 1^{er} avril de chaque année. La tarification d'ITQ est entrée en vigueur à la date de sa création, soit le 1^{er} septembre 2020.

En 2020-2021, les revenus du Fonds des infrastructures et des services numériques gouvernementaux s'élèvent à 262,2 millions de dollars, dont 7,6 millions de dollars (soit environ 2,9 % des revenus) proviennent de la clientèle visée par la Politique de financement des services publics. Ces données ne tiennent pas compte des revenus liés à l'opération de restructuration de 72,4 millions de dollars.

Comme le démontre le tableau suivant, la principale famille de services concernée est « Services de plateformes technologiques ». En effet, cette famille de services est à l'origine de 93,4 % des revenus provenant de la clientèle visée par la politique.

Revenus provenant de la clientèle visée par la Politique de financement des services publics

Famille de services	2020-2021 en M\$	Base de fixation
Services de plateformes technologiques	7,1	Coût de revient
Services non commercialisés	0,5	
Total	7,6	

5. ANNEXE II – AUTRES RENSEIGNEMENTS

5.1 Revenus, charges et investissements

Revenus

Pour l'exercice clos le 31 mars 2021 (7 mois), les revenus du Fonds des infrastructures et des services numériques gouvernementaux (Fonds) s'élevèrent à 334,6 millions de dollars.

Ces revenus incluent un montant de 72,4 millions de dollars liés à l'opération de restructuration. Ils résultent du transfert des actifs et des passifs du CSPQ concernant les fonctions confiées au Fonds. Puisque ceux-ci ne sont pas liés à une catégorie de clients ou à une famille de services, ils ne sont pas présentés dans les tableaux suivants.

Répartition des revenus par catégories de clients

Catégorie de clients	2020-2021 (7 mois) en M\$
Ministères et organismes budgétaires	126,7
Organismes autres que budgétaires et fonds spéciaux	61,9
Financement central du Secrétariat du Conseil du trésor ²²	50,7
Réseau de la santé	7,5
Entreprises privées ²³	5,1
Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST)	4,7
Retraite Québec	1,8
Municipalités	1,4
Réseau de l'éducation	1,1
Autres :	
Entreprises du gouvernement	0,6
Gouvernement du Canada	0,5
Fiduciaires	0,2
Total des revenus	262,2

22. Aux états financiers, le financement central du Secrétariat du Conseil du trésor est présenté dans les revenus de services (48,8 M\$) et dans les contributions du gouvernement du Québec (1,9 M\$).

23. Les revenus d'entreprises privées incluent les revenus provenant d'individus.

Répartition des revenus par famille de services

Famille de services	2020-2021 (7mois) en M\$
Services de plateformes technologiques	193,2
Services en systèmes de soutien communs	32,1
Services non commercialisés	13,4
Services opérationnels et de pilotage applicatif	12,9
Services administratifs en matière de ressources humaines délégués à ITQ par la présidente du Conseil du trésor	5,4
Services en développement	2,1
Services de centres d'assistance	1,8
Autres éléments	1,2
Autres services gouvernementaux	0,1
Total	262,2

Charges

Les charges du Fonds pour l'exercice 2020-2021 sont de 272,0 millions de dollars.

Investissements

En 2020-2021, des investissements de 35,9 millions de dollars ont été réalisés au Fonds, répartis comme suit :

	en M\$
Infrastructures de communication pour le RENIR	14,3
Développement de systèmes informatiques	12,7
Acquisition d'équipements informatiques et de logiciels	3,8
Acquisition d'équipements spécialisés et autres	2,3
Projet SAGIR	1,6
Améliorations locatives	1,2

ÉTATS FINANCIERS

5.2 États financiers



RAPPORT DE LA DIRECTION

Les états financiers du Fonds des infrastructures et des services numériques gouvernementaux (Fonds) ont été dressés par la direction d'Infrastructures technologiques Québec (la direction) qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de méthodes comptables appropriées et qui respectent les normes comptables canadiennes pour le secteur public. Les renseignements financiers contenus dans le reste du rapport annuel de gestion concordent avec l'information donnée dans les états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables. La direction procède à des vérifications périodiques, afin de s'assurer du caractère adéquat et soutenu des contrôles internes appliqués de façon uniforme par le Fonds.

Infrastructures technologiques Québec (ITQ) reconnaît qu'il est responsable de gérer les affaires du Fonds conformément aux lois et règlements qui le régissent.

Le comité de vérification, sous l'autorité de la présidente du Conseil du trésor, surveille la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière pour ITQ et pour le Fonds. Il est composé de membres indépendants nommés par la présidente du Conseil du trésor.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à l'audit des états financiers du Fonds, conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, et son rapport de l'auditeur indépendant expose la nature et l'étendue de cet audit et l'expression de son opinion. Le Vérificateur général du Québec peut, sans aucune restriction, rencontrer la direction pour discuter de tout élément qui concerne son audit.

Original signé

Guy Rochette

Président-directeur général
Infrastructures technologiques Québec

Original signé

Michèle Demers

Vice-présidente à la gouvernance, à la performance et aux services à la gestion
Infrastructures technologiques Québec

Québec, le 21 octobre 2021

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

À l'Assemblée nationale

Opinion

J'ai effectué l'audit des états financiers du Fonds des infrastructures et des services numériques gouvernementaux (le « Fonds »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2021, et l'état des résultats et de l'excédent cumulé, l'état de la variation de la dette nette et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice de sept mois clos à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À mon avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Fonds au 31 mars 2021, ainsi que des résultats de ses activités, de ses gains et pertes de réévaluation, de la variation de sa dette nette et de ses flux de trésorerie pour l'exercice de sept mois clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Fondement de l'opinion

J'ai effectué mon audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui m'incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Je suis indépendante du Fonds conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et je me suis acquittée des autres responsabilités déontologiques qui m'incombent selon ces règles. J'estime que les éléments probants que j'ai obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion d'audit.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe à la direction d'Infrastructures technologiques Québec (« la direction »). Les autres informations se composent des informations contenues dans le rapport annuel de gestion d'Infrastructures technologiques Québec, mais ne comprennent pas les états financiers et mon rapport de l'auditeur sur ces états.

Mon opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et je n'exprime aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En ce qui concerne mon audit des états financiers, ma responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que j'ai acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative. J'ai obtenu le rapport annuel de gestion d'Infrastructures technologiques Québec avant la date du présent rapport. Si, à la lumière des travaux que j'ai effectués, je conclus à la présence d'une anomalie significative dans les autres informations, je suis tenue de signaler ce fait dans le présent rapport. Je n'ai rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le Fonds ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Mes objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant mon opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, j'exerce mon jugement professionnel et je fais preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- j'identifie et évalue les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, je conçois et mets en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunis des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder mon opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- j'acquies une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Fonds;
- j'apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- je tire une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation. Si je conclus à l'existence d'une incertitude significative, je suis tenue d'attirer l'attention des lecteurs de mon rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Mes conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de mon rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le Fonds à cesser son exploitation;
- j'évalue la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécie si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Je communique à la direction notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et mes constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que j'aurais relevée au cours de mon audit.

Pour la vérificatrice générale du Québec,

Original signé

Alain Fortin, CPA auditeur, CA
Directeur général

Québec, le 21 octobre 2021

**FONDS DES INFRASTRUCTURES ET DES SERVICES NUMÉRIQUES GOUVERNEMENTAUX
ÉTAT DES RÉSULTATS ET DE L'EXCÉDENT CUMULÉ
DE L'EXERCICE DE SEPT MOIS CLOS LE 31 MARS 2021**

	2021	
	<u>Budget</u>	<u>Réel</u>
REVENUS		
Services	254 159 821 \$	259 607 003 \$
Contributions du gouvernement du Québec	1 082 755	1 921 253
Opération de restructuration (note 3)		72 445 983
Autres		692 574
	<u>255 242 576</u>	<u>334 666 813</u>
CHARGES		
Traitements et avantages sociaux	69 629 153	73 248 087
Communications	52 737 713	55 793 275
Entretien, réparations et soutien informatique	36 468 421	39 847 539
Services professionnels	34 460 845	30 177 811
Services auxiliaires	13 273 214	16 522 465
Location - immeubles et autres	12 541 924	11 529 410
Droits d'auteur et licences	9 598 081	8 226 660
Frais financiers	4 755 506	3 863 726
Fournitures et approvisionnement	3 455 703	1 389 493
Poste et messageries	58 449	609 968
Formation et perfectionnement	609 744	275 026
Frais de déplacements	157 565	32 264
Amortissement des immobilisations corporelles	31 489 456	30 381 200
Pertes à la radiation d'immobilisations corporelles	1 011	1 083
Autres	121 639	149 833
	<u>269 358 424</u>	<u>272 047 840</u>
EXCÉDENT (DÉFICIT) DE L'EXERCICE	(14 115 848) \$	62 618 973
EXCÉDENT CUMULÉ AU DÉBUT DE L'EXERCICE		-
EXCÉDENT CUMULÉ À LA FIN DE L'EXERCICE		<u><u>62 618 973 \$</u></u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

FONDS DES INFRASTRUCTURES ET DES SERVICES NUMÉRIQUES GOUVERNEMENTAUX
ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE
AU 31 MARS 2021

	<u>2021</u>
ACTIFS FINANCIERS	
Créances	96 167 219 \$
Effet à recevoir du gouvernement du Québec (note 4)	32 193 868
Stocks destinés à la vente	1 554 016
	<u>129 915 103</u>
PASSIFS	
Dû au fonds général du fonds consolidé du revenu (note 5)	1 927 827
Emprunts temporaires (note 6)	66 693 302
Charges à payer et frais courus (note 7)	78 305 402
Revenus perçus d'avance	462 000
Dette à long terme (note 8)	261 772 290
Provision pour congés de maladie (note 9)	17 594 272
Provision pour vacances (note 9)	14 599 596
	<u>441 354 689</u>
DETTE NETTE	<u>(311 439 586)</u>
ACTIFS NON FINANCIERS	
Immobilisations corporelles (note 10)	354 196 001
Stocks de fournitures	3 176 224
Charges payées d'avance	16 686 334
	<u>374 058 559</u>
EXCÉDENT CUMULÉ	<u><u>62 618 973 \$</u></u>
OBLIGATIONS CONTRACTUELLES (note 11)	
ÉVENTUALITÉS (note 16)	

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Le président-directeur général
 Infrastructures technologiques Québec,

La vice-présidente à la gouvernance, à la
 performance et aux services à la gestion
 Infrastructures technologiques Québec,

Original signé
 Guy Rochette

Original signé
 Michèle Demers

**FONDS DES INFRASTRUCTURES ET DES SERVICES NUMÉRIQUES GOUVERNEMENTAUX
ÉTAT DE LA VARIATION DE LA DETTE NETTE
DE L'EXERCICE DE SEPT MOIS CLOS LE 31 MARS 2021**

	2021	
	<u>Budget</u>	<u>Réel</u>
EXCÉDENT (DÉFICIT) DE L'EXERCICE	(14 115 848) \$	62 618 973 \$
Variations dues aux immobilisations corporelles :		
Acquisitions	(42 100 000)	(384 574 974)
Amortissement	31 489 456	30 381 200
Pertes à la radiation	1 011	1 083
Intérêts capitalisés		(3 310)
	<u>(10 609 533) \$</u>	<u>(354 196 001)</u>
Acquisition de stocks de fournitures		(3 387 693)
Acquisition de charges payées d'avance		(39 346 796)
Utilisation de stocks de fournitures		211 469
Utilisation de charges payées d'avance		22 660 462
		<u>(19 862 558)</u>
AUGMENTATION DE LA DETTE NETTE DE L'EXERCICE		(311 439 586)
DETTE NETTE AU DÉBUT DE L'EXERCICE		-
DETTE NETTE À LA FIN DE L'EXERCICE		<u><u>(311 439 586) \$</u></u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

**FONDS DES INFRASTRUCTURES ET DES SERVICES NUMÉRIQUES GOUVERNEMENTAUX
ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE
DE L'EXERCICE DE SEPT MOIS CLOS LE 31 MARS 2021**

	<u>2021</u>
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT	
Excédent de l'exercice	62 618 973 \$
Éléments sans incidence sur la trésorerie	
Amortissement des immobilisations corporelles	30 381 200
Frais financiers capitalisés aux emprunts temporaires	112 530
Opération de restructuration	(90 335 438)
Pertes à la radiation d'immobilisations corporelles	1 083
	<u>2 778 348</u>
Variation des actifs et des passifs liés au fonctionnement (note 12)	<u>7 683 891</u>
Flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement	<u>10 462 239</u>
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT EN IMMOBILISATIONS	
Acquisitions d'immobilisations corporelles	<u>(18 673 753)</u>
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement en immobilisations	<u>(18 673 753)</u>
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT	
Emprunts temporaires à l'exclusion des frais financiers capitalisés	60 000 000
Remboursement des emprunts temporaires	(40 026 590)
Nouvelle dette à long terme	82 532 448
Remboursement de la dette à long terme	(96 222 171)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	<u>6 283 687</u>
DIMINUTION DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE DE L'EXERCICE	<u>(1 927 827)</u>
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT DE L'EXERCICE	<u>-</u>
INSUFFISANCE DE LA TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN DE L'EXERCICE	<u>(1 927 827) \$</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

FONDS DES INFRASTRUCTURES ET DES SERVICES NUMÉRIQUES GOUVERNEMENTAUX

NOTES COMPLÉMENTAIRES

AU 31 MARS 2021

1. CONSTITUTION ET OBJET

Le Fonds des infrastructures et des services numériques gouvernementaux (Fonds) est un fonds spécial institué à Infrastructures technologiques Québec (ITQ) en vertu de la *Loi sur Infrastructures technologiques Québec* (RLRQ, chapitre I-8.4) entrée en vigueur le 1^{er} septembre 2020. Le Fonds est affecté au financement des infrastructures technologiques et des systèmes de soutien communs des organismes publics, de même que des services offerts ou fournis par ITQ.

Par ses activités, le Fonds permet à ITQ de réaliser sa mission dans le respect des orientations déterminées par le Conseil du trésor. Il fournit aux organismes publics des services en infrastructures technologiques et en systèmes de soutien communs permettant notamment de soutenir de tels organismes dans l'exercice de leurs fonctions et dans leur prestation de services afin de favoriser leur transformation numérique.

La loi constitutive précise que sont portées au crédit du Fonds notamment les sommes perçues par ITQ pour les services qu'il a servi à financer. De plus, sont portées au débit du Fonds les sommes requises pour le paiement de toute dépense nécessaire au financement des infrastructures, systèmes et services offerts ou fournis par ITQ, excluant toutefois les charges administratives d'ITQ. Les surplus accumulés par le Fonds sont virés au fonds général aux dates et dans la mesure que détermine le gouvernement.

En vertu de l'article 984 de la *Loi sur les impôts* (RLRQ, c. I-3) et de l'article 149 de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (L.R.C., 1985, 5e suppl.), le Fonds n'est pas assujéti aux impôts sur le revenu.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Référentiel comptable

Aux fins de la préparation de ses états financiers, le Fonds utilise prioritairement le *Manuel de comptabilité de CPA Canada pour le secteur public*. L'utilisation de toute autre source dans l'application de méthodes comptables doit être cohérente avec ce dernier.

Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers du Fonds par la direction, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public, exige que celle-ci ait recours à des estimations et à des hypothèses. Ces dernières ont une incidence à l'égard de la comptabilisation des actifs et des passifs, de la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que de la comptabilisation des revenus et des charges au cours de la période visée par les états financiers.

Les principaux éléments pour lesquels la direction a établi des estimations et formulé des hypothèses sont la durée de vie utile des immobilisations et la provision pour congés de maladie. Les résultats réels peuvent différer des meilleures prévisions faites par la direction.

État des gains et pertes de réévaluation

L'état des gains et pertes de réévaluation n'est pas présenté compte tenu qu'aucun élément n'est comptabilisé à la juste valeur et que les transactions en devises étrangères sont négligeables.

**FONDS DES INFRASTRUCTURES ET DES SERVICES NUMÉRIQUES GOUVERNEMENTAUX
NOTES COMPLÉMENTAIRES
AU 31 MARS 2021**

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)

Instruments financiers

Les créances et l'effet à recevoir du gouvernement du Québec sont classés dans la catégorie des actifs financiers et sont évalués au coût ou au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Le dû au fonds général du fonds consolidé du revenu, les emprunts temporaires, les charges à payer et frais courus (à l'exclusion des avantages sociaux à payer), la dette à long terme et la provision pour vacances sont classés dans la catégorie des passifs financiers et sont évalués au coût ou au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les coûts de transaction sont ajoutés à la valeur comptable des éléments classés dans la catégorie des instruments financiers évalués au coût ou au coût après amortissement lors de la comptabilisation initiale.

Opérations interentités

Les opérations interentités sont des opérations conclues entre entités contrôlées par le gouvernement du Québec ou soumises à son contrôle conjoint.

Les actifs reçus sans contrepartie d'une entité incluse au périmètre comptable du gouvernement du Québec sont constatés à leur valeur comptable. Quant aux services reçus à titre gratuit, ils ne sont pas comptabilisés. Les autres opérations interentités ont été réalisées à la valeur d'échange, c'est-à-dire au montant convenu pour la contrepartie donnée en échange de l'élément transféré ou du service fourni.

REVENUS

Services

Les revenus provenant de la prestation de services sont constatés lorsque les conditions suivantes sont remplies :

- Il y a une preuve convaincante de l'existence d'un accord;
- Les services ont été rendus;
- Le prix de vente est déterminé ou déterminable;
- Le recouvrement est raisonnablement assuré.

Les revenus perçus d'avance sont virés aux résultats en fonction des services rendus.

Contributions du gouvernement du Québec

Les contributions du gouvernement du Québec qui sont des paiements de transfert sont constatées dans l'exercice au cours duquel surviennent les faits qui donnent lieu à ces revenus, dans la mesure où elles sont autorisées et que le Fonds a satisfait à tous les critères d'admissibilité, s'il en est. Elles sont présentées en contributions reportées lorsque les stipulations imposées par le cédant créent une obligation répondant à la définition d'un passif. Si un passif est créé, la comptabilisation à titre de revenu est faite au fur et à mesure que les conditions relatives au passif sont remplies.

ACTIFS FINANCIERS

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique du Fonds consiste à présenter les avances au fonds général du fonds consolidé du revenu et, le cas échéant, le dû au fonds général du fonds consolidé du revenu dans la trésorerie et équivalents de trésorerie.

FONDS DES INFRASTRUCTURES ET DES SERVICES NUMÉRIQUES GOUVERNEMENTAUX
NOTES COMPLÉMENTAIRES
AU 31 MARS 2021

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)

Stocks destinés à la vente

Les stocks sont évalués au moindre du coût et de la valeur de réalisation nette. Le coût est calculé selon la méthode de l'épuisement successif. Le coût des produits finis comprend les coûts d'acquisition ainsi que les coûts de transport.

PASSIFS

Régimes de retraite

La comptabilité des régimes à cotisations déterminées est appliquée aux régimes interemployeurs à prestations déterminées gouvernementaux, étant donné que le Fonds ne dispose pas d'information suffisante pour appliquer la comptabilité des régimes à prestations déterminées.

Congés de maladie et de vacances

Les obligations à long terme découlant des congés de maladie accumulés par les employés sont évaluées sur une base actuarielle au moyen d'une méthode d'estimation simplifiée selon les hypothèses les plus probables déterminées par la direction. Ces hypothèses font l'objet d'une réévaluation annuelle. Le passif et les charges correspondantes qui en résultent sont comptabilisés sur la base du mode d'acquisition de ces avantages sociaux par les employés, c'est-à-dire en fonction de l'accumulation et de l'utilisation des journées de congé de maladie par les employés.

Les obligations découlant des congés de vacances dus aux employés du Fonds sont comptabilisées à titre de passif. La charge annuelle est comptabilisée selon les avantages gagnés par les employés au cours de l'exercice.

Aucun calcul d'actualisation concernant la provision pour vacances n'est jugé nécessaire puisque le Fonds estime que les vacances accumulées sont majoritairement prises dans l'année suivante.

ACTIFS NON FINANCIERS

De par leur nature, les actifs non financiers sont généralement utilisés afin de rendre des services futurs.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations sont comptabilisées au coût et sont amorties sur leur durée de vie utile prévue selon la méthode de l'amortissement linéaire et pour les périodes suivantes :

Améliorations locatives	5 à 15 ans
Équipements spécialisés	3 à 15 ans
Infrastructure de radiocommunication	4 à 30 ans
Équipement informatique	2 à 20 ans
Mobilier et équipement de bureautique	3 à 5 ans
Matériel roulant	5 à 15 ans
Systèmes informatiques et logiciels	5 à 19 ans
Solutions d'affaires en gestion intégrée des ressources (SAGIR)	7 à 27 ans

Les immobilisations corporelles en cours de développement sont amorties lorsqu'elles se trouvent en état d'utilisation pour la prestation de services.

**FONDS DES INFRASTRUCTURES ET DES SERVICES NUMÉRIQUES GOUVERNEMENTAUX
NOTES COMPLÉMENTAIRES
AU 31 MARS 2021**

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)

ACTIFS NON FINANCIERS (SUITE)

Immobilisations corporelles (suite)

Les intérêts sur les dettes liées aux immobilisations sont capitalisés pendant la période de développement.

Lorsque la conjoncture indique qu'une immobilisation corporelle ne contribue plus à la capacité du Fonds de fournir des services ou que la valeur des avantages économiques futurs qui se rattache à l'immobilisation corporelle est inférieure à sa valeur nette comptable, son coût est réduit pour refléter sa baisse de valeur. Les moins-values nettes sur les immobilisations sont imputées aux résultats de l'exercice. Aucune reprise sur réduction de valeur n'est constatée.

Stocks de fournitures

Les stocks de fournitures se composent de fournitures qui seront consommées dans le cours normal des opérations au cours du ou des prochains exercices financiers. Ces stocks sont évalués au moindre du coût et du coût de remplacement. Le coût est déterminé selon la méthode de l'épuisement successif.

3. OPÉRATION DE RESTRUCTURATION

En vertu de la *Loi sur Infrastructures technologiques Québec* entrée en vigueur le 1^{er} septembre 2020, ITQ est substitué au Centre de services partagés du Québec (Centre) à l'égard des fonctions qui lui sont confiées. Il en a acquis les droits et en assume les obligations. En vertu de cette même loi, le Fonds a été institué à ITQ. Les actifs et les passifs du Centre, à l'égard des fonctions confiées à ITQ et au Fonds, leur ont été transférés.

Pour le Fonds, ce transfert a eu pour impact d'augmenter l'actif de 486 533 913 \$ et d'augmenter le passif de 414 087 930 \$. Aucun coût significatif lié à la restructuration n'a été engagé et aucune compensation n'a été versée. L'effet net de ce transfert, constaté à l'état des résultats dans le poste opération de restructuration, est de 72 445 983 \$. Des obligations contractuelles au montant total de 28 847 944 \$, pour des contrats non résiliables, ont été transférées au Fonds. Aucun actif éventuel, passif éventuel ni droit contractuel n'a été transféré au Fonds au 1^{er} septembre 2020.

FONDS DES INFRASTRUCTURES ET DES SERVICES NUMÉRIQUES GOUVERNEMENTAUX
NOTES COMPLÉMENTAIRES
AU 31 MARS 2021

3. OPÉRATION DE RESTRUCTURATION (SUITE)

Au 1^{er} septembre 2020, la valeur comptable des actifs et passifs reçus par grande catégorie est présentée ci-dessous.

ACTIFS FINANCIERS

Créances	108 348 622 \$
Effet à recevoir du gouvernement du Québec	127 362
Stocks destinés à la vente	1 720 060
	<u>110 196 044</u>

PASSIFS

Dû au fonds général du fonds consolidé du revenu	17 889 455
Emprunts temporaires	46 605 923
Charges à payer et frais courus	37 958 032
Revenus perçus d'avance	6 308 092
Dette à long terme	275 462 013
Provision pour congés de maladie	18 584 649
Provision pour vacances	11 279 766
	<u>414 087 930</u>

ACTIFS NON FINANCIERS

Immobilisations corporelles	348 689 959
Stocks de fournitures	2 568 519
Charges payées d'avance	25 079 391
	<u>376 337 869</u>

EXCÉDENT CUMULÉ

	<u><u>72 445 983 \$</u></u>
--	-----------------------------

4. EFFET À RECEVOIR DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

L'effet à recevoir du gouvernement du Québec ne porte pas intérêt. Il représente les sommes devant être transférées au Fonds, relativement aux banques de congés de maladie et aux banques de vacances qui étaient gagnées par les employés du Fonds. L'effet à recevoir au 31 mars 2021 s'établit à 32 193 868 \$.

5. DÛ AU FONDS GÉNÉRAL DU FONDS CONSOLIDÉ DU REVENU

Le 1^{er} septembre 2020, le décret 498-2019 daté du 15 mai 2019 et entré en vigueur au Centre le 1^{er} juin 2019, a été transféré au Fonds avec les mêmes modalités. En vertu de ce décret, le gouvernement du Québec autorise des avances au Fonds pour un montant maximum de 30 millions de dollars auprès du fonds général du fonds consolidé du revenu. Ces avances portent intérêt au taux préférentiel de la Banque Nationale du Canada et viennent à échéance au plus tard le 31 mai 2024. Au 31 mars 2021, le taux d'intérêt est de 2,45 %.

FONDS DES INFRASTRUCTURES ET DES SERVICES NUMÉRIQUES GOUVERNEMENTAUX
NOTES COMPLÉMENTAIRES
AU 31 MARS 2021

6. EMPRUNTS TEMPORAIRES

Le 1^{er} septembre 2020, des conventions de prêt à court terme et de marge de crédit ont été conclues entre le ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement et le président-directeur général d'ITQ, à titre de responsable du Fonds. Le Fonds est autorisé à emprunter à court terme ou par marge de crédit auprès du ministre des Finances, une somme n'excédant pas 266,2 millions de dollars pour financer ses besoins opérationnels, ses projets d'investissement et ses refinancements d'emprunt à long terme à échéance. Cette autorisation prend fin le 31 mai 2021.

Les emprunts temporaires portent intérêt au taux moyen des acceptations bancaires à un mois diminué de 0,10 %. Le taux au 31 mars 2021 est de 0,31 %.

7. CHARGES À PAYER ET FRAIS COURUS

	<u>2021</u>
Fournisseurs et frais courus	65 902 852 \$
Traitements	6 474 650
Avantages sociaux	3 931 636
Intérêts à payer	1 582 930
Autres	413 334
	<u>78 305 402 \$</u>

FONDS DES INFRASTRUCTURES ET DES SERVICES NUMÉRIQUES GOUVERNEMENTAUX
NOTES COMPLÉMENTAIRES
AU 31 MARS 2021

8. DETTE À LONG TERME

	<u>2021</u>
Emprunts auprès de la Société québécoise des infrastructures portant intérêts à des taux variant de 1,95 % à 4,60 %, remboursables par versements mensuels variant de 451 \$ à 27 740 \$ et venant à échéance entre le 1 ^{er} avril 2021 et le 1 ^{er} janvier 2035.	7 507 725 \$
Emprunts auprès du Fonds de financement portant intérêts à des taux effectifs variant de 0,82 % à 2,77 %, remboursables par versements semestriels variant de 587 354 \$ à 4 521 428 \$ et par des versements finaux variant de 587 355 \$ à 4 521 428 \$ et venant à échéance entre le 1 ^{er} juin 2025 et le 1 ^{er} juin 2040.	<u>254 264 565</u> <u>261 772 290 \$</u>

Les versements en capital et intérêts des prochains exercices sur les dettes à long terme s'établissent comme suit :

	Capital	Intérêts et autres frais	Total
2022	30 588 647 \$	4 025 152 \$	34 613 799 \$
2023	30 922 223	3 607 513	34 529 736
2024	31 013 590	3 191 364	34 204 954
2025	31 306 526	2 776 794	34 083 320
2026	26 024 302	2 348 280	28 372 582
2027 et suivants	111 874 753	9 952 480	121 827 233
	<u>261 730 041 \$</u>	<u>25 901 583 \$</u>	<u>287 631 624 \$</u>

FONDS DES INFRASTRUCTURES ET DES SERVICES NUMÉRIQUES GOUVERNEMENTAUX
NOTES COMPLÉMENTAIRES
AU 31 MARS 2021

9. PROVISIONS POUR CONGÉS DE MALADIE ET VACANCES

	2021	
	Congés de maladie	Vacances
Opération de restructuration (note 3)	18 584 649 \$	11 279 766 \$
Charge de l'exercice	1 495 098	5 298 222
Prestations versées au cours de l'exercice	(2 485 475)	(1 978 392)
Solde à la fin	<u>17 594 272 \$</u>	<u>14 599 596 \$</u>

Le Fonds dispose d'un programme d'accumulation de congés de maladie qui donne lieu à des obligations dont il assume les coûts en totalité.

Depuis le 1^{er} avril 2017, les fonctionnaires peuvent accumuler les journées non utilisées de congés de maladie auxquels ils ont droit jusqu'à un maximum de 20 jours. Au 30 septembre, toute journée excédant ce maximum est payable à 100 % avant la fin de l'année civile. Il n'y a aucune possibilité d'utiliser ces journées dans un contexte de départ en préretraite. Des mesures transitoires sont appliquées jusqu'au 31 mars 2022. Pour les professionnels, les mêmes modalités s'appliquent depuis le 1^{er} avril 2019 ainsi que l'application de mesures transitoires jusqu'au 31 mars 2024.

Les obligations de ce programme augmentent au fur et à mesure que les employés rendent des services à l'entité, jusqu'à concurrence de 20 jours. La valeur de ces obligations est établie à l'aide d'une méthode qui répartit les coûts du programme sur la durée moyenne de la carrière active des employés. Le programme ne fait l'objet d'aucune capitalisation.

Les mesures transitoires prévoient notamment les modalités d'utilisation des journées non utilisées de congés de maladie des employés qui excédaient 20 jours au 31 mars 2017 pour les fonctionnaires et au 31 mars 2019 pour les professionnels. À l'échéance de la période transitoire, les journées de congé de maladie qui seront toujours inutilisées seront payées à 70 %.

Le programme d'accumulation des congés de maladie a fait l'objet d'une actualisation sur la base, notamment, des estimations et des hypothèses économiques à long terme suivantes :

	2021
Taux d'indexation	Entre 3,15 % et 3,65 %
Taux d'actualisation	Entre 0,37 % et 2,97 %
Durée résiduelle moyenne d'activité des salariés actifs	15 ans

FONDS DES INFRASTRUCTURES ET DES SERVICES NUMÉRIQUES GOUVERNEMENTAUX
NOTES COMPLÉMENTAIRES
AU 31 MARS 2021

10. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	COÛT - 2021				
	Opération de restructuration (note 3)	Acquisitions¹	Transferts	Radiations et ajustements	Solde à la fin
Terrain	16 986 \$	- \$	- \$	- \$	16 986 \$
Améliorations locatives	20 321 091	1 199 794	-	(377 819)	21 143 066
Équipements spécialisés	133 316 481	278 594	6 391 141	(2 096)	139 984 120
Infrastructure de radiocommunication ²	232 097 203	-	557 959	(29 776)	232 625 386
Équipement informatique	116 292 100	3 842 905	8 555 606	(2 234 330)	126 456 281
Mobilier et équipement de bureau	1 217 685	-	-	(64 505)	1 153 180
Matériel roulant	874 225	276 333	-	-	1 150 558
Systèmes informatiques et logiciels	58 392 704	585	4 464 228	(310 523)	62 546 994
SAGIR	279 505 469	-	-	(3 208 416)	276 297 053
Projets en cours de développement :					
Projet SAGIR	210 013	1 571 588	-	-	1 781 601
Autres systèmes informatiques	13 258 482	12 748 696	(13 019 834)	687 005	13 674 349
Équipements spécialisés	7 457 874	1 713 053	(6 391 141)	(687 005)	2 092 781
Infrastructure de radiocommunication ²	4 481 170	14 256 777	(557 959)	-	18 179 988
	<u>867 441 483 \$</u>	<u>35 888 325 \$</u>	<u>- \$</u>	<u>(6 227 465) \$</u>	<u>897 102 343 \$</u>
	AMORTISSEMENT CUMULÉ - 2021				
	Opération de restructuration (note 3)	Amortissement de l'exercice	Radiations et ajustements	Solde à la fin	Valeur nette comptable
Terrain	- \$	- \$	- \$	- \$	16 986 \$
Améliorations locatives	13 758 874	755 959	(377 819)	14 137 014	7 006 052
Équipements spécialisés	109 162 889	5 111 701	(2 096)	114 272 494	25 711 626
Infrastructure de radiocommunication ²	118 941 271	6 490 051	(29 776)	125 401 546	107 223 840
Équipement informatique	62 068 603	10 396 091	(2 233 375)	70 231 319	56 224 962
Mobilier et équipement de bureau	1 192 409	11 595	(64 377)	1 139 627	13 553
Matériel roulant	127 412	69 330	-	196 742	953 816
Systèmes informatiques et logiciels	43 157 043	2 383 384	(310 523)	45 229 904	17 317 090
SAGIR	170 343 023	5 163 089	(3 208 416)	172 297 696	103 999 357
Projets en cours de développement :					
Projet SAGIR	-	-	-	-	1 781 601
Autres systèmes informatiques	-	-	-	-	13 674 349
Équipements spécialisés	-	-	-	-	2 092 781
Infrastructure de radiocommunication ²	-	-	-	-	18 179 988
	<u>518 751 524 \$</u>	<u>30 381 200 \$</u>	<u>(6 226 382) \$</u>	<u>542 906 342 \$</u>	<u>354 196 001 \$</u>

¹ Les frais financiers capitalisés concernant les immobilisations corporelles au cours de l'exercice totalisent un montant de 3 310 \$.

² Certaines infrastructures de radiocommunication sont érigées sur des terrains du domaine de l'État dont le Fonds est administrateur.

FONDS DES INFRASTRUCTURES ET DES SERVICES NUMÉRIQUES GOUVERNEMENTAUX
NOTES COMPLÉMENTAIRES
AU 31 MARS 2021

11. OBLIGATIONS CONTRACTUELLES

Ententes d'occupation et contrats de location

Le Fonds s'est engagé, en vertu d'ententes d'occupation et de contrats de location relativement à des bâtiments, de l'équipement, des photocopieurs ainsi que des services d'hébergement en colocation pour des serveurs informatiques pour des paiements minimums totaux de 19 961 939\$.

Autres

Le Fonds a également contracté d'autres engagements concernant des droits d'auteur et licences, des frais d'entretien, réparations et soutien informatique, des services professionnels, des services auxiliaires, des services de communication, des frais de postes et messagerie, des frais de déplacements ainsi que des acquisitions d'immobilisations pour un montant total de 758 877 167 \$.

Les versements liés à ces engagements se répartissent comme suit :

	Ententes d'occupation et contrats de location	Autres	Total
	<hr/>	<hr/>	<hr/>
2022	18 657 443 \$	256 991 196 \$	275 648 639 \$
2023	130 892	200 267 312	200 398 204
2024	108 391	133 436 857	133 545 248
2025	100 650	67 246 770	67 347 420
2026	100 650	44 577 271	44 677 921
2027 et suivants	863 913	56 357 761	57 221 674
	<hr/> 19 961 939 \$ <hr/>	<hr/> 758 877 167 \$ <hr/>	<hr/> 778 839 106 \$ <hr/>

FONDS DES INFRASTRUCTURES ET DES SERVICES NUMÉRIQUES GOUVERNEMENTAUX
NOTES COMPLÉMENTAIRES
AU 31 MARS 2021

12. FLUX DE TRÉSORERIE

Variation des actifs et des passifs liés au fonctionnement :

	<u>2021</u>
Créances	12 181 403 \$
Effet à recevoir du gouvernement du Québec	(32 066 506)
Stocks destinés à la vente	166 044
Charges à payer et frais courus	23 134 237
Revenus perçus d'avance	(5 846 092)
Provision pour congés de maladie	(990 377)
Provision pour vacances	3 319 830
Stocks de fournitures	(607 705)
Charges payées d'avance	8 393 057
	<u>7 683 891 \$</u>

Informations supplémentaires

Intérêts versés	3 808 364 \$
Acquisitions d'immobilisations corporelles financées par les charges à payer et frais courus	20 085 414 \$
Intérêts capitalisés aux immobilisations corporelles	3 310 \$

FONDS DES INFRASTRUCTURES ET DES SERVICES NUMÉRIQUES GOUVERNEMENTAUX
NOTES COMPLÉMENTAIRES
AU 31 MARS 2021

13. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS

Régimes de retraite

Les membres du personnel du Fonds participent au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP), au Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE) ou au Régime de retraite de l'administration supérieure (RRAS). Ces régimes interemployeurs sont à prestations déterminées et comportent des garanties à la retraite et au décès.

Au 1^{er} janvier 2021, le taux de cotisation pour le RREGOP est passé de 10,63 % à 10,33 % de la masse salariale admissible et le taux pour le RRPE et le RRAS, qui fait partie du RRPE, est demeuré à 12,29 % de la masse salariale admissible.

Les cotisations versées par l'employeur sont équivalentes aux cotisations des employés, à l'exception d'un montant de compensation prévu dans la loi du RRPE. Pour les années civiles 2020 et 2021, le montant de compensation à verser par l'employeur (part des participants et part de l'employeur) qui sera déterminé par Retraite Québec sera basé sur la perte assumée par la caisse des participants du RRPE en raison du transfert de participants en provenance du RREGOP.

Ainsi, le Fonds a estimé un montant de compensation à 6,00 % de la masse salariale admissible pour les années civiles 2020 et 2021.

Les cotisations du Fonds, y compris le montant de compensation à verser au RRPE et au RRAS, imputées aux résultats de l'exercice de 7 mois clos le 31 mars 2021 s'élèvent à 4 664 522 \$. Les obligations du Fonds envers ces régimes gouvernementaux se limitent à ses cotisations à titre d'employeur.

14. GESTION DES RISQUES LIÉS AUX INSTRUMENTS FINANCIERS

La direction a mis en place des politiques et des procédés en matière de contrôle et de gestion qui l'assurent de gérer les risques inhérents aux instruments financiers et d'en réduire les impacts potentiels.

Les risques financiers importants auxquels le Fonds est exposé sont les suivants: risque de crédit, risque de liquidité et risque de marché.

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque que le Fonds subisse une perte financière si les contreparties font défaut d'exécuter les conditions des contrats. Les principaux risques de crédit pour le Fonds sont liés aux créances et à l'effet à recevoir du gouvernement du Québec.

Le risque de crédit associé à ces actifs financiers est réduit puisque la plupart de ces sommes sont à recevoir des entités gouvernementales et paragouvernementales.

Le tableau suivant présente le classement chronologique des créances.

	<u>2021</u>
Créances non en souffrance	4 307 171 \$
Créances en souffrance:	
Moins de 30 jours	55 095 075
de 30 à 60 jours	10 789 538
plus de 60 jours	25 975 435
	<u>96 167 219 \$</u>

FONDS DES INFRASTRUCTURES ET DES SERVICES NUMÉRIQUES GOUVERNEMENTAUX
NOTES COMPLÉMENTAIRES
AU 31 MARS 2021

14. GESTION DES RISQUES LIÉS AUX INSTRUMENTS FINANCIERS (SUITE)

Risque de crédit (suite)

Le Fonds doit faire des estimations en ce qui a trait à la provision pour créances douteuses. Le type de clients, l'historique de paiement, les raisons pour lesquelles les comptes sont en souffrance et le secteur d'activité qui a donné lieu à la créance sont tous des éléments considérés dans la détermination du moment auquel les comptes en souffrance doivent faire l'objet d'une provision; les mêmes facteurs sont pris en considération lorsqu'il s'agit de déterminer s'il y a lieu de radier les montants portés au compte de provision en diminution des créances. Les montants recouvrés ultérieurement sur des comptes qui avaient été radiés sont crédités à la charge de créances douteuses dans la période d'encaissement.

La provision pour créances douteuses du Fonds s'élève à 8 100 \$.

Le Fonds est d'avis que la provision pour créances douteuses est suffisante pour couvrir le risque de non-paiement.

Le Fonds est aussi exposé au risque de crédit découlant de la concentration d'opérations avec des entités gouvernementales et paragouvernementales ayant des caractéristiques économiques similaires et qui seraient affectées de la même façon par l'évolution de la conjoncture. Le Fonds est d'avis que ce risque est faible compte tenu que ces entités possèdent une excellente qualité de crédit.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que le Fonds ne soit pas en mesure de satisfaire ses obligations financières lorsqu'elles viennent à échéance. Le Fonds gère ce risque en tenant compte des besoins opérationnels et en recourant à ses facilités de crédit. Le Fonds établit des prévisions budgétaires et de trésorerie afin de s'assurer qu'il dispose des fonds nécessaires pour satisfaire ses obligations.

Les flux de trésorerie contractuels relativement aux passifs financiers se détaillent comme suit :

	2021			
	Moins de 1 an	1 an à moins de 3 ans	3 ans à moins de 5 ans	5 ans et plus
Dû au fonds général du fonds consolidé du revenu	1 927 827 \$	- \$	- \$	- \$
Emprunts temporaires	66 693 302	-	-	-
Charges à payer et frais courus	72 790 836	-	-	-
Dettes à long terme	34 613 799	68 734 690	62 455 902	121 827 233
Provision pour vacances	14 599 596	-	-	-
	<u>190 625 360 \$</u>	<u>68 734 690 \$</u>	<u>62 455 902 \$</u>	<u>121 827 233 \$</u>

FONDS DES INFRASTRUCTURES ET DES SERVICES NUMÉRIQUES GOUVERNEMENTAUX
NOTES COMPLÉMENTAIRES
AU 31 MARS 2021

14. GESTION DES RISQUES LIÉS AUX INSTRUMENTS FINANCIERS (SUITE)

Risque de marché

Le risque de marché est le risque que le cours du marché ou que les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations du prix du marché. Le risque de marché comprend trois types de risque : le risque de change, le risque de taux d'intérêt et l'autre risque de prix. Le Fonds est exposé au risque de taux d'intérêt et au risque de change.

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des taux d'intérêt du marché.

La dette à long terme porte intérêt à des taux fixes pour la plupart des emprunts. Par conséquent, le risque de taux d'intérêt relativement aux flux de trésorerie auquel est exposé le Fonds est minime et le risque de marché lié aux taux d'intérêt l'est également étant donné que le Fonds prévoit le remboursement selon l'échéancier prévu.

Le Fonds est surtout exposé aux risques associés aux variations des taux d'intérêt de ses emprunts temporaires à intérêts variables et sur le dû au fonds général du fonds consolidé également à intérêts variables.

Au 31 mars 2021, si les taux d'intérêt sur les emprunts temporaires avaient enregistré une hausse ou une baisse de 1 %, toutes les autres variables étant demeurées constantes, les frais financiers auraient augmenté ou diminué d'environ 332 000 \$.

Au 31 mars 2021, si les taux d'intérêt sur le dû au fonds général du fonds consolidé du revenu avaient enregistré une hausse ou une baisse de 1%, toutes les autres variables étant demeurées constantes, les frais financiers auraient augmenté ou diminué d'environ 245 000 \$.

Risque de change

Le risque de change est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des cours des monnaies étrangères.

Le Fonds réalise des achats en dollar américain. Conséquemment, il est exposé au risque de change relié aux variations du dollar canadien par rapport au dollar américain.

À la date de l'état de la situation financière, le solde des charges à payer et frais courus en dollars américains est de 345 338 \$. À cette date, le taux de change pour un dollar américain est de 1,28.

Au 31 mars 2021, si le taux de change avait enregistré une hausse ou une baisse de 10 %, les résultats et l'excédent cumulé auraient respectivement diminué ou augmenté d'environ 93 000 \$.

FONDS DES INFRASTRUCTURES ET DES SERVICES NUMÉRIQUES GOUVERNEMENTAUX
NOTES COMPLÉMENTAIRES
AU 31 MARS 2021

15. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

Le Fonds est apparenté avec toutes les entités contrôlées par le gouvernement du Québec ou soumises à son contrôle conjoint. Il est également apparenté à ses principaux dirigeants, leurs proches parents, ainsi qu'avec les entités pour lesquelles une ou plusieurs de ces personnes ont le pouvoir d'orienter les décisions financières et administratives de ces entités. Les principaux dirigeants sont composés du comité de direction ainsi que du président-directeur général d'ITQ. Aucune transaction n'a été conclue entre le Fonds et ses principaux dirigeants, leurs proches parents et les entités pour lesquelles ces personnes ont le pouvoir d'orienter les politiques financières et administratives.

La majorité des revenus du Fonds sont générés par des opérations avec des entités apparentées. Les services rendus par le Fonds aux entités avec lesquelles il est apparenté sont constatés à la valeur d'échange. Le Fonds n'a conclu aucune opération importante avec des apparentés à une valeur différente de celle qui aurait été établie si les parties n'avaient pas été apparentées.

16. ÉVENTUALITÉS

Dans le cours normal de ses activités, le Fonds est exposé à diverses réclamations et poursuites judiciaires. La direction est d'avis qu'une provision suffisante a été comptabilisée en fin d'exercice aux états financiers et que le règlement final de ces éventualités n'aura pas d'incidence défavorable importante sur la situation financière et les résultats d'exploitation du Fonds.

5.3 Lois et règlements

Loi constitutive d'ITQ

Loi sur Infrastructures technologiques Québec (RLRQ, chapitre I-8.4)

Règlements dont l'application relève d'ITQ

Règlement de régie interne d'Infrastructures technologiques Québec

Règlement sur la signature de certains documents d'Infrastructures technologiques Québec

Liste non exhaustive de certaines lois qui trouvent application dans le cadre des activités d'ITQ

Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1)

Loi sur l'administration financière (RLRQ, chapitre A-6.001)

Loi sur l'administration publique (RLRQ, chapitre A-6.01)

Loi concernant le cadre juridique des technologies de l'information (RLRQ, chapitre C-1.1)

Loi sur les contrats des organismes publics (RLRQ, chapitre C-65.1)

Loi sur la gouvernance et la gestion des ressources informationnelles des organismes publics et des entreprises du gouvernement (RLRQ, chapitre G-1.03)

Loi favorisant la transformation numérique de l'administration publique (RLRQ, chapitre T-11.003)

6. ANNEXE III – RENSEIGNEMENTS SUR LE CENTRE DE SERVICES PARTAGÉS DU QUÉBEC

6.1 Faits saillants

Dans le contexte exceptionnel de cessation des activités du Centre de services partagés du Québec (CSPQ), il a été déterminé, avec le Secrétariat du Conseil du trésor, que les résultats de la période débutant le 1^{er} avril 2020 et se terminant le 31 août 2020 seraient présentés en annexe du rapport annuel de gestion 2020-2021 d'ITQ.

Ces résultats rendent compte du plan d'action organisationnel élaboré, puisque le dernier plan stratégique du CSPQ a pris fin le 31 mars 2020 et que, considérant la cessation imminente des activités du CSPQ, la mise sur pied d'un nouveau plan stratégique n'était pas opportune. C'est dans ce contexte qu'un plan d'action organisationnel a été élaboré autour des activités incontournables du CSPQ du 1^{er} avril 2020 à sa dissolution le 31 août 2020.

En vertu de la *Loi sur Infrastructures technologiques Québec* (RLRQ, chapitre I-8.4), les résultats du CSPQ relatifs aux fonctions confiées à ITQ ont été présentés dans les sections précédentes.

Cette annexe présente donc, en faits saillants, les résultats des activités du CSPQ dont les responsabilités n'ont pas été prises en charge par ITQ au moment de sa création.

CSPQ en soutien aux OP durant la pandémie de COVID-19

Reconnaissant l'état d'urgence, le CSPQ a réaligné ses priorités pour favoriser la réponse aux besoins essentiels de la communauté gouvernementale.

En matière d'acquisition de biens et de services associés à la pandémie, le CSPQ a été fortement sollicité, notamment pour :

- l'acquisition en urgence, l'entreposage et la distribution de matériel sanitaire pour les ministères et les organismes autres que ceux provenant du réseau de la santé et des services sociaux;
- divers contrats de services destinés à soutenir des activités particulières du gouvernement du Québec associées à la gestion de la pandémie.

Le CSPQ a établi des stratégies et des approches adaptées au contexte pour le compte d'OP où certaines industries éprouvaient des difficultés à approvisionner le gouvernement ou encore à s'engager dans des volumes de livraisons ou pour la fixation de prix à long terme considérant les répercussions de la pandémie sur l'économie nationale et mondiale.

Après la dissolution du CSPQ, ces activités particulières d'acquisition ont été prises en charge par le Centre d'acquisitions gouvernementales.

Sondages ou autres modes de consultation

Dans l'objectif de maintenir une prestation de services de qualité, le CSPQ a réalisé divers sondages ou autres modes de consultation auprès de la clientèle externe ainsi que de son personnel.

À la suite de l'approbation de la planification des sondages et autres modes de consultation du CSPQ au CODIR, trois sondages ont été réalisés :

- Sondage du Réseau jeunesse afin de mieux connaître et comprendre les attentes en matière de facteurs d'attraction et de maintien, les valeurs prônées au travail ainsi qu'à recueillir des suggestions d'amélioration relativement à ce sujet, des employés de 35 ans et moins;
- Sondage du Service de la gestion et de la disposition des biens afin de définir les attentes et les besoins de la clientèle, de mesurer la qualité perçue et de recueillir des suggestions d'amélioration;
- Sondage sur la nouvelle plateforme de collaboration afin de valider l'opinion du personnel au regard de son appréciation générale, l'utilité, les connaissances, la mise en pratique et le soutien obtenu par le centre d'assistance aux utilisateurs.

En sus de la planification, dans le contexte de la pandémie de COVID-19, les actions suivantes ont été réalisées :

- Consultation de 74 ministères et organismes et de 13 établissements universitaires québécois afin de connaître leurs besoins en matériel sanitaire dans le cadre du mandat confié au CSPQ qui consiste à planifier les acquisitions de matériel lié aux mesures sanitaires à mettre en place pour la reprise graduelle des activités en milieu de travail;
- Consultation de gestionnaires du CSPQ pour connaître les besoins et les risques liés à la santé et à la sécurité dans le cadre du retour graduel en milieu de travail.

Rencontres avec la clientèle

Le CSPQ désirant maintenir une relation d'affaires de qualité ainsi que la santé adéquate des infrastructures technologiques supportant leurs systèmes de mission a tenu 13 rencontres avec les OP en plan de service complet²⁴ ou à la carte. Celles-ci représentent des occasions d'échanges privilégiées pour être à l'écoute des clients et mieux répondre à leurs besoins.

Grille tarifaire unique

Afin de fournir à la clientèle une information de gestion améliorée, le CSPQ a entamé des travaux afin d'établir une grille tarifaire unique. Une ébauche de la grille a été élaborée et les travaux seront achevés par ITQ afin de confirmer la fiabilité de celle-ci.

24. OP pour lesquels le CSPQ assure la totalité des services d'infrastructures technologiques et bureautiques.

Développement durable

Dans le cadre de la mise en œuvre de la Politique d'acquisitions écoresponsable, une liste de contrôle a été intégrée au Manuel des pratiques d'affaires et diffusée aux conseillers en acquisition. Celle-ci permet aux conseillers de considérer de nombreux enjeux relativement au développement durable, dont des renseignements sur les nouvelles solutions écologiques, innovantes et socialement responsables, dans le cadre de la définition des besoins d'acquisition.

Développement des compétences du personnel

Considérant la période estivale qui précédait sa dissolution, le CSPQ avait comme cible d'atteindre 0,2 jour de formation par employé. Cette cible a été dépassée. Ainsi, pour la période du 1^{er} avril au 31 juillet 2020, il a atteint 0,3 jour de formation par personne, notamment grâce à son offre de formation en ligne « Déploiement de la plateforme collaborative (utilisateurs et ambassadeurs) » et « Formations en soutien au télétravail (employés et gestionnaires) ».

Plan de continuité des services essentiels

Afin d'assurer le maintien et l'évolution du plan de continuité des services essentiels du CSPQ, sept plans sectoriels ont été élaborés. Ces plans couvrent les services de gestion des ressources matérielles et documentaires, les services de dotation gouvernementale, les services en gestion contractuelle, les services en communication (Édition officielle et *Gazette officielle*), les services de rémunération, la gestion intégrée des ressources (implantation et utilisation de SAGIR), de même que les services internes en ressources humaines et immobilières (aménagement du milieu de travail, dotation et relations professionnelles).

Ces plans permettent ainsi de rendre l'organisation plus efficace en cas d'incident majeur (sinistre) pour le rétablissement des services désignés comme essentiels.

Directive sur l'attestation de l'obligation de confidentialité et de déclaration de conflit d'intérêts

La Directive a été adaptée concernant la désignation du personnel devant signer l'attestation et le moment de la signature. La Directive précisait également le responsable du classement et la méthode de conservation de l'attestation signée. Ces changements étaient achevés à 65 % au 31 août 2020 alors que la cible était de 80 %. Les travaux se poursuivront par ITQ.

6.2 Revenus, charges et investissements

Revenus

Pour l'exercice de 5 mois clos le 31 août 2020, les revenus ont connu une baisse globale de 48,5 % par rapport à l'exercice 2019-2020. Ils sont passés de 546,9 millions de dollars à 281,8 millions de dollars.

Cette diminution s'explique par les 5 mois de l'exercice financier 2020 par rapport aux 12 mois de l'exercice financier de 2019-2020.

Répartition des revenus par catégorie de clients

Catégorie de clients	2020 (5 mois) en M\$	2019-2020 (12 mois) en M\$
Ministères et organismes budgétaires	168,8	266,5
Organismes autres que budgétaires et fonds spéciaux	48,5	117,7
Financement central du Secrétariat du Conseil du trésor ²⁵	41,1	99,6
Entreprises privées ²⁶	6,4	15,9
Retraite Québec et autres fiduciaires	4,1	12,0
Réseau de la santé	3,7	7,1
Réseau de l'éducation	1,4	2,7
Municipalités	0,9	3,8
Entreprises du gouvernement	0,8	1,7
Autres :		
Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail	5,2	16,4
Autres	0,5	2,6
Gouvernement du Canada	0,4	0,9
Total des revenus	281,8	546,9

25. Aux états financiers, le financement central du Secrétariat du Conseil du trésor est présenté dans les revenus de biens et services (39,9 M\$) et dans les contributions du gouvernement du Québec (1,2 M\$).

26. Les revenus d'entreprises privées incluent les revenus provenant d'individus.

Répartition des revenus par domaine d'affaires

Domaine d'affaires	2020 (5 mois) en M\$	2019-2020 (12 mois) en M\$
Technologies de l'information	158,0	379,8
Communications	80,2	54,7
Ressources humaines	13,4	36,2
Appels d'offres et acquisitions	13,0	20,8
Services de documentation	8,0	27,4
Ressources matérielles	5,4	17,9
Ressources financières	3,7	9,5
Services Web	0,1	0,6
Total	281,8	546,9

Charges

Les charges pour l'exercice de 5 mois clos le 31 août 2020 présentent une diminution de 46,6 %, soit de 261,9 millions de dollars par rapport à 2019-2020.

Cette diminution s'explique par les 5 mois de l'exercice financier 2020 par rapport aux 12 mois de l'exercice financier de 2019-2020.

Investissements

En 2020, le CSPQ a réalisé des investissements de 24,3 millions de dollars, répartis comme suit :

Investissements	M\$
Développement de systèmes informatiques	10,9
Acquisition d'équipements informatiques et de logiciels	10,5
Acquisition d'équipements spécialisés et autres	1,8
Infrastructures de communication pour le RENIR	0,9
Projet SAGIR	0,1
Améliorations locatives	0,1

RAPPORT DE LA DIRECTION

En vertu de la Loi visant principalement à instituer le Centre d'acquisitions gouvernementales et Infrastructures technologiques Québec (LQ 2020, c 2) sanctionnée le 21 février 2020, le Centre de services partagés du Québec (Centre) devait cesser ses activités le 1^{er} juin 2020. En raison de la pandémie mondiale de la COVID-19, le gouvernement du Québec avait suspendu, par le décret n°496-2020, l'entrée en vigueur de celle-ci. Le 8 juillet 2020, le décret 788-2020 est venu fixer au 1^{er} septembre 2020 l'entrée en vigueur de la Loi visant principalement à instituer le Centre d'acquisitions gouvernementales et Infrastructures technologiques Québec. Les activités et ressources du Centre et, par conséquent, les actifs et les passifs associés sont transférés à ces deux nouveaux organismes, qui en acquièrent les droits et en assument les obligations, ainsi qu'à d'autres ministères ou organismes. Le principal objectif visé par cette loi est d'améliorer la performance de l'État et sa capacité à rendre des services de qualité. La restructuration prévoit le maintien de l'exécution des missions actuelles du Centre.

Les états financiers du Centre de services partagés du Québec ont été dressés par la direction d'Infrastructures technologiques Québec, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de méthodes comptables appropriées et qui respectent les normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction du Centre de services partagés du Québec maintient un système de contrôles internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables. La direction du Centre a procédé à des vérifications périodiques, afin de s'assurer du caractère adéquat et soutenu des contrôles internes appliqué de façon uniforme par le Centre.

Le Centre de services partagés du Québec reconnaît qu'il est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui le régissent.

Le conseil d'administration a surveillé la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière et ce, jusqu'à la dissolution du Centre. Il a été assisté dans ses responsabilités par le comité de vérification et de gestion des risques dont les membres ne faisaient pas partie de la direction.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à l'audit des états financiers du Centre de services partagés du Québec, conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, et son rapport de l'auditeur indépendant expose la nature et l'étendue de cet audit et l'expression de son opinion. Le Vérificateur général du Québec peut, sans aucune restriction, rencontrer le comité de vérification et de gestion des risques pour discuter de tout élément qui concerne son audit.

Original signé

Guy Rochette

Président-directeur général
Infrastructures technologiques Québec

Original signé

Benoît Simard

Vice-président des produits SAGIR
Infrastructures technologiques Québec

Québec, le 15 avril 2021

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

À l'Assemblée nationale

Rapport sur l'audit des états financiers

Opinion

J'ai effectué l'audit des états financiers du Centre de services partagés du Québec (le « Centre »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 août 2020, et l'état des résultats et de l'excédent cumulé, l'état de la variation de la dette nette et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice de 5 mois clos à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À mon avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Centre au 31 août 2020, ainsi que des résultats de ses activités, de ses gains et pertes de réévaluation, de la variation de sa dette nette et de ses flux de trésorerie pour l'exercice de 5 mois clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Fondement de l'opinion

J'ai effectué mon audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui m'incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Je suis indépendante du Centre conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et je me suis acquittée des autres responsabilités déontologiques qui m'incombent selon ces règles. J'estime que les éléments probants que j'ai obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion d'audit.

Observation

J'attire l'attention sur la note 3 des états financiers, qui fait état de l'abolition du Centre et de l'intégration de ses activités au sein de différents organismes qui en acquièrent les droits et en assument les obligations à compter du 1^{er} septembre 2020. Mon opinion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

Responsabilités de la direction à l'égard des états financiers

La direction d'Infrastructures technologiques Québec, à titre de préparateur des états financiers du Centre (la « direction »), est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du Centre à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le Centre ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Mes objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant mon opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées

comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, j'exerce mon jugement professionnel et je fais preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- j'identifie et évalue les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, je conçois et mets en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunis des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder mon opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- j'acquies une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Centre;
- j'apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- je tire une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Centre à poursuivre son exploitation. Si je conclus à l'existence d'une incertitude significative, je suis tenue d'attirer l'attention des lecteurs de mon rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Mes conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de mon rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le Centre à cesser son exploitation;
- j'évalue la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécie si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Je communique à la direction notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et mes constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que j'aurais relevée au cours de mon audit.

Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires

Conformément aux exigences de la *Loi sur le vérificateur général* (RLRQ, chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces normes ont été appliquées de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Pour la vérificatrice générale du Québec,

Original signé

Alain Fortin, CPA auditeur, CA

Directeur général d'audit

Québec, le 15 avril 2021

**CENTRE DE SERVICES PARTAGÉS DU QUÉBEC
ÉTAT DES RÉSULTATS ET DE L'EXCÉDENT CUMULÉ
DE L'EXERCICE DE CINQ MOIS CLOS LE 31 AOÛT 2020**

	31 août 2020 (5 mois)	31 mars 2020 (12 mois)
REVENUS		
Biens et services	292 912 792 \$	551 348 096 \$
Escomptes et rabais sur ventes	(12 236 073)	(7 337 096)
Contributions du gouvernement du Québec	1 165 375	2 796 900
Autres revenus	1 924	84 420
	<hr/>	<hr/>
	281 844 018	546 892 320
CHARGES		
Traitements et avantages sociaux	72 232 917	159 056 898
Placement médias	66 955 322	32 131 948
Transport et communications	40 740 049	83 533 169
Services professionnels et auxiliaires	37 022 280	86 266 847
Entretien, réparations et soutien informatique	28 432 331	69 067 257
Location - immeubles et autres	12 080 376	29 334 391
Droits d'auteur et licences	9 165 023	16 016 975
Fournitures et approvisionnement	3 099 424	8 116 555
Frais financiers	2 879 712	8 800 200
Poste et messageries	2 577 197	8 510 349
Formation et perfectionnement	175 092	841 964
Amortissement des immobilisations corporelles	24 987 026	59 374 042
Pertes à la disposition des immobilisations corporelles	768	531 082
Autres	181 276	900 163
	<hr/>	<hr/>
	300 528 793	562 481 840
DÉFICIT DE L'EXERCICE	(18 684 775)	(15 589 520)
EXCÉDENT CUMULÉ AU DÉBUT DE L'EXERCICE	87 143 239	102 732 759
EXCÉDENT CUMULÉ À LA FIN DE L'EXERCICE (note 12)	<hr/> 68 458 464 \$ <hr/>	<hr/> 87 143 239 \$ <hr/>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

CENTRE DE SERVICES PARTAGÉS DU QUÉBEC
ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE
AU 31 AOÛT 2020

	<u>31 août 2020</u>	<u>31 mars 2020</u>
ACTIFS FINANCIERS		
Avances au fonds général du fonds consolidé du revenu	-	\$ 30 169 617 \$
Créances (note 4)	165 824 197	109 389 361
Stocks destinés à la vente	4 672 682	4 445 574
	<u>170 496 879</u>	<u>144 004 552</u>
PASSIFS		
Dû au fonds général du fonds consolidé du revenu (note 5)	29 240 368	-
Emprunts temporaires (note 7)	46 605 923	177 254 032
Charges à payer et frais courus (note 8)	66 404 951	61 511 033
Effet à payer au gouvernement du Québec (note 6)	854 137	854 137
Revenus perçus d'avance	6 667 618	755 286
Dettes à long terme (note 9)	297 915 671	157 070 381
Provision pour congés de maladie (note 10)	23 742 704	21 936 368
Provision pour vacances (note 10)	15 527 234	17 157 434
	<u>486 958 606</u>	<u>436 538 671</u>
DETTE NETTE	<u>(316 461 727)</u>	<u>(292 534 119)</u>
ACTIFS NON FINANCIERS		
Immobilisations corporelles (note 11)	356 036 432	356 699 756
Stocks de fournitures	2 570 995	2 588 332
Charges payées d'avance	26 312 764	20 389 270
	<u>384 920 191</u>	<u>379 677 358</u>
EXCÉDENT CUMULÉ (note 12)	<u>68 458 464 \$</u>	<u>87 143 239 \$</u>
OBLIGATIONS CONTRACTUELLES (note 13)		
ÉVENTUALITÉS (note 18)		

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Le président-directeur général
 Infrastructures technologiques Québec,

Le vice-président des produits SAGIR
 Infrastructures technologiques Québec,

Original signé
 Guy Rochette

Original signé
 Benoit Simard

**CENTRE DE SERVICES PARTAGÉS DU QUÉBEC
ÉTAT DE LA VARIATION DE LA DETTE NETTE
DE L'EXERCICE DE CINQ MOIS CLOS LE 31 AOÛT 2020**

	31 août 2020 (5 mois)	31 mars 2020 (12 mois)
DÉFICIT DE L'EXERCICE	(18 684 775) \$	(15 589 520) \$
Variations dues aux immobilisations corporelles :		
Acquisitions	(24 322 599)	(34 494 610)
Amortissement	24 987 026	59 374 042
Pertes à la disposition	768	531 082
Produits de disposition	-	171 733
Intérêts capitalisés	(1 871)	(254 916)
	<u>663 324</u>	<u>25 327 331</u>
Acquisition de stocks de fournitures	(99 389)	(253 279)
Acquisition de charges payées d'avance	(24 325 992)	(40 225 512)
Utilisation de stocks de fournitures	116 726	63 770
Utilisation de charges payées d'avance	18 402 498	35 891 113
	<u>(5 906 157)</u>	<u>(4 523 908)</u>
(AUGMENTATION) DIMINUTION DE LA DETTE NETTE L'EXERCICE	(23 927 608)	5 213 903
DETTE NETTE AU DÉBUT DE L'EXERCICE	(292 534 119)	(297 748 022)
DETTE NETTE À LA FIN DE L'EXERCICE	(316 461 727) \$	(292 534 119) \$

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

CENTRE DE SERVICES PARTAGÉS DU QUÉBEC
ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE
DE L'EXERCICE DE CINQ MOIS CLOS LE 31 AOÛT 2020

	31 août 2020 (5 mois)	31 mars 2020 (12 mois)
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Déficit de l'exercice	(18 684 775) \$	(15 589 520) \$
Éléments sans incidence sur la trésorerie		
Amortissement des immobilisations corporelles	24 987 026	59 374 042
Frais financiers capitalisés aux emprunts temporaires	491 338	3 895 452
Pertes à la disposition des immobilisations corporelles	768	531 082
	<u>6 794 357</u>	<u>48 211 056</u>
Variation des actifs et des passifs liés au fonctionnement (note 14)	(47 371 658)	31 296 993
Flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement	<u>(40 577 301)</u>	<u>79 508 049</u>
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT EN IMMOBILISATIONS		
Acquisitions d'immobilisations corporelles	(28 791 572)	(37 604 967)
Produits de disposition d'immobilisations corporelles	-	171 733
	<u>(28 791 572)</u>	<u>(37 433 234)</u>
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement en immobilisations	<u>(28 791 572)</u>	<u>(37 433 234)</u>
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Emprunts temporaires à l'exclusion des frais financiers capitalisés	20 000 000	39 030 000
Remboursement des emprunts temporaires	(150 886 402)	(54 545 540)
Nouvelle dette à long terme	147 742 030	949 515
Remboursement de la dette à long terme	(6 896 740)	(13 667 427)
	<u>9 958 888</u>	<u>(28 233 452)</u>
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	<u>9 958 888</u>	<u>(28 233 452)</u>
(DIMINUTION) AUGMENTATION DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE DE L'EXERCICE	(59 409 985)	13 841 363
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT DE L'EXERCICE	30 169 617	16 328 254
(INSUFFISANCE) TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN DE L'EXERCICE	<u>(29 240 368) \$</u>	<u>30 169 617 \$</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

CENTRE DE SERVICES PARTAGÉS DU QUÉBEC
NOTES COMPLÉMENTAIRES
AU 31 AOÛT 2020

1. CONSTITUTION ET OBJET

Le Centre de services partagés du Québec (Centre) est une personne morale, mandataire de l'État, créée en vertu de la *Loi sur le Centre de services partagés du Québec* (RLRQ, chapitre C-8.1.1) entrée en vigueur le 6 décembre 2005. Le Centre a pour mission de fournir ou de rendre accessibles aux organismes publics les biens et les services administratifs dont ils ont besoin dans l'exercice de leurs fonctions, notamment en matière de ressources humaines, financières, matérielles, informationnelles et communicationnelles.

Dans la réalisation de sa mission, le Centre peut notamment exercer les fonctions suivantes et rendre les services suivants :

- 1° acheter et louer pour les organismes publics les biens meubles;
- 2° favoriser la réutilisation des biens des organismes publics et en disposer lorsqu'ils ne sont plus requis;
- 3° développer et fournir des produits et services en matière de technologies de l'information et de télécommunication et en assurer la gestion et la maintenance;
- 4° développer et fournir des solutions d'affaires en gestion des ressources;
- 5° fournir tout autre service, professionnel ou autre, dont les organismes publics peuvent avoir besoin, tels l'impression, l'édition, la publication, la commercialisation, le placement médias, l'audiovisuel, les expositions, la reprographie, le courrier et l'entretien de l'équipement;
- 6° procéder à des regroupements de services et les gérer;
- 7° gérer les droits d'auteur des documents des organismes publics, conformément aux normes élaborées conjointement par le ministre de la Culture et des Communications et le président du Conseil du trésor, et veiller à leur application;

La loi constitutive précise que les sommes reçues par le Centre doivent être affectées au paiement de ses obligations. Le surplus, s'il en est, est conservé par le Centre à moins que le gouvernement en décide autrement.

En vertu de l'article 984 de la *Loi sur les impôts* (RLRQ, c. I-3) et de l'article 149 de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (L.R.C., 1985, 5e suppl.), le Centre n'est pas assujéti aux impôts sur le revenu.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Référentiel comptable

Aux fins de la préparation de ses états financiers, le Centre utilise prioritairement le *Manuel de comptabilité de CPA Canada pour le secteur public*. L'utilisation de toute autre source dans l'application de méthodes comptables doit être cohérente avec ce dernier.

Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers du Centre par la direction, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public, exige que celle-ci ait recours à des estimations et à des hypothèses. Ces dernières ont une incidence à l'égard de la comptabilisation des actifs et des passifs, de la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que de la comptabilisation des revenus et des charges au cours de la période visée par les états financiers. Les principaux éléments pour lesquels la direction a établi des estimations et formulé des hypothèses sont la durée de vie utile des immobilisations et la provision pour congés de maladie. Les résultats réels peuvent différer des meilleures prévisions faites par la direction.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)

État des gains et pertes de réévaluation

L'état des gains et pertes de réévaluation n'est pas présenté compte tenu qu'aucun élément n'est comptabilisé à la juste valeur et que les transactions en devises étrangères sont négligeables à la fin de l'exercice.

Instruments financiers

Les créances (à l'exclusion des taxes à la consommation à recevoir) sont classées dans la catégorie des actifs financiers et sont évaluées au coût ou au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Le dû au fonds général du fonds consolidé du revenu, les emprunts temporaires, les charges à payer et frais courus (à l'exclusion des avantages sociaux à payer et des taxes à la consommation à payer), l'effet à payer au gouvernement du Québec, la dette à long terme et la provision pour vacances sont classés dans la catégorie des passifs financiers et sont évalués au coût ou au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les coûts de transaction sont ajoutés à la valeur comptable des éléments classés dans la catégorie des instruments financiers évalués au coût ou au coût après amortissement lors de la comptabilisation initiale.

Opérations interentités

Les opérations interentités sont des opérations conclues entre entités contrôlées par le gouvernement du Québec ou soumises à son contrôle conjoint.

Les actifs reçus sans contrepartie d'une entité incluse au périmètre comptable du gouvernement du Québec sont constatés à leur valeur comptable. Quant aux services reçus à titre gratuit, ils ne sont pas comptabilisés. Les autres opérations interentités ont été réalisées à la valeur d'échange, c'est-à-dire au montant convenu pour la contrepartie donnée en échange de l'élément transféré ou du service fourni.

REVENUS

Biens et services

Les revenus provenant de la prestation de services et des ventes de biens sont constatés lorsque les conditions suivantes sont remplies :

- Il y a une preuve convaincante de l'existence d'un accord;
- La livraison a été faite ou les services ont été rendus;
- Le prix de vente est déterminé ou déterminable;
- Le recouvrement est raisonnablement assuré.

Les revenus perçus d'avance sont virés aux résultats en fonction des services rendus.

Contributions du gouvernement du Québec

Les contributions du gouvernement du Québec qui sont des paiements de transfert sont constatées dans l'exercice au cours duquel surviennent les faits qui donnent lieu à ces revenus, dans la mesure où elles sont autorisées et que le Centre a satisfait à tous les critères d'admissibilité, s'il en est. Elles sont présentées en contributions reportées lorsque les stipulations imposées par le cédant créent une obligation répondant à la définition d'un passif. Si un passif est créé, la comptabilisation à titre de revenu est faite au fur et à mesure que les conditions relatives au passif sont remplies.

CENTRE DE SERVICES PARTAGÉS DU QUÉBEC
NOTES COMPLÉMENTAIRES
AU 31 AOÛT 2020

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)

ACTIFS FINANCIERS

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique du Centre consiste à présenter les avances au fonds général du fonds consolidé du revenu et, le cas échéant, le dû au fonds général du fonds consolidé du revenu dans la trésorerie et équivalents de trésorerie.

Stocks destinés à la vente

Les stocks sont évalués au moindre du coût et de la valeur de réalisation nette. Le coût est calculé selon la méthode de l'épuisement successif. Le coût des produits finis comprend les coûts d'acquisition ainsi que les coûts de transport.

PASSIFS

Régimes de retraite

La comptabilité des régimes à cotisations déterminées est appliquée aux régimes interemployeurs à prestations déterminées gouvernementaux, étant donné que le Centre ne dispose pas d'information suffisante pour appliquer la comptabilité des régimes à prestations déterminées.

Congés de maladie et de vacances

Les obligations à long terme découlant des congés de maladie accumulés par les employés sont évaluées sur une base actuarielle au moyen d'une méthode d'estimation simplifiée selon les hypothèses les plus probables déterminées par la direction. Ces hypothèses font l'objet d'une réévaluation annuelle. Le passif et les charges correspondantes qui en résultent sont comptabilisés sur la base du mode d'acquisition de ces avantages sociaux par les employés, c'est-à-dire en fonction de l'accumulation et de l'utilisation des journées de congé de maladie par les employés.

Les obligations découlant des congés de vacances dus aux employés du Centre sont comptabilisées à titre de passif. La charge annuelle est comptabilisée selon les avantages gagnés par les employés au cours de l'exercice.

Aucun calcul d'actualisation concernant la provision pour vacances n'est jugé nécessaire puisque le Centre estime que les vacances accumulées sont majoritairement prises dans l'année suivante.

ACTIFS NON FINANCIERS

De par leur nature, les actifs non financiers sont généralement utilisés afin de rendre des services futurs.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations sont comptabilisées au coût et sont amorties sur leur durée de vie utile prévue selon la méthode de l'amortissement linéaire et pour les périodes suivantes :

Améliorations locatives	4 à 15 ans
Équipements spécialisés	3 à 15 ans
Infrastructure de radiocommunication	5 à 30 ans
Équipement informatique	2 à 15 ans
Mobilier et équipement de bureautique	3 à 5 ans
Matériel roulant	3 à 5 ans
Systèmes informatiques et logiciels	3 à 15 ans
Solutions d'affaires en gestion intégrée des ressources (SAGIR)	9 à 22 ans

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)

ACTIFS NON FINANCIERS (SUITE)

Immobilisations corporelles (suite)

Les immobilisations corporelles en cours de développement sont amorties lorsqu'elles se trouvent en état d'utilisation pour la production de biens ou la prestation de services.

Les intérêts sur les dettes liées aux immobilisations sont capitalisés pendant la période de développement.

Lorsque la conjoncture indique qu'une immobilisation corporelle ne contribue plus à la capacité du Centre de fournir des services ou que la valeur des avantages économiques futurs qui se rattache à l'immobilisation corporelle est inférieure à sa valeur nette comptable, son coût est réduit pour refléter sa baisse de valeur. Les moins-values nettes sur les immobilisations sont imputées aux résultats de l'exercice. Aucune reprise sur réduction de valeur n'est constatée.

Stocks de fournitures

Les stocks de fournitures se composent de fournitures qui seront consommées dans le cours normal des opérations au cours du ou des prochains exercices financiers. Ces stocks sont évalués au moindre du coût et du coût de remplacement. Le coût est déterminé selon la méthode de l'épuisement successif.

3. OPÉRATION DE RESTRUCTURATION

En vertu de la Loi visant principalement à instituer le Centre d'acquisitions gouvernementales et Infrastructures technologiques Québec (LQ 2020, c 2) sanctionnée le 21 février 2020, le Centre devait cesser ses activités le 1^{er} juin 2020. En raison de la pandémie mondiale de la COVID-19, le gouvernement du Québec avait suspendu, par le décret n°496-2020, l'entrée en vigueur de celle-ci. Le 8 juillet 2020, le décret 788-2020 est venu fixer au 1^{er} septembre 2020 l'entrée en vigueur de la Loi visant principalement à instituer le Centre d'acquisitions gouvernementales et Infrastructures technologiques Québec. Les activités et ressources du Centre et, par conséquent, les actifs et les passifs associés sont transférés à ces deux nouveaux organismes, qui en acquièrent les droits et en assument les obligations, ainsi qu'à d'autres ministères ou organismes. Le principal objectif visé par cette loi est d'améliorer la performance de l'État et sa capacité à rendre des services de qualité. La restructuration prévoit le maintien de l'exécution des missions actuelles du Centre. Aucun coût significatif lié à la restructuration n'a été engagé et aucune compensation n'a été reçue.

Ce transfert a pour impact de diminuer l'actif de 555 417 070 \$ et de diminuer le passif de 486 958 606 \$. L'effet net prévu de ce transfert, qui sera constaté à l'état des résultats des cessionnaires, est de 68 458 464 \$, et comprend la totalité des revenus et des charges rattachés aux activités dont la responsabilité est transférée.

Les actifs et passifs du Centre sont transférés le 1^{er} septembre 2020 aux ministères et organismes suivants :

- Infrastructures technologiques Québec (ITQ);
- Fonds des infrastructures et des services numériques gouvernementaux (FISNG);
- Centre d'acquisitions gouvernementales (CAG);
- Secrétariat du Conseil du trésor (SCT);
- Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MTESS);
- Agence du revenu du Québec (ARQ).

Il n'existe aucun actif éventuel, passif éventuel ni droit contractuel au Centre au 1^{er} septembre 2020. De plus, les obligations contractuelles au montant total de 32 540 254 \$ sont transférées aux cessionnaires en fonction des activités dont la responsabilité est transférée.

CENTRE DE SERVICES PARTAGÉS DU QUÉBEC
NOTES COMPLÉMENTAIRES
AU 31 AOÛT 2020

3. OPÉRATION DE RESTRUCTURATION (suite)

Au 1^{er} septembre 2020, la valeur comptable des actifs et passifs transférés par grande catégorie et pour chaque cessionnaire, des entités sous contrôle commun, est présentée ci-dessous.

	<u>ITQ</u>	<u>FISNG</u>	<u>CAG</u>	<u>SCT</u>	<u>MTESS</u>	<u>ARQ</u>
ACTIFS FINANCIERS						
Créances	6 033	\$ 108 348 622	\$ 46 769 451	\$ 2 197 971	\$ 2 293 242	\$ 6 208 878
Stocks destinés à la vente	-	1 720 060	1 003 503	-	774 191	1 174 928
	<u>6 033</u>	<u>110 068 682</u>	<u>47 772 954</u>	<u>2 197 971</u>	<u>3 067 433</u>	<u>7 383 806</u>
PASSIFS						
Dû au fonds général du fonds consolidé du revenu	212 177	17 889 455	8 986 199	310 899	706 088	1 135 550
Emprunts temporaires	-	46 605 923	-	-	-	-
Charges à payer et frais courus	1 646 793	37 958 032	23 110 063	222 605	908 087	2 559 371
Effet à payer au gouvernement du Québec	-	(127 362)	-	981 499	-	-
Revenus perçus d'avance	-	6 308 092	155 205	-	204 321	-
Dettes à long terme	-	275 462 013	419 836	20 229 859	102 292	1 701 671
Provision pour congés de maladie	2 369 600	18 584 649	1 309 487	13 770	684 736	780 462
Provision pour vacances	2 024 058	11 279 766	1 020 230	80 018	491 559	631 603
	<u>6 252 628</u>	<u>413 960 568</u>	<u>35 001 020</u>	<u>21 838 650</u>	<u>3 097 083</u>	<u>6 808 657</u>
ACTIFS NON FINANCIERS						
Immobilisations corporelles	137 567	348 689 959	955 481	-	921 183	5 332 242
Stocks de fournitures	-	2 568 519	-	-	2 476	-
Charges payées d'avance	593 857	25 079 391	307 928	-	215 693	115 895
	<u>731 424</u>	<u>376 337 869</u>	<u>1 263 409</u>	<u>-</u>	<u>1 139 352</u>	<u>5 448 137</u>
(DÉFICIT) EXCÉDENT CUMULÉ	<u>(5 515 171)</u>	<u>\$ 72 445 983</u>	<u>\$ 14 035 343</u>	<u>\$ (19 640 679)</u>	<u>\$ 1 109 702</u>	<u>\$ 6 023 286</u>

4. CRÉANCES

	<u>31 août 2020</u>	<u>31 mars 2020</u>
Comptes clients - biens et services	156 809 683 \$	99 856 348 \$
Taxes à la consommation	9 014 514	9 533 013
	<u>165 824 197 \$</u>	<u>109 389 361 \$</u>

CENTRE DE SERVICES PARTAGÉS DU QUÉBEC
NOTES COMPLÉMENTAIRES
AU 31 AOÛT 2020

5. DÛ AU FONDS GÉNÉRAL DU FONDS CONSOLIDÉ DU REVENU

En vertu du décret 498-2019, daté du 15 mai 2019 et entré en vigueur le 1^{er} juin 2019, le gouvernement du Québec a autorisé des avances au Centre pour un montant maximum de 30 millions de dollars auprès du fonds général du fonds consolidé du revenu. Ces avances portent intérêt au taux préférentiel de la Banque Nationale du Canada et viennent à échéance au plus tard le 31 mai 2024. Au 31 août 2020, le taux d'intérêt est de 2,45 % (31 mars 2020 : 2,45 %). Le décret en vigueur au Centre est transféré avec les mêmes modalités au Fonds des infrastructures et des services numériques gouvernementaux (FISNG). De ce fait, il ne prend pas fin le 31 août 2020 avec la dissolution du Centre, il conserve la même durée ainsi que les mêmes modalités.

6. EFFET À PAYER AU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

L'effet à payer au gouvernement du Québec ne porte pas intérêt. Il représente les sommes devant être transférées au gouvernement du Québec, relativement aux banques de congés de maladie, aux banques de vacances ainsi qu'aux banques d'heures supplémentaires, qui étaient gagnées par les employés du Centre avant leur transfert découlant de l'opération de restructuration décrite à la note 3. L'effet à payer au 31 août 2020 et au 31 mars 2020, calculé par le gouvernement du Québec, s'établit à 854 137 \$.

7. EMPRUNTS TEMPORAIRES

Le gouvernement du Québec a autorisé, par décret, le Centre à instituer un régime d'emprunts lui permettant d'emprunter à court terme ou au moyen d'une marge de crédit, auprès d'institutions financières ou auprès du ministre des Finances, à titre de gestionnaire du Fonds de financement, ou à long terme auprès du ministre des Finances, à titre de gestionnaire du Fonds de financement, et ce, pour un montant n'excédant pas 418,6 millions de dollars (31 mars 2020 : 271,4 millions de dollars) jusqu'au 31 août 2020. Cette limite concerne uniquement les emprunts temporaires, les nouvelles dettes à long terme et les refinancements de dette à long terme pour la période couverte par le décret.

Les emprunts temporaires portent intérêt au taux moyen des acceptations bancaires à un mois diminué de 0,10 % (31 mars 2020 : taux moyen des acceptations bancaires à un mois plus 0,05 %). Le taux au 31 août 2020 est de 0,38 % (31 mars 2020 : 1,28 %).

8. CHARGES À PAYER ET FRAIS COURUS

	<u>31 août 2020</u>	<u>31 mars 2020</u>
Fournisseurs et frais courus	51 270 962 \$	51 222 189 \$
Traitements	5 597 492	2 689 132
Avantages sociaux	5 083 048	3 928 596
Intérêts à payer	1 500 492	1 644 934
Taxes à la consommation	967 135	862 690
Autres	1 985 822	1 163 492
	<u>66 404 951 \$</u>	<u>61 511 033 \$</u>

CENTRE DE SERVICES PARTAGÉS DU QUÉBEC
NOTES COMPLÉMENTAIRES
AU 31 AOÛT 2020

9. DETTE À LONG TERME

	<u>31 août 2020</u>	<u>31 mars 2020</u>
Dû au gouvernement du Québec, sans intérêt et sans modalité de remboursement	20 229 859 \$	20 229 859 \$
Emprunts auprès de la Société québécoise des infrastructures portant intérêt à des taux variant de 2,15 % à 4,60 % (31 mars 2020 : 2,15 % à 4,60 %) remboursables par versements mensuels variant de 451 \$ à 27 740 \$ (31 mars 2020 : 517 \$ à 27 740 \$) et venant à échéance entre le 1 ^{er} janvier 2021 et le 1 ^{er} janvier 2035 (31 mars 2020 : 1 ^{er} août 2020 et le 1 ^{er} janvier 2035).	9 301 321	9 933 838
Emprunts auprès du Fonds de financement portant intérêts à des taux effectifs variant de 0,90 % à 4,37 % (31 mars 2020 : 2,62 % à 4,37 %) remboursables par versements semestriels variant de 587 354 \$ à 4 975 782 \$ (31 mars 2020 : 1 615 667 \$ à 4 975 782 \$) et par des versements finaux variant de 587 355 \$ à 44 848 103 \$ (31 mars 2020 : 2 095 064 \$ à 44 848 103 \$) et venant à échéance entre le 1 ^{er} décembre 2020 et le 1 ^{er} juin 2040 (31 mars 2020 : 1 ^{er} décembre 2020 et le 1 ^{er} décembre 2029).	<u>268 384 491</u>	<u>126 906 684</u>
	<u>297 915 671 \$</u>	<u>157 070 381 \$</u>

Les versements en capital et intérêts des prochains exercices sur les dettes à long terme s'établissent comme suit :

	<u>Capital</u>	<u>Intérêts et autres frais</u>	<u>Total</u>
2021 (7 mois)	96 372 095 \$	3 431 667 \$	99 803 762 \$
2022	20 369 432	2 962 283	23 331 715
2023	20 539 623	2 632 050	23 171 673
2024	20 421 594	2 306 131	22 727 725
2025	20 473 903	1 989 417	22 463 320
2026 et suivants	99 455 513	6 576 667	106 032 180
Indéterminés	20 229 859	-	20 229 859
	<u>297 862 019 \$</u>	<u>19 898 215 \$</u>	<u>317 760 234 \$</u>

CENTRE DE SERVICES PARTAGÉS DU QUÉBEC
NOTES COMPLÉMENTAIRES
AU 31 AOÛT 2020

10. PROVISIONS POUR CONGÉS DE MALADIE ET VACANCES

	31 août 2020		31 mars 2020	
	Congés de maladie	Vacances	Congés de maladie	Vacances
Solde au début	21 936 368 \$	17 157 434 \$	22 697 545 \$	16 317 633 \$
Charge de l'exercice	2 747 303	5 149 364	5 453 819	11 981 144
Prestations versées au cours de l'exercice	(940 967)	(6 779 564)	(5 870 095)	(10 802 146)
Transferts d'employés			(344 901)	(339 197)
Solde à la fin	<u>23 742 704 \$</u>	<u>15 527 234 \$</u>	<u>21 936 368 \$</u>	<u>17 157 434 \$</u>

Le Centre dispose d'un programme d'accumulation de congés de maladie qui donne lieu à des obligations dont il assume les coûts en totalité.

Depuis le 1er avril 2017, les fonctionnaires peuvent accumuler les journées non utilisées de congés de maladie auxquels ils ont droit jusqu'à un maximum de 20 jours. Au 30 septembre, toute journée excédant ce maximum est payable à 100 % avant la fin de l'année civile. Il n'y a aucune possibilité d'utiliser ces journées dans un contexte de départ en préretraite. Des mesures transitoires sont appliquées jusqu'au 31 mars 2022. Pour les professionnels, les mêmes modalités s'appliquent depuis le 1er avril 2019 ainsi que l'application de mesures transitoires jusqu'au 31 mars 2024.

Les obligations de ce programme augmentent au fur et à mesure que les employés rendent des services à l'entité, jusqu'à concurrence de 20 jours. La valeur de ces obligations est établie à l'aide d'une méthode qui répartit les coûts du programme sur la durée moyenne de la carrière active des employés. Le programme ne fait l'objet d'aucune capitalisation.

Les mesures transitoires prévoient notamment les modalités d'utilisation des journées non utilisées de congés de maladie des employés qui excédaient 20 jours au 31 mars 2017 pour les fonctionnaires et au 31 mars 2019 pour les professionnels. À l'échéance de la période transitoire, les journées de congé de maladie qui seront toujours inutilisées seront payées à 70 %.

Les hypothèses économiques à long terme utilisées pour déterminer la valeur actuarielle des obligations au titre des congés de maladie sont les suivantes :

	31 août 2020	31 mars 2020
Taux d'indexation	Entre 3,00 % et 3,65 %	Entre 3,00 % et 3,65 %
Taux d'actualisation	Entre 0,81 % et 2,70 %	Entre 0,81 % et 2,70 %
Durée résiduelle moyenne d'activité des salariés actifs	16 ans	16 ans

CENTRE DE SERVICES PARTAGÉS DU QUÉBEC
NOTES COMPLÉMENTAIRES
AU 31 AOÛT 2020

11. IMMOBILISATIONS CORPORELLE

	COÛT - 31 août 2020				Solde à la fin
	Solde au début	Acquisitions¹	Transferts	Dispositions et ajustements	
Terrain	16 986 \$	- \$	- \$	- \$	16 986 \$
Améliorations locatives	28 021 373	100 750	25 578	-	28 147 701
Équipements spécialisés	140 390 737	132 444	2 459 463	(18 820)	142 963 824
Infrastructure de radiocommunication ²	232 050 669	46 534	-	-	232 097 203
Équipement informatique	100 193 980	10 465 062	6 630 490	-	117 289 532
Mobilier et équipement de bureau	1 815 751	4 768	-	-	1 820 519
Matériel roulant	753 484	726 258	-	-	1 479 742
Systèmes informatiques et logiciels	69 164 963	2 730	553 128	-	69 720 821
SAGIR	279 608 419	(102 950)	-	-	279 505 469
Projets en cours de développement :					
Projet SAGIR	-	210 013	-	-	210 013
Autres systèmes informatiques	9 522 292	10 919 808	(7 183 618)	-	13 258 482
Améliorations locatives	25 200	378	(25 578)	-	-
Équipements spécialisés	8 935 804	981 533	(2 459 463)	-	7 457 874
Infrastructure de radiocommunication ²	3 644 028	837 142	-	-	4 481 170
	<u>874 143 686 \$</u>	<u>24 324 470 \$</u>	<u>- \$</u>	<u>(18 820) \$</u>	<u>898 449 336 \$</u>
	AMORTISSEMENT CUMULÉ - 31 août 2020				Valeur nette comptable
	Solde au début	Amortissement de l'exercice	Dispositions et ajustements	Solde à la fin	
Terrain	- \$	- \$	- \$	- \$	16 986 \$
Améliorations locatives	17 858 310	779 017	-	18 637 327	9 510 374
Équipements spécialisés	112 402 982	4 454 210	(18 052)	116 839 140	26 124 684
Infrastructure de radiocommunication ²	114 304 306	4 636 964	-	118 941 270	113 155 933
Équipement informatique	55 479 160	7 257 095	-	62 736 255	54 553 277
Mobilier et équipement de bureau	1 599 351	56 601	-	1 655 952	164 567
Matériel roulant	563 065	32 061	-	595 126	884 616
Systèmes informatiques et logiciels	50 386 776	2 278 035	-	52 664 811	17 056 010
SAGIR	164 849 980	5 493 043	-	170 343 023	109 162 446
Projets en cours de développement :					
Projet SAGIR	-	-	-	-	210 013
Autres systèmes informatiques	-	-	-	-	13 258 482
Améliorations locatives	-	-	-	-	-
Équipements spécialisés	-	-	-	-	7 457 874
Infrastructure de radiocommunication ²	-	-	-	-	4 481 170
	<u>517 443 930 \$</u>	<u>24 987 026 \$</u>	<u>(18 052) \$</u>	<u>542 412 904 \$</u>	<u>356 036 432 \$</u>

¹ Les frais financiers capitalisés concernant les immobilisations corporelles au cours de l'exercice totalisent un montant de 1 871 \$.

² Certaines infrastructures de radiocommunication sont érigées sur des terrains du domaine de l'État dont le Centre est administrateur.

CENTRE DE SERVICES PARTAGÉS DU QUÉBEC
NOTES COMPLÉMENTAIRES
AU 31 AOÛT 2020

11. IMMOBILISATIONS CORPORELLES (SUITE)

	COÛT - 31 mars 2020				
	Solde au début	Acquisitions¹	Transferts	Dispositions et ajustements	Solde à la fin
Terrain	16 986 \$	- \$	- \$	- \$	16 986 \$
Améliorations locatives	28 249 035	426 779	537 405	(1 191 846)	28 021 373
Équipements spécialisés	139 094 469	100 098	1 717 744	(521 574)	140 390 737
Infrastructure de radiocommunication ²	230 227 955	864 349	2 115 210	(1 156 845)	232 050 669
Équipement informatique	96 295 846	1 013 127	16 186 778	(13 301 771)	100 193 980
Mobilier et équipement de bureautique	1 691 581	137 267	-	(13 097)	1 815 751
Matériel roulant	821 763	46 434	-	(114 713)	753 484
Systèmes informatiques et logiciels	72 880 470	17 939	2 313 350	(6 046 796)	69 164 963
SAGIR	249 578 790	-	30 991 745	(962 116)	279 608 419
Projets en cours de développement :					
Projet SAGIR	24 901 359	6 090 386	(30 991 745)	-	-
Autres systèmes informatiques	13 343 587	14 627 483	(18 500 128)	51 350	9 522 292
Améliorations locatives	80 620	506 236	(537 405)	(24 251)	25 200
Équipements spécialisés	3 529 510	7 223 041	(1 717 744)	(99 003)	8 935 804
Infrastructure de radiocommunication ²	2 062 851	3 696 387	(2 115 210)	-	3 644 028
	<u>862 774 822 \$</u>	<u>34 749 526 \$</u>	<u>- \$</u>	<u>(23 380 662) \$</u>	<u>874 143 686 \$</u>
	AMORTISSEMENT CUMULÉ - 31 mars 2020				
	Solde au début	Amortissement de l'exercice	Dispositions et ajustements	Solde à la fin	Valeur nette comptable
Terrain	- \$	- \$	- \$	- \$	16 986 \$
Améliorations locatives	16 899 449	2 112 811	(1 153 950)	17 858 310	10 163 063
Équipements spécialisés	101 259 827	11 623 680	(480 525)	112 402 982	27 987 755
Infrastructure de radiocommunication ²	103 493 686	11 967 465	(1 156 845)	114 304 306	117 746 363
Équipement informatique	54 006 254	14 502 169	(13 029 263)	55 479 160	44 714 820
Mobilier et équipement de bureautique	1 432 182	180 124	(12 955)	1 599 351	216 400
Matériel roulant	661 693	16 085	(114 713)	563 065	190 419
Systèmes informatiques et logiciels	49 053 388	7 380 184	(6 046 796)	50 386 776	18 778 187
SAGIR	153 941 256	11 591 524	(682 800)	164 849 980	114 758 439
Projets en cours de développement :					
Projet SAGIR	-	-	-	-	-
Autres systèmes informatiques	-	-	-	-	9 522 292
Améliorations locatives	-	-	-	-	25 200
Équipements spécialisés	-	-	-	-	8 935 804
Infrastructure de radiocommunication ²	-	-	-	-	3 644 028
	<u>480 747 735 \$</u>	<u>59 374 042 \$</u>	<u>(22 677 847) \$</u>	<u>517 443 930 \$</u>	<u>356 699 756 \$</u>

¹ Les frais financiers capitalisés concernant les immobilisations corporelles au cours de l'exercice totalisent un montant de 254 916 \$.

² Certaines infrastructures de radiocommunication sont érigées sur des terrains du domaine de l'État dont le Centre est administrateur.

CENTRE DE SERVICES PARTAGÉS DU QUÉBEC
NOTES COMPLÉMENTAIRES
AU 31 AOÛT 2020

12. EXCÉDENT CUMULÉ

	<u>31 août 2020</u>	<u>31 mars 2020</u>
Cumul des excédents nets des déficits, depuis la création du Centre	41 832 870 \$	60 517 645 \$
Apport initial du gouvernement du Québec	26 625 594	26 625 594
	<u>68 458 464 \$</u>	<u>87 143 239 \$</u>

L'apport initial du gouvernement du Québec était constitué des excédents cumulés par le Fonds des services gouvernementaux et le Fonds de l'information gouvernementale au 5 décembre 2005.

13. OBLIGATIONS CONTRACTUELLES

Contrats de location

Le Centre est engagé, en vertu de différents contrats de location relativement à des photocopieurs ainsi que des services d'hébergement en colocation pour des serveurs informatiques, pour des paiements minimaux totaux de 17 838 804 \$ (31 mars 2020: 17 798 706 \$).

Autres

Le Centre a également contracté d'autres engagements concernant des fournitures, des services de télécommunication ainsi que de droits d'auteur et licences pour un montant total de 14 701 450 \$ (31 mars 2020: 13 807 972 \$). Les versements liés à ces engagements se répartissent comme suit :

	<u>Contrats de location</u>	<u>Autres</u>	<u>Total</u>
2021 (7 mois)	1 476 128 \$	9 021 274 \$	10 497 402 \$
2022	2 362 311	2 781 292	5 143 603
2023	2 173 959	1 654 683	3 828 642
2024	1 725 017	856 090	2 581 107
2025 et suivants	10 101 389	388 111	10 489 500
	<u>17 838 804 \$</u>	<u>14 701 450 \$</u>	<u>32 540 254 \$</u>

Le Centre a conclu divers types de contrats ayant pour but de réaliser sa mission. Ceux-ci incluent une clause qui permet au Centre d'y mettre fin en tout temps, et ainsi de ne payer que les sommes relatives aux travaux réalisés. Ces contrats ne sont pas inclus dans le tableau précédent.

CENTRE DE SERVICES PARTAGÉS DU QUÉBEC
NOTES COMPLÉMENTAIRES
AU 31 AOÛT 2020

14. FLUX DE TRÉSORERIE

Variation des actifs et des passifs liés au fonctionnement :

	31 août 2020 (5 mois)	31 mars 2020 (12 mois)
Créances	(56 434 836) \$	33 002 441 \$
Stocks destinés à la vente	(227 108)	404 907
Charges à payer et frais courus	9 107 975	1 612 810
Effet à payer au gouvernement du Québec	-	854 137
Revenus perçus d'avance	5 912 332	(132 018)
Provision pour congés de maladie	1 806 336	(761 177)
Provision pour vacances	(1 630 200)	839 801
Stocks de fournitures	17 337	(189 509)
Charges payées d'avance	(5 923 494)	(4 334 399)
	<u>(47 371 658) \$</u>	<u>31 296 993 \$</u>

Informations supplémentaires

Intérêts versés	2 672 296 \$	5 778 508 \$
Intérêts reçus	78 948 \$	321 863 \$
Acquisitions d'immobilisations corporelles financées par les charges à payer et frais courus	3 343 312 \$	7 557 369 \$
Intérêts capitalisés aux immobilisations corporelles	1 871 \$	254 916 \$

CENTRE DE SERVICES PARTAGÉS DU QUÉBEC
NOTES COMPLÉMENTAIRES
AU 31 AOÛT 2020

15. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS

Régimes de retraite

Les membres du personnel du Centre participent au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP), au Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE) ou au Régime de retraite de l'administration supérieure (RRAS). Ces régimes interemployeurs sont à prestations déterminées et comportent des garanties à la retraite et au décès.

Au 1^{er} janvier 2020, le taux de cotisation pour le RREGOP est passé de 10,88 % à 10,63 % de la masse salariale admissible et le taux pour le RRPE et le RRAS, qui fait partie du RRPE, est passé de 12,82 % à 12,29 % de la masse salariale admissible.

Les cotisations versées par l'employeur sont équivalentes aux cotisations des employés, à l'exception d'un montant de compensation prévu dans la loi du RRPE. Pour l'année civile 2020, cette compensation est estimée à 3,00 % de la masse salariale admissible qui doit être versée par l'employeur, pour les participants au RRPE et au RRAS ainsi qu'un montant équivalent pour la partie à verser par les employeurs. Le montant réel de compensation à verser par l'employeur (part des participants et part de l'employeur) qui sera déterminé par Retraite Québec sera basé sur la perte assumée par la caisse des participants du RRPE en raison du transfert de participants en provenance du RREGOP. Ainsi, le Centre a constaté un montant de compensation estimé à 6,00 % de la masse salariale admissible pour l'année civile 2020.

Les cotisations du Centre, y compris le montant de compensation à verser au RRPE et au RRAS, imputées aux résultats de l'exercice clos le 31 août 2020 s'élèvent à 5 041 148 \$ (31 mars 2020 : 11 740 302 \$). Les obligations du Centre envers ces régimes gouvernementaux se limitent à ses cotisations à titre d'employeur.

16. GESTION DES RISQUES LIÉS AUX INSTRUMENTS FINANCIERS

La direction a mis en place des politiques et des procédés en matière de contrôle et de gestion qui l'assurent de gérer les risques inhérents aux instruments financiers et d'en réduire les impacts potentiels.

Les risques financiers importants auxquels le Centre est exposé sont les suivants: risque de crédit, risque de liquidité et risque de marché.

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque que le Centre subisse une perte financière si les contreparties font défaut d'exécuter les conditions des contrats. Les principaux risques de crédit pour le Centre sont liés aux créances à l'exception des taxes à la consommation à recevoir.

Le risque de crédit associé à ces actifs financiers est réduit puisque la plupart de ces sommes sont à recevoir des entités gouvernementales et paragouvernementales.

Le tableau suivant présente le classement chronologique des créances.

	<u>31 août 2020</u>	<u>31 mars 2020</u>
Créances non en souffrance	5 006 990 \$	4 255 593 \$
Créances en souffrance:		
Moins de 30 jours	106 080 224	76 558 465
de 30 à 60 jours	30 669 655	10 999 446
plus de 60 jours	15 052 814	8 042 844
	<u>156 809 683 \$</u>	<u>99 856 348 \$</u>

16. GESTION DES RISQUES LIÉS AUX INSTRUMENTS FINANCIERS (SUITE)

Risque de crédit (suite)

Le Centre doit faire des estimations en ce qui a trait à la provision pour créances douteuses. Le type de clients, l'historique de paiement, les raisons pour lesquelles les comptes sont en souffrance et le secteur d'activité qui a donné lieu à la créance sont tous des éléments considérés dans la détermination du moment auquel les comptes en souffrance doivent faire l'objet d'une provision; les mêmes facteurs sont pris en considération lorsqu'il s'agit de déterminer s'il y a lieu de radier les montants portés au compte de provision en diminution des créances. Les montants recouverts ultérieurement sur des comptes qui avaient été radiés sont crédités à la charge de créances douteuses dans la période d'encaissement.

La provision pour créances douteuses du Centre s'élève à 153 496 \$ (31 mars 2020 : 124 818 \$).

Le Centre est d'avis que la provision pour créances douteuses est suffisante pour couvrir le risque de non-paiement.

Le Centre est aussi exposé au risque de crédit découlant de la concentration d'opérations avec des entités gouvernementales et paragouvernementales ayant des caractéristiques économiques similaires et qui seraient affectées de la même façon par l'évolution de la conjoncture. Le Centre est d'avis que ce risque est faible compte tenu que ces entités possèdent une excellente qualité de crédit.

CENTRE DE SERVICES PARTAGÉS DU QUÉBEC
NOTES COMPLÉMENTAIRES
AU 31 AOÛT 2020

16. GESTION DES RISQUES LIÉS AUX INSTRUMENTS FINANCIERS (SUITE)

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que le Centre ne soit pas en mesure de satisfaire ses obligations financières lorsqu'elles viennent à échéance. Le Centre gère ce risque en tenant compte des besoins opérationnels et en recourant à ses facilités de crédit. Le Centre établit des prévisions budgétaires et de trésorerie afin de s'assurer qu'il dispose des fonds nécessaires pour satisfaire ses obligations.

Les flux de trésorerie contractuels relativement aux passifs financiers se détaillent comme suit :

	31 août 2020				
	Moins de 1 an	1 an à moins de 3 ans	3 ans à moins de 5 ans	5 ans et plus	Indéterminés
Effet à payer au gouvernement du Québec	854 137 \$	- \$	- \$	- \$	- \$
Dû au fonds général du fonds consolidé du revenu	29 240 368	-	-	-	-
Emprunts temporaires	46 605 923	-	-	-	-
Charges à payer et frais courus	58 444 762	374 514	35 000	-	-
Dette à long terme	111 324 494	46 251 725	45 041 376	94 912 780	20 229 859
Provision pour vacances	15 527 234	-	-	-	-
	<u>261 996 918 \$</u>	<u>46 626 239 \$</u>	<u>45 076 376 \$</u>	<u>94 912 780 \$</u>	<u>20 229 859 \$</u>

	31 mars 2020				
	Moins de 1 an	1 an à moins de 3 ans	3 ans à moins de 5 ans	5 ans et plus	Indéterminés
Effet à payer au gouvernement du Québec	854 137 \$	- \$	- \$	- \$	- \$
Emprunts temporaires	177 254 032	-	-	-	-
Charges à payer et frais courus	54 665 299	409 514	-	-	-
Dette à long terme	100 588 417	11 686 003	10 359 232	24 908 636	20 229 859
Provision pour vacances	17 157 434	-	-	-	-
	<u>350 519 319 \$</u>	<u>12 095 517 \$</u>	<u>10 359 232 \$</u>	<u>24 908 636 \$</u>	<u>20 229 859 \$</u>

16. GESTION DES RISQUES LIÉS AUX INSTRUMENTS FINANCIERS (SUITE)

Risque de marché

Le risque de marché est le risque que le cours du marché ou que les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations du prix du marché. Le risque de marché comprend trois types de risque : le risque de change, le risque de taux d'intérêt et l'autre risque de prix. Le Centre est exposé au risque de taux d'intérêt et au risque de change.

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des taux d'intérêt du marché.

La dette à long terme porte intérêt à des taux fixes pour la plupart des emprunts. Par conséquent, le risque de taux d'intérêt relativement aux flux de trésorerie auquel est exposé le Centre est minime et le risque de marché lié aux taux d'intérêt l'est également étant donné que le Centre prévoit le remboursement selon l'échéancier prévu.

Le Centre est surtout exposé aux risques associés aux variations des taux d'intérêt de ses emprunts temporaires à intérêts variables et sur le dû au fonds général du fonds consolidé du revenu également à intérêts variables.

Au 31 août 2020, si les taux d'intérêt sur les emprunts temporaires avaient enregistré une hausse ou une baisse de 1 %, toutes les autres variables étant demeurrées constantes, les frais financiers auraient respectivement augmenté ou diminué d'environ 540 000 \$ (5 mois) (31 mars 2020 (12 mois) : 1 866 000 \$).

Au 31 août 2020, si les taux d'intérêt sur le dû au fonds général du fonds consolidé du revenu avaient enregistré une hausse ou une baisse de 1%, toutes les autres variables étant demeurrées constantes, les frais financiers auraient augmenté ou diminué d'environ 40 000 \$ (5 mois) (31 mars 2020 : 0 \$ (12 mois)).

Risque de change

Le risque de change est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des cours des monnaies étrangères.

Le Centre réalise des achats en dollar américain. Conséquemment, il est exposé au risque de change relié aux variations du dollar canadien par rapport au dollar américain.

À la date de l'état de la situation financière, le solde des charges à payer et frais courus en dollars américains est de (3 538) \$ (31 mars 2020 : 1 170 \$). À cette date, le taux de change pour un dollar américain est de 1,447 (31 mars 2020 : 1,296).

Au 31 août 2020, si le taux de change avait enregistré une hausse ou une baisse de 10 %, les résultats et l'excédent cumulé auraient respectivement diminué ou augmenté d'environ 179 000 \$ (31 mars 2020 : 237 000 \$).

CENTRE DE SERVICES PARTAGÉS DU QUÉBEC
NOTES COMPLÉMENTAIRES
AU 31 AOÛT 2020

17. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

Le Centre est apparenté avec toutes les entités contrôlées par le gouvernement du Québec ou soumises à son contrôle conjoint. Il est également apparenté à ses principaux dirigeants, leurs proches parents, ainsi qu'avec les entités pour lesquelles une ou plusieurs de ces personnes ont le pouvoir d'orienter les décisions financières et administratives de ces entités. Les principaux dirigeants sont composés des membres du conseil d'administration et du comité de direction ainsi que du président-directeur général du Centre. Aucune transaction n'a été conclue entre le Centre et ses principaux dirigeants, leurs proches parents et les entités pour lesquelles ces personnes ont le pouvoir d'orienter les politiques financières et administratives.

La majorité des revenus du Centre sont générés par des opérations avec des entités apparentées. Les services rendus par le Centre aux entités avec lesquelles il est apparenté sont constatés à la valeur d'échange. Le Centre n'a conclu aucune opération importante avec des apparentés à une valeur différente de celle qui aurait été établie si les parties n'avaient pas été apparentées.

18. ÉVENTUALITÉS

Dans le cours normal de ses activités, le Centre est exposé à diverses réclamations et poursuites judiciaires. La direction est d'avis qu'une provision suffisante a été comptabilisée en fin d'exercice aux états financiers et que le règlement final de ces éventualités n'aura pas d'incidence défavorable importante sur la situation financière et les résultats d'exploitation du Centre.

